

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU 6 JUIN 2022, 19 H**

---

**10 – Sujets d'ouverture**

- .01 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2022
- .02 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mai 2022
- .03 Point d'information
- .04 Période de questions du public

**12 – Orientation**

- .01 1225365001 Adopter le plan directeur de biodiversité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- .02 1227178005 Recommander au conseil municipal d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors des événements spéciaux de la saison estivale 2022 des sociétés de développement commercial Plaza Saint-Hubert, Masson, Petite-Italie Marché Jean-Talon et du Congrès National des Italos-Canadiens

**20 – Affaires contractuelles**

- .01 1227522003 Autoriser une dépense de 1 289 493,14 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Groupe Rock-Sol inc. » d'une somme de 973 027,68 \$, taxes incluses, pour la construction de saillies végétalisées drainantes - Appel d'offres public 22-013-VP (4 soumissionnaires)
- .02 1229512001 Autoriser une dépense totale de 5 333 559,38 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Bau-Québec Ltée » au montant de 4 385 092,74 \$, taxes incluses, pour le réaménagement et l'éclairage de la phase 2 du parc Rosemont - Appel d'offres public RPPP21-06056-OP (4 soumissionnaires)
- .03 1228332001 Autoriser une dépense de 86 576,18 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat au même montant à l'entreprise « Expertise Sports Design LG inc. », pour des services professionnels en architecture de paysage afin de réaménager le terrain de balle sud au parc Beaubien
- .04 1227219002 Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Vive La Ruelle », pour son projet de mobilisation citoyenne et d'ateliers créatifs dans des ruelles de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Octroyer une contribution financière maximale totale de 15 000 \$, taxes incluses, le cas échéant pour l'année 2022 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers
- .05 1221663001 Approuver les conventions de contributions financières avec deux Tables locales de concertation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.» et « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) » - Octroyer à chacune d'elles une contribution financière respectivement de 32 893 \$ et de 29 833 \$ , pour la période du 7 juin 2022 au 30 juin 2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (22-054-CG et 22-052-CG)
- .06 1228954006 Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « L'Anonyme U.I.M. » en soutien au projet « Intervention en sécurité urbaine et cohabitation » à réaliser sur le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie dans le cadre du budget dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine – Octroyer une contribution financière maximale de 31 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2022 (22-050-CG)
- .07 1228954005 Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Ferment Montréal » - Octroyer une contribution financière de 2 000 \$ afin de soutenir la réalisation de la deuxième édition du « Ferment Fest Montréal » - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers

- .08 1226955001 Approuver un protocole d'entente de soutien financier à un événement avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias » pour le projet « Cinéma sous les étoiles » - Octroyer une contribution financière de 6 600 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2022 - Autoriser un virement de crédits de 3 300 \$ du compte de surplus de gestion affecté – divers
- .09 1229609001 Autoriser une dépense totale de 74 326,87 \$, taxes incluses – Prolonger le contrat accordé à « Techvac Environnement inc. », pour les services de nettoyage et vidange complète de puisards incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour une période de un an (contrat numéro RPPV20-06061-OP / 20-18107, lot 3)

### **30 – Administration et finances**

- .01 1220717006 Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 avril 2022 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 26 mars au 29 avril 2022 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 30 avril 2022, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)
- .02 1227367001 Prendre acte du rapport du maire sur la situation financière 2022 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- .03 1227367002 Répartir la somme de 1 830 500 \$ et autoriser les virements de crédits provenant du surplus de gestion 2021 de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal
- .04 1227367003 Autoriser des virements budgétaires pour un montant total de 20 973 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2021 en cours de réalisation
- .05 1228332002 Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté divers au montant de 44 450,13 \$, taxes incluses, pour le financement du démantèlement des tours d'éclairage du terrain de soccer au parc Père-Marquette
- .06 1224330002 Autoriser un virement de crédits de 1 528 212 \$ en provenance du surplus de gestion affecté divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, soit un montant de 610 450 \$ pour la Division de la voirie et un montant de 917 762 \$ pour la Division des Parcs
- .07 1226955002 Autoriser un virement de crédits de 19 152 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation d'une bonification de programmation en plein air au parc Joseph-Paré et pour une bonification de la programmation du Ciné-été au Cinéma Beaubien à l'été 2022
- .08 1220125003 Céder à titre gratuit à l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un lot d'environ 20 120 livres retirés des collections des trois bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- .09 1228954007 Autoriser un virement de crédits de 10 500 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour les frais de signalisation et de planche de détour lors de fermetures de rues pour des événements à caractère commercial
- .10 1224646003 Autoriser un virement de 25 498,96 \$ du fonds de surplus gestion affecté divers afin de couvrir l'ensemble des frais liés à la mission de la délégation locale à Strasbourg (France), du 25 juin au 2 juillet 2022, dans le cadre de la démarche de coopération entre l'Arrondissement et la Ville et Eurométropole de Strasbourg, soutenu financièrement par le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée
- .11 1227059005 Autoriser une dépense approximative de 4 000 \$ pour la participation d'un élu à une mission d'échanges à Strasbourg (France), du 25 juin au 2 juillet 2022, dans le cadre de la démarche de coopération entre l'Arrondissement et la Ville et Eurométropole de Strasbourg, soutenu par le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée

## 40 – Réglementation

- .01 1227178003 Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Fête Saint-Antoine », « Cinéma en plein air », « Festival Piccola », « Fête d'ouverture du Repaire de Biquette », « Ma Brasserie, Ma St-Jean sur Holt », « Fête National LRCR », « Cinéma sous les étoiles », « Bibliothèques dans les parcs », « Jeudis shows », « Jeux de la rue », « Autofest », « Jackalope BLOCK PARTY », « Amarkkalam », « Conte coeur de peuplier et autres histoires millénaires », « Fête de la Madonne », « Course Nocturne de Montréal », « La Candy Course 5K », « Festi-Aînés », « Marche 24 heures pour Le Phare », « Foire des possibles SOLON », « Ferment Fest Montréal », « Fête de la Rentrée », « Course À la Vie CIBC Montréal » et « Course RBC pour les enfants »
- .02 1227178004 Édicter trois ordonnances élargies - Programmation d'animations diverses entre le 1er juillet et le 15 octobre 2022
- .03 1228954004 Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre de divers événements
- .04 1220284006 Édicter une ordonnance en vertu de l'article 85 du Règlement sur les tarifs (2022) (RCA-164) afin de modifier les tarifs applicables aux permis de stationnement sur rue réservé aux résidents
- .05 1228695003 Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (01-279) » afin d'assujettir le secteur de la Plaza Saint-Hubert à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale
- .06 1226079002 Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (01-279) » afin d'adopter des mesures visant la transition écologique (mesures additionnelles)
- .07 1226079001 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un second projet de résolution autorisant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 105 logements et d'une hauteur de six étages, bâtiment situé sur le lot 3 395 031 sur la rue des Carrières
- .08 1227133002 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un second projet de résolution autorisant le changement d'usage et la transformation du bâtiment situé au 5270, rue de Bellechasse
- .09 1216079004 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un second projet de résolution autorisant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel mixte, bâtiment situé sur le lot vacant 3 361 797 à l'intersection des rues D'Iberville et Masson
- .10 1228695001 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148), une résolution autorisant un débit de boissons alcooliques au 5425, rue Chapleau
- .11 1213823002 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), une résolution autorisant l'aménagement d'une cour de matériel et de véhicules de service sur un lot vacant situé à l'intersection des rues Rachel Est et Molson - lot 3 361 834

## 50 - Ressources humaines

- .01 1227367004 Entériner l'entente de fin d'emploi intervenue le 30 mai 2022 entre la Direction de l'arrondissement et un Employé (matricule 100000771)

Le secrétaire d'arrondissement



**Dossier # : 1225365001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Plan directeur de biodiversité de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter le Plan directeur de biodiversité de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

De mandater la Direction du développement du territoire et des études technique pour assurer la coordination de la mise en œuvre du Plan directeur de biodiversité ainsi que le suivi et l'actualisation du plan d'action.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 10:49

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1225365001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Plan directeur de biodiversité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie appuie les orientations de la Ville de Montréal quant au déploiement de la transition écologique au sein des milieux de vie ainsi que le Plan Climat visant une carboneutralité d'ici l'horizon 2050.

Dans le contexte où les impacts des changements climatiques se font de plus en plus ressentir, un engagement menant à des initiatives et réalisations en matière de transition écologique au sein des pratiques municipales est primordial. L'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'est doté d'un plan directeur d'aménagement visant à protéger, soutenir et valoriser la biodiversité urbaine de son territoire. Fondée sur un portrait de la biodiversité permettant une meilleure connaissance du territoire, l'identification d'opportunités et la conception de stratégies d'interventions sur le domaine public visent à conserver et réintroduire la biodiversité en contexte urbain dense et fortement minéralisé.

Pour la réalisation de ce plan directeur, les firmes de consultants Civiliti et Biodiversité Conseil ont déposé un rapport sur l'état des lieux ainsi que le *Plan directeur de Biodiversité de Rosemont–La Petite-Patrie*. La démarche a fait l'objet de quatre ateliers de partage impliquant des intervenants aux champs d'expertise diversifiés à des étapes stratégiques du mandat.

Le Plan directeur de biodiversité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'appuie sur un rapport sur l'état des lieux. La connaissance du territoire est le point de départ pour bien valoriser la biodiversité qui s'y trouve, le plan part de cette prémisse pour proposer cinq lignes directrices d'aménagement qui orienteront ses interventions dans les prochaines années.

Le plan directeur se veut un outil de référence qui guidera les projets d'aménagement au sein de l'arrondissement. Il est également un document de planification soutenant une vision d'ensemble novatrice.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 26 0121 - 1er juin 2020 - Autoriser une dépense totale de 121 879,25 \$, taxes incluses – Accorder un mandat de services professionnels au même montant à la firme-conseil « Atelier Civiliti inc. » à même l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369520, pour la réalisation d'un Plan directeur Secteurs et corridors de

biodiversité en soutien aux objectifs de transition écologique de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (1204646004 )

## **DESCRIPTION**

Le Plan directeur de biodiversité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dresse d'abord un bref portrait du territoire, plus particulièrement de la biodiversité existante. Ensuite, la vision est bien établie ainsi que cinq lignes directrices d'aménagement qui guideront les actions territoriales des années à venir. Les strates écologiques viennent identifier et illustrer les principales composantes visées pour la constitution de la biodiversité du territoire, soit le sol, l'eau, l'air, les habitats floristiques ainsi que les espèces fauniques. Des noyaux de biodiversité sont définis ainsi que des liens de connectivités. Ces derniers sont déclinés de façon à assurer la reconnaissance de la biodiversité existante, la création d'habitats, la connectivité interne et externe. Des stratégies d'aménagements sont suggérées et illustrées pour diverses typologies urbaines ciblées. Le plan d'ensemble ainsi que des perspectives conceptuelles saisonnières sont présentés de façon à permettre de visualiser la transformation de nos quartiers par l'intégration de la vision ainsi que des stratégies d'aménagement. Finalement, des actions et des indicateurs sont suggérés pour la mise en oeuvre du plan directeur de biodiversité dans le temps. Dans cet esprit, la vision et les lignes directrices pourront guider les projets à venir dans l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie se démarque par la mise en place d'une diversité de projets en lien avec la transition écologique ainsi que l'implication des citoyens dans cette démarche. Par exemple, au cours des dernières années, l'Arrondissement a procédé à l'adoption de modifications réglementaires en lien avec la transition écologique, à l'adoption de la Politique d'agriculture urbaine, à la plantation massive d'arbres (Plan maître de plantation), à l'intégration avec les citoyens de mini-forêts, à la pratique de la gestion différenciée des sols, etc.

Le Plan directeur de biodiversité de l'Arrondissement reflète la vision du développement d'un territoire résilient, s'adaptant aux changements climatiques tout en favorisant le déploiement de la connectivité écologique qui à long terme sera favorable à des milieux de vie de qualité et en santé. L'adoption du plan vise à soutenir les différentes actions déjà en place et à permettre d'établir la vision ainsi que les lignes directrices d'aménagements sur lesquelles concentrer les actions des années à venir.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La réalisation des différentes actions en lien avec le Plan directeur de biodiversité exigera des fonds à intégrer au PDI dans les différents projets d'aménagements de parcs, de rues et de ruelles vertes pour les années à venir.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. (voir document joint)

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Division des communications de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sera mise à contribution dans la mise en œuvre du Plan directeur.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de l'adoption du Plan directeur de biodiversité, les démarches seront entreprises pour assurer le début de la réalisation des actions identifiées dans le plan. Un plan de travail plus soutenu sera mis en place avec des échéanciers de réalisation à court, moyen et long termes. La reddition de compte du plan ainsi que sa mise à jour sera effectuée après chaque bloc d'échéance (court, moyen et long terme).

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michèle DEMERS  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Guyline DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

Le : 2022-05-13



**Dossier # : 1227178005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil municipal d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2022 de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert et du Congrès National des Italos-Canadiens

**Il est recommandé :**

De recommander au conseil municipal d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2022 de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert et du Congrès National des Italos-Canadiens, aux dates et aux heures citées dans le dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 10:49

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227178005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil municipal d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2022 de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert et du Congrès National des Italos-Canadiens

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 21 septembre 2017 était adoptée la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* qui permettent désormais à la Ville de Montréal d'autoriser des heures légales d'admission différentes aux établissements commerciaux dans le cadre d'événements spéciaux. Auparavant, les demandes d'autorisation afin de prolonger les heures d'admission dans les établissements commerciaux étaient soumises par les associations de commerçants au ministère de l'Économie et de l'Innovation. Ce type de demandes faisait l'objet de réponses favorables de la part du Ministère. Ces demandes sont désormais transmises à la Ville de Montréal pour décision des autorités.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM20 0285 - 23 mars 2020 - Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2020 de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson et de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert (1197699007)

CA20 260018 - 10 février 2020 - Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saisons estivale 2020 de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson et de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert (1197699007)

CM19 0586 - 14 mai 2019 - Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors des promotions commerciales, de la saison estivale 2019 de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert et la SDC Wellington

CM19 0444 - 15 avril 2019 - Approuver la prolongation des heures d'admission dans les

établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2019 de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, la Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal et la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (1197796003)

CM18 0672 - 28 mai 2018 - Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commerciale Carrefour du Plateau Mont-Royal de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Plaza St-Hubert, de la S.I.D.A.C. Promenade Masson et du Festival Imagine Monkland - Semaine des arts (1181180002)

## DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à recommander au conseil municipal d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux de la saison estivale 2022, dont des promotions commerciales, de sociétés de développement commercial sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. **Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal et Congrès National des Italos-Canadiens**

Le 18 juin 2022 et les 13 et 14 août 2022, sur les rues suivantes :

boul. Saint-Laurent : entre Beaubien et Jean-Talon;  
rue Saint-Zotique : entre Clark et Saint-Dominique;  
rue Dante : entre Saint-Laurent et Saint-Dominique;  
**rue Bélanger : entre Saint-Laurent et Saint-Dominique;**  
avenue Mozart : entre Clark et Saint-Dominique;  
avenue Shamrock : entre Saint-Laurent et Saint-Dominique.

Aux heures et jours suivants :

les samedis, prolongation de 17h à 21h;  
le dimanche 14 août 2022 seulement, prolongation de 17h à 21h.

### **S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert**

Le 9 juillet 2022, sur la rue Saint-Hubert, entre la rue Jean-Talon et la rue de Bellechasse.  
Le 20 août 2022, sur la rue Saint-Hubert, entre la rue Jean-Talon et la rue de Bellechasse.

Aux jours et aux heures suivants :  
les samedis, prolongation de 17h à 19h;

### **S.I.D.A.C. Promenade Masson**

Le 27 août 2022, sur la rue Masson, entre la 1e Avenue et la 12e Avenue.

Au jour et aux heures suivantes :  
le samedi, prolongation de 17h à 18h.

## JUSTIFICATION

La Ville de Montréal dispose maintenant des pouvoirs lui permettant d'accorder une prolongation des heures d'admission des établissements commerciaux, notamment dans le cadre d'événements spéciaux. Cet appui permet d'établir les conditions propices aux affaires de façon à assurer la vitalité économique et le rayonnement des rues commerciales montréalaises.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'approbation de la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux n'engendre aucun coût supplémentaire pour la Ville.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au cœur des quartiers, la Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, en lien avec nos engagements de lutte aux changements climatiques.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas adopter cette résolution ne permettrait pas aux commerces de détail régis par la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* et situés dans les secteurs cités précédemment, de prolonger leurs heures d'admission lors des événements spéciaux.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise sanitaire actuelle, la prolongation des heures d'ouverture peut se réaliser dans la mesure où les recommandations de la Santé publique en vigueur au moment de la tenue des événements spéciaux le permettent.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'Arrondissement.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement : 6 juin 2022  
Conseil municipal : 13 juin 2022  
Tenue des événements spéciaux : été 2022

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Jean-François SIMONEAU, Rosemont - La Petite-Patrie  
Catherine COLLERETTE, Service du développement économique  
Noémie LUCAS, Service du développement économique

Lecture :

Noémie LUCAS, 20 mai 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle DESJARDINS  
Agente de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-05-19

Martin SAVARIA  
Directeur de la culture des sports des loisirs  
et du développement social

**Dossier # : 1227522003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 1 289 493,14 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Groupe Rock-Sol inc. » d'une somme de 973 027,68 \$, taxes incluses, pour la construction de saillies végétalisées drainantes - Appel d'offres public 22-013-VP (4 soumissionnaires)

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser une dépense de 973 027,68 \$, taxes incluses, pour la construction de saillies végétalisées drainantes;

D'accorder à « GROUPE ROCK-SOL INC. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 973 027,68 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 20-013-VP;

D'autoriser une dépense de 100 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 75 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'autoriser une dépense de 119 656,78 \$, taxes incluses, pour la la surveillance des travaux;

D'accorder à « IGF Axiom inc. », un mandat pour la surveillance des travaux tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 119 656,78 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS21-11094-OP;

D'accorder à « Solmatech inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 11 808,68 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 19-17934;

D'autoriser une dépense de 10 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 10:50

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227522003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 1 289 493,14 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Groupe Rock-Sol inc. » d'une somme de 973 027,68 \$, taxes incluses, pour la construction de saillies végétalisées drainantes - Appel d'offres public 22-013-VP (4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite de l'obtention d'une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du programme de soutien aux municipalités pour la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP, 3e appel à projets), l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie veut procéder à la construction de 28 saillies drainantes à diverses intersections, soit :

- 13e Avenue (locale)/Soubirous (locale) - 3 saillies
- 14e Avenue (locale)/Soubirous (locale) - 3 saillies
- Louis-Hebert (locale)/Elsdale (locale) - 4 saillies
- Cartier (locale)/Rosemont (Artérielle) - 2 saillies
- Châtelain (locale)/Rosemont (Artérielle) - 2 saillies
- Châtelain (locale)/Bellechasse (locale) - 4 saillies
- Saint-André (locale) mi-tronçon entre Beaubien & Saint-Zotique - 2 saillies
- Saint-André (locale) mi-tronçon entre Bélanger et Jean-Talon - 2 saillies
- Waverly (locale)/Mozart (locale) - 4 saillies
- Davidson (Artérielle)/Rivier (local) - 2 saillies

L'appel d'offres 22-013-VP a été publié le 21 avril 2022 sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 mai 2022. Quatre entreprises ont déposé une soumission. Durant la période d'appel d'offres, aucun addenda n'a été émis.

Il n'y a pas eu de visite organisée durant la période d'appel d'offres.

La présente soumission est valide pour une période de 120 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 26 02240 - 5 octobre 2020 - Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du programme de

soutien aux municipalités pour la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP).

CA21 26 0087 - 3 mai 2021 - Prendre connaissance des clauses du projet de convention d'aide financière, pour la réalisation du projet de construction de saillies de trottoir végétalisées drainantes à diverses intersections de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie déposé au Programme de soutien aux municipalités, dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (3e appel à projets)

CA22 26 0024 - 7 mars 2022 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : « FNX-Innov inc. » (792 705,26 \$, taxes incluses - Contrat 1) et « IGF Axiom inc. » (733 786,55 \$, taxes incluses - Contrat 2), pour la réalisation d'études, pour la réalisation de plans et devis ainsi que pour la gestion et la surveillance de chantiers - Appel d'offres public numéro RPPS21-11094-OP (trois soumissionnaires).

CM20 0355 - 20 avril 2020 - Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les cinq firmes suivantes (montants, taxes incluses) : Groupe ABS inc. (5 006 212,71 \$), Solmatech inc. (4 951 283,40 \$), Les Services EXP inc. (4 677 700,39 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 882 314,84 \$) et FNX-Innov inc. (3 958 888,19 \$), pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 19-17934 (huit soumissionnaires.)

## DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu quatre preneurs du cahier des charges sur le site de SÉAO, dont la liste est jointe dans l'intervention du Greffe. Les quatre preneurs ont déposé une soumission.

Au cours de l'appel d'offres public, il n'y a eu aucune plainte en lien avec cet appel d'offres.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « GROUPE ROCK-SOL INC. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 973 027,68 \$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande :

- d'ajouter un montant de 100 000 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des travaux, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire;
- d'ajouter un montant de 75 000 \$, taxes incluses, soit 8 % de la valeur des travaux, en prévision des variations de quantités des items du bordereau de soumission, dans l'enveloppe budgétaire;
- d'ajouter un montant de 10 000 \$, taxes incluses, en incidences techniques, dans l'enveloppe budgétaire.

## JUSTIFICATION

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires, pour réaliser certains travaux majeurs tels que la construction de saillies de trottoir végétalisées drainantes. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public, afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux.

Les quatre soumissions reçues sont conformes.

Voici un résumé des soumissions conformes reçues :

---



Soumissionnaires conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences ou Autres (taxes incluses)	Grand total (taxes incluses)
GROUPE ROCK-SOL INC.	973 027,68 \$		973 027,68 \$
CONSTRUCTION LAROTEK INC.	1 092 860,37 \$		1 092 860,37 \$
COJALAC INC.	1 277 777,77 \$		1 277 777,77 \$
GROUPE ABF INC.	1 396 993,28 \$		1 396 993,28 \$
Dernière estimation (Arrondissement)	847 785,20 \$		847 785,20 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 185 164,78 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			21,80 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			423 965,60 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			43,57%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			125 242,48 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			14,77 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			119 832,69 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			12,32 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation de l'Arrondissement, qui est de 847 785,20 \$ (taxes incluses). Cette différence correspond à 125 242,48 \$ (14,77 %).

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation de la firme « IGF AXIOM », qui est de 859 179 \$ (taxes incluses). Cette différence correspond à 113 848,68 \$ (13,25 %).

Le coût moyen des soumissions est de 1 185 164,78 \$, ce qui représente un écart de 21,80 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 423 965,60 \$, soit 43,57 %.

L'analyse démontre que « GROUPE ROCK-SOL INC. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« GROUPE ROCK-SOL INC. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'AMP.

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « GROUPE ROCK-SOL INC. », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 13 mai 2022, valide jusqu'au 31 août 2022.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « GROUPE ROCK-SOL INC. », détient l'autorisation à contracter de l'AMP.

Un mandat doit être confié à la firme « IGF AXIOM INC. » pour la surveillance des travaux en référence à la résolution CA22 26 0024 - 7 mars 2022 au montant de 119 656,78 \$, taxes incluses.

Un mandat doit être confié à la firme « SOLMATECH INC. », pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à la résolution CM20 0355 - 20 avril 2020, au montant de 11 808,68 \$, taxes incluses.

Ce contrat, à la suite de l'analyse de risque effectuée, ne requiert pas une évaluation de la

performance de l'adjudicataire.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes.

	Service de l'eau	Arrondissement RPP	Totaux
Travaux	59 500,00 \$	913 527,68 \$	973 027,68 \$
Contingences (travaux)		100 000,00 \$	100 000,00 \$
Variation de quantités		75 000,00 \$	75 000,00 \$
Incidences techniques		10 000,00 \$	10 000,00 \$
Surveillance des travaux		119 656,78 \$	119 656,78 \$
Contrôle des matériaux		11 808,68 \$	11 808,68 \$
<b>Dépenses totales</b>	<b>59 500,00 \$</b>	<b>1 229 993,14 \$</b>	<b>1 289 493,14 \$</b>
<b>Dépenses nettes</b>	<b>54 331,43 \$</b>	<b>1 123 147,68 \$</b>	<b>1 177 479,11 \$</b>

Le coût de la dépense est de 1 289 493,14 \$, taxes incluses, soit un coût net de 1 177 479,11 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales

Le coût de la dépense assumée par l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie est prévue au PDI 2022-2031 (#SIMON 189206).

Suivant l'approbation de la liste des projets lauréats supplémentaires de la première édition du budget participatif de Montréal au Comité exécutif (GDD à venir) du 8 juin 2022, le Service de l'expérience citoyenne et des communications produira une décision déléguée pour effectuer les virements de crédits à l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie pour l'affectation des dépenses au Budget participatif de Montréal.

Le coût de la dépense assumée par le Service de l'eau est financé par le programme de financement des parcs résilients et infrastructures vertes drainantes sur rue.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2022-2031, pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit :

Programme	2022	2023	2024	Ultérieur	Total
PDI 2022-2031 RPP (#SIMON 189206)	1 123	-	-	-	1 123
Parcs résilients et infrastructures vertes drainantes sur rue	54	-	-	-	54
<b>Total</b>	<b>1 177</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 177</b>

## MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques.

Le présent projet est en lien avec le Plan stratégique triennal 2030 de l'Arrondissement intitulé : La transition écologique dans Rosemont–La Petite–Patrie, agir pour l'avenir. Pour faire de RPP un acteur à part entière de la transition écologique, ce plan stratégique, centré sur une mission, une vision et des valeurs vient consolider une démarche globale, qui touchera l'ensemble des services et des pratiques de l'Arrondissement.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement, lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que des délais de réalisation.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : début juin 2022

Début des travaux : fin juin 2022

Fin des travaux : septembre 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Adina IACOB)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Florentina ILIUTA)

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie  
Fannie PILON-MILLETTE, Service de l'expérience citoyenne et des communications  
Marieke CLOUTIER, Direction générale  
Michelle DE GRAND-MAISON, Service des finances  
Stéphane BROSSAULT, Service de l'eau

Lecture :

Stéphane BROSSAULT, 19 mai 2022  
Fannie PILON-MILLETTE, 17 mai 2022  
Oana BAICESCU-PETIT, 17 mai 2022  
Michelle DE GRAND-MAISON, 17 mai 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carl TREMBLAY  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-05-16

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

**Dossier # : 1229512001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 5 333 559,38 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Bau-Québec Ltée » au montant de 4 385 092,74 \$, taxes incluses, pour le réaménagement et l'éclairage de la phase 2 du parc Rosemont - Appel d'offres public RPPP21-06056-OP (4 soumissionnaires)

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser une dépense totale de 5 333 559,38 \$, taxes incluses, pour le réaménagement et l'éclairage du parc Rosemont (phase 2), le cas échéant;

D'accorder à « compagnie Bau-Québec Ltée », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 4 385 092,74 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPP21-06056-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 654 788,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 45 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques;

D'accorder à « Fnx-Innov inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 248 677,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres de l'entente-cadre de l'appel d'offres public n° RPPS21-11094-OP - Contrat 1 (Fnx-Innov inc.), le cas échéant;

D'effectuer une évaluation du rendement de l'adjudicataire à la fin du contrat, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 10:51**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1229512001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 5 333 559,38 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Bau-Québec Ltée » au montant de 4 385 092,74 \$, taxes incluses, pour le réaménagement et l'éclairage de la phase 2 du parc Rosemont - Appel d'offres public RPPP21-06056-OP (4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet du parc Rosemont (phase 2) profite de deux subventions, la première, le **Programme d'aménagement urbain pour les enfants (PAU-E)** s'inscrit dans le cadre de la Politique de l'enfant. Il vise à offrir des aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles conçus par les enfants et pour les enfants. Plus particulièrement, il favorise la présence des enfants dans l'espace public et encourage les déplacements à pied, à vélo, le long des espaces publics ou des parcours scolaires, pour ainsi repenser la trame urbaine de la ville de Montréal, et ce, tout au long de l'année. Ainsi, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) collaborent pour travailler de manière transversale à la création et la mise en œuvre du Programme d'aménagement urbain – Enfants. Le programme vise à soutenir financièrement des projets qui :

- ont une volonté d'agir pour aménager des espaces publics ou des parcours scolaires dédiés aux jeunes de moins de 18 ans;
- favorisent la connectivité des parcs, des espaces verts, des installations sportives et du partage de la rue, notamment le long des parcours scolaires, tout en accordant la priorité à la sécurité des enfants;
- contribuent à l'équité sociale, économique et géographique;

et ce, dans le but de :

- créer et transformer des espaces novateurs, sécuritaires, universellement accessibles et audacieux en faveur de l'enfance;
- minimiser les conflits entre les différents usagers de la route;
- favoriser la prise de parole et la participation active des enfants dans le débat autour du cadre de vie.

Une subvention maximale de 250 000 \$ par année peut être accordée pour chaque projet

retenu, la contribution de la Ville s'élève à 80 % des coûts admissibles. La subvention PAU-E qui a été attribuée pour ce projet est d'un montant de 250 000 \$.

La deuxième subvention, le **Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL)**, s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des parcs locaux répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Soucieuse d'améliorer ces espaces verts (sentiers, éclairage, accessibilité universelle, chalets et aménagements favorisant le plein air, etc.), la Ville de Montréal met en place le nouveau Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux. Destiné aux 19 arrondissements, ce programme prévoit des investissements de 57 M\$ sur trois ans (2019-2021) afin de rénover, mettre aux normes et remplacer les différents équipements des parcs locaux. Chaque année, les arrondissements devront engager des travaux dans au moins un parc différent sur leur territoire et ils disposeront d'une enveloppe annuelle partagée de 19 M\$. La répartition du financement entre les arrondissements est basée sur une pondération de critères visant une équité selon les besoins de la population. Le ratio de familles, la superficie des parcs locaux en relation avec la densité de la population et la mesure du panier de consommation comme indice de pauvreté sont les critères sur lesquels seront basés les montants alloués à chacun des arrondissements.

La subvention PRVPL qui a été allouée pour ce projet est d'un montant de 2 370 104 \$.

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie désire procéder au réaménagement du parc Rosemont, situé à l'intersection des rues D'Iberville et Dandurand. Le parc Rosemont sera aménagé en deux phases. La phase 1 qui a été réalisée en 2021 et la phase 2 qui sera réalisée en 2022. Le présent sommaire vise les travaux de construction de la phase 2 qui comprennent l'aménagement des aires de jeux naturelles (2-5 ans et 5-12 ans), l'aire de jeux d'eau, les salons avec tables à pique-nique communautaires, le verger urbain, l'aire de jeux libres (la plaine), des accès au parc et des sentiers accessibles universellement, une rivière sèche où les eaux de ruissellement se verseront. On retrouve également les surfaces de pavé de béton, l'installation des supports à bicyclette, la plantation d'arbres et arbustes ainsi que l'installation des conduits souterrains et des bases de lampadaires pour l'éclairage.

Étant localisé sur un ancien dépotoir (ancienne carrière), le site d'aménagement fera préalablement l'objet d'une réhabilitation environnementale. L'Arrondissement a obtenu l'autorisation requise par le MELCC, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, Chapitre Q-2), le 10 février 2022.

L'appel d'offres RPPP21-06056-OP a été publié le 11 avril 2022 sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 mai 2022. Les quatre entreprises qui ont déposé leur soumission sont conformes. Durant la période d'appel d'offres, trois addendas ont été émis.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2022-04-19	81 pages
2	2022-05-02	1 page
3	2022-05-04	52 pages

Il n'y a pas eu de visite organisée durant la période d'appel d'offres.

La présente soumission est valide pour une période de 120 jours.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **PAU-E**



**CA19 26 0203 - 2 juin 2019** - Autoriser le dépôt du projet « Réaménagement des aires de jeux pour enfants du parc Rosemont » dans le cadre du « Programme d'aménagement urbain - Enfants 2019-2021 » de la Ville de Montréal.

**CE19 0659 - 24 avril 2019** - Approuver le Programme d'aménagement urbain - Enfants 2019-2021 (1191643001).

**CM18 1403 - 28 novembre 2018** - Adopter le Programme triennal d'immobilisation 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) (1183843016).

**CM16 0785 - 20 juin 2016** - Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence» (1167065002).

#### **PRVPL**

**CE19 0298 - 20 février 2019** – Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

#### **RPP**

**CA20 26 0187 - 7 août 2021** - Autoriser une dépense totale de 169 739,03 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat de service professionnel au montant du contrat de 147 599,16 \$, taxes incluses, à « Projet Paysage inc. » pour l'acquisition de services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour le réaménagement du parc Rosemont – Appel d'offres public numéro RPPS20-04049-OP.

**CA21 26 0313 - 7 juin 2021** - Autoriser une dépense additionnelle de 68 985,00 \$, taxes incluses, pour l'ajout de frais reliés à la réalisation du mandat prévu conformément à la résolution CA20 26 0187 du 7 août 2020, pour de la surveillance de chantier de la phase un et la conception de la phase deux du projet au parc Rosemont – Appel d'offres public numéro RPPS20-04049-OP.

**CA22 26 0024 - 7 mars 2022** - Accorder un contrat de services professionnels à cette fin à « FNX-Innov inc. », soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final pour le contrat 1, au prix de sa soumission, soit 792 705,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS21-11094-OP.

#### **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu treize preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO, dont la liste est en pièce jointe dans l'intervention du Greffe. Parmi ces treize preneurs, neuf entreprises n'ont pas déposé de soumission. Aucune n'a donné d'explications. Au cours de l'appel d'offres public, il n'y a eu aucune plainte signalée à l'Autorité des marchés publics (l'AMP) en lien avec cet appel d'offres.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « Bau-Québec Ltée », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 4 385 092,74 \$, taxes incluses ( ce montant inclut l'option 1 qui consiste à l'ajout d'un banc en béton en demi-lune de 19 833,18 \$, taxes incluses).

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande :

- D'ajouter un montant de 654 788,93 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur des travaux, en contingences dans l'enveloppe budgétaire;
- D'ajouter un montant de 45 000 \$, taxes incluses, en incidences techniques, dans l'enveloppe budgétaire;
- D'ajouter un montant de 248 677,71 \$, taxes incluses, en surveillance de chantier, dans l'enveloppe budgétaire.

## JUSTIFICATION

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser certains travaux majeurs du réaménagement et de l'éclairage de la phase 2 du parc Rosemont. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation de ces travaux.

Les quatre soumissions reçues sont conformes.

Voici un résumé des soumissions conformes reçues :

	<b>Coût de base (taxes incluses)</b>	<b>Contingences ou Autres (taxes incluses)</b>	<b>Grand total (taxes incluses)</b>
<b>Soumissionnaires conformes</b>			
Beau-Québec Itée	4 365 259,56 \$	654 788,93 \$	5 020 048,49 \$
Les Excavations Super inc.	4 389 377,75 \$	658 406,66 \$	5 047 784,41 \$
Paysagiste Promovert inc.	4 548 627,15 \$	682 294,07 \$	5 230 921,22 \$
Salvex inc.	5 788 284,15 \$	868 242,62 \$	6 656 526,77 \$
Dernière estimation (Arrondissement)	3 343 880,24 \$	501 582,04 \$	3 845 462,28 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			5 488 820,23 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			8,54%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			1 636 478,28 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			24,58%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			1 174 586,22 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			30,54%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			27 735,92 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,55%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation de l'Arrondissement, qui est de 3 343 880,24 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à 1 174 586,22 \$ (30,54 %).

Le coût moyen des soumissions est de 5 488 820,23 \$, ce qui représente un écart de 8,54 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 1 636 478,28 \$, soit 24,58 %.

L'analyse démontre que « Bau-Québec Ltée » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Bau-Québec Ltée », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'AMP.

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Bau-Québec Ltée », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 13 avril 2022, valide jusqu'au 31 juillet 2022.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Bau-Québec Ltée », détient l'autorisation à contracter de l'AMP.

Un mandat doit être confié à la firme « Fnx-Innov inc. » pour la surveillance des travaux en référence à la résolution CA22 26 0024 du 7 mars 2022 au montant de 248 677,71 \$, taxes incluses.

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 \$, avant taxes, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

#### **PAU-E**

##### **Les problématique(s) visée(s) par le projet :**

La plus grande problématique lors de la conception du parc Rosemont (phase 2) a été de réaménager le parc sur la carrière existante. Une demande d'autorisation de construction sur une carrière a été demandée auprès du ministère de l'Environnement (MELCC).

L'Arrondissement s'est assuré de faire une réhabilitation des sols et de gérer les biogaz avant de réaménager les aires de jeux libres, l'aire de jeux d'eau ainsi que les autres secteurs du parc.

Le parc Rosemont est désuet dans son entièreté. La desserte en services n'est plus à la hauteur des besoins de nos citoyens. Les changements démographiques du secteur et les nouvelles constructions avoisinantes viennent changer grandement les besoins et la clientèle de ce parc. Un renouveau est nécessaire et requis.

##### **Objectifs parmi ceux établis dans la demande de soutien financier :**

Améliorer l'accessibilité du site : le réaménagement du site a été optimisé en matière d'accessibilité universelle (l'aire de jeux d'eau, les bancs, les tables à pique-nique, la fontaine à boire, les sentiers et les accès au parc munis de rampes d'accès).

Offrir un projet innovateur : le jeu libre est un moyen d'apprentissage centré sur la créativité et est un nouveau type de service aux citoyens complémentaire au service traditionnel que l'Arrondissement offre déjà dans les autres parcs. Le jeu libre va permettre aux jeunes de bouger davantage, diminuer le temps d'écrans et les encourager à « jouer dehors ».

Le projet de réaménagement du parc Rosemont a été le résultat d'une marche exploratoire réalisée le 15 février 2020. Cette marche exploratoire s'inscrit dans le cadre de MTELLES, un projet qui vise la participation égalitaire des femmes à la vie démocratique municipale et communautaire.

Une soirée d'information citoyenne a eu lieu également le 17 novembre 2020 afin d'informer et de recueillir les commentaires des citoyens et des garderies qui utilisent le parc.

Le processus de sélection de la firme qui a produit les plans et devis du projet a été un

processus d'appel d'offres public.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes selon l'activité et l'unité d'affaires :

Description	Totaux	RPP Fond de parc	RPP PDI	34375- Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL)	38365- Programme d'aménagement urbain pour les enfants (PAU-E)
Travaux d'aménagement	4 049 467,76 \$	779 338,57 \$	400 773,72 \$	2 595 572,88 \$	273 782,59 \$
Ouvrages électriques	315 791,80 \$	315 791,80 \$			
Contingences travaux (15 %)	654 788,93 \$		654 788,93 \$		
Prix séparé exclu <sup>1</sup>	19 833,18 \$		19 833,18 \$		
Incidences techniques	45 000,00 \$		45 000,00 \$		
Surveillance de chantier	248 677,71 \$		248 677,71 \$		
<b>Dépense totale</b>	<b>5 333 559,38 \$</b>	<b>1 095 130,37 \$</b>	<b>1 369 073,54 \$</b>	<b>2 595 572,88 \$</b>	<b>273 782,59 \$</b>
<b>Dépense nette</b>	<b>4 870 250,62 \$</b>	<b>1 000 000,00 \$</b>	<b>1 250 146,62 \$</b>	<b>2 370 104,00 \$</b>	<b>250 000,00 \$</b>

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et il prendra en charge à 100 % tout dépassement des coûts.

Le coût total maximal de ce contrat est de 5 333 559,38 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 654 788,93 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 250 000 \$ (net de ristourne) sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence locale 19-042 Programme d'aménagement urbain pour les enfants (PAU-Enfants).

Un montant maximal de 2 370 104 \$ (net de ristourne) sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence locale 19-014 Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL).

Un montant maximal de 1 250 146,62 \$ (net de ristourne) sera financé par le PDI 2021-2030 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Un montant maximal de 1 000 000 \$ (net de ristourne) sera financé par le Fonds de parc de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Cette dépense sera assumée à 53,80 % par les services corporatifs et à 46,20 % par l'Arrondissement.

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses totales en fonction des années (en milliers de \$) :

Programme	2022	2023	2024	2025	TOTAL
34375-PRVPL - Programme de rénovation et de verdissement des parcs locaux	2 370 104	0	0	0	2 370 104
38365-PAU-E – Programme	250 000	0	0	0	250 000

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et il prendra en charge à 100 % tout dépassement des coûts.

Advenant un retard ou un imprévu au projet : pour les sommes non dépensées dans l'année en cours, les engagements devront être libérés et assumés à même le budget de l'arrondissement pour l'année subséquente.

## **MONTRÉAL 2030**

Le présent projet est en lien avec au moins l'une des quatre priorités d'intervention du *Plan Montréal durable 2016-2020*, soit :  
 Priorité 2 - Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.

### **Montréal 2030**

Contribution : ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Le présent projet est en lien avec le Plan stratégique triennal 2030 de l'Arrondissement intitulé : La transition écologique dans Rosemont–La Petite-Patrie, Agir pour l'avenir ! Pour faire de RPP un acteur à part entière de la transition écologique, ce plan stratégique, centré sur une mission, une vision et des valeurs, vient consolider une démarche globale qui touchera l'ensemble des services et des pratiques de l'Arrondissement.

### **PAU-E**

Contribution : ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement des engagements en inclusion relatifs à la priorité 9.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est nécessaire que les travaux de la phase 2 débutent en juin prochain afin de tirer profit de la subvention PAU-E et de la subvention PRVPL, cette dernière doit être utilisée au plus tard le 31 décembre 2022.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Il est possible que certains matériaux soient non disponibles lors de la réalisation des travaux, ceci peut entraîner un retard dans l'échéancier de l'entrepreneur.

### **PAU-E**

Dans la situation de crise actuelle, le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement. Le projet est maintenu tel quel.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement, lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que les délais de réalisation.

Voici les opérations de communication qui seront élaborées par l'Arrondissement :

- Communication avec la garderie du 5650, rue d'Iberville (DTET)
- 1er au 15 juin - Avis aux riverains (Fullum - Masson - Rosemont - Louis-Hébert - 6e Avenue)
- 15 juin - Panneau de chantier (prévu dans le cadre des travaux d'aménagement pour annoncer les investissements)
- 15 juin - Bulletin d'été
- 10 juin - Infolettre externe
- Octobre - Annonce sur les médias sociaux et dans l'infolettre externe
- Communiqué - Inauguration (si la température le permet)- I

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 6 juin 2022  
Début des travaux : 13 juin 2022  
Fin des travaux : 11 octobre 2022  
Délai de réalisation : 120 jours

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Adina IACOB)

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sarra ZOUAOU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

PAU-E Certification de fonds : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sarra ZOUAOU); PRVPL Certification de fonds : ; Certification de fonds : Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON); Validation du processus d'approvisionnement : Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Adina IACOB)

---

### **Parties prenantes**

Geneviève LOCAS, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Cynthia ROBERT, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Michelle DE GRAND-MAISON, Service des finances

Lecture :

Dominique LEMAY, 20 mai 2022  
Michelle DE GRAND-MAISON, 20 mai 2022  
Cynthia ROBERT, 19 mai 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vania RODRIGUEZ  
Architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-05-17

Guyline DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques



**Dossier # : 1228332001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 86 576,18 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de gré à gré (22-042-SG) au même montant à l'entreprise « Expertise Sports Design LG inc. », pour des services professionnels en architecture de paysage afin de réaménager le terrain de balle sud au parc Beaubien

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser une dépense de 86 576,18 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise « Expertise Sports Design LG inc. » pour des services professionnels en architecture de paysage afin de réaménager le terrain de balle sud au parc Beaubien, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 10:52

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228332001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 86 576,18 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de gré à gré (22-042-SG) au même montant à l'entreprise « Expertise Sports Design LG inc. », pour des services professionnels en architecture de paysage afin de réaménager le terrain de balle sud au parc Beaubien

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie compte plus de 50 parcs et espaces verts dont des parcs-nature, des parcs de voisinage à caractère récréatif, des parcs-école ainsi que des parcs de quartier à caractère sportif. Situé dans le district Étienne-Desmarteau de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, entre la rue Saint-Zotique et la rue Beaubien et entre la 9e Avenue et la 6e Avenue, le parc récréatif Beaubien compte plusieurs installations sportives telles que deux terrains de balle, huit terrains de tennis, deux terrains de ballon-panier, deux terrains de hockey-balle et une aire d'activités libres. On retrouve également au parc Beaubien des aires de jeux pour les tout-petits et les enfants, de détente ainsi qu'une pataugeoire. Le parc se retrouve au cœur d'un quartier résidentiel, près de plusieurs commerces de proximité et de l'école primaire Rose-des-Vents. Les rues Beaubien et Saint-Zotique sont des grandes artères qui desservent le parc avec un transport en commun et avec des pistes cyclables.

Le parc Beaubien, avec une superficie de 56 166 m<sup>2</sup>, a été réaménagé en 2019 pour la rénovation des huit terrains de tennis et pour l'ajout de deux terrains de hockey-balle. Le terrain de balle près de la rue Beaubien avec une superficie approximative de 8 800 m<sup>2</sup> a été construit en 1969. Le terrain près de la rue Saint-Zotique avec une superficie approximative de 4 850 m<sup>2</sup> a été construit en 1980.

En 2023, l'Arrondissement souhaite créer des espaces qui répondent aux besoins des divers usagers, et procéder au réaménagement du terrain de balle sud existant au parc Beaubien. Ce réaménagement bonifiera son offre de service à la population. Il s'agit plus spécifiquement de remplacer et repositionner l'arrêt-balle. Par le fait même, il faudra ajuster les distances de l'avant-champ, du monticule, du champ extérieur ainsi que les clôtures. Le drainage de

l'avant-champ sera revu afin de corriger les enjeux d'accumulation d'eau au niveau du marbre et entre le deuxième et le troisième but. Enfin, une mise à niveau du système d'éclairage ainsi que du panneau électrique, avec l'ajout d'un système de télégestion pour les plateaux sportifs est compris au projet.

La Division des études techniques ne détenant pas les ressources nécessaires et l'expertise pour l'élaboration des documents techniques pour la réalisation du projet doit avoir recours à un consultant.

Trois firmes ont été sollicitées pour un mandat de conception et surveillance du projet (contrat de gré à gré 22-042-SG). Deux firmes ont déposé une offre de service.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 260149 – 5 juillet 2021 – Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme des installations sportives extérieures 2021-2025 (PISE) pour la réfection du terrain de balle sud du parc Beaubien et le réaménagement du parc Montcalm et confirmer la participation de l'Arrondissement au financement du projet.

## DESCRIPTION

De façon générale et non limitative, le contrat de services professionnels consiste à :

- élaborer les plans d'aménagements généraux du terrain de balle sud du parc Beaubien;
- élaborer les plans et devis de réalisation en vue d'un appel d'offres public;
- fournir les services lors de l'appel d'offres public (rédaction des addendas, analyse des soumissions, etc.);
- fournir les services de surveillance pendant les travaux jusqu'à la réception finale du projet, soit un an après la fin des travaux.

## JUSTIFICATION

	<u>Coût de base</u> <u>(taxes</u> <u>incluses)</u>	<u>Contingences ou</u> <u>Autres (taxes</u> <u>incluses)</u>	<u>Grand total</u> <u>(taxes</u> <u>incluses)</u>
<u>Soumissionnaires conformes</u>			
Expertise Sport Design LG inc.	86 576,18 \$		86 576,18 \$
Conception paysage inc.	131 646,38 \$		131 646,38 \$
<b>Dernière estimation</b> <b>(Arrondissement)</b>	<b>70 601,67 \$</b>		<b>70 601,67 \$</b>
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			109 111,28 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			26,03 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			45 070,20 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			52,06 %
			15 974,51 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			22,63 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation de l'Arrondissement, qui est de 86 576,18 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à 15 974,51 \$ (23 %).

Le coût moyen des soumissions est de 109 111,28 \$, taxes incluses, ce qui représente un écart de 26 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 45 070,20 \$, soit 52 %.

L'analyse démontre que « Expertise Sports Design LG inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale de 86 576,18 \$, taxes incluses, sera financée par le programme décennal d'investissement de l'Arrondissement comme prévu dans l'intervention financière.

### **MONTRÉAL 2030**

Contribution : « Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi du contrat de services professionnels est requis pour pouvoir réaliser les travaux en 2023 sans interrompre la saison de baseball.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À la présente étape, aucune opération de communication n'est nécessaire.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début de mandat de services professionnels : juillet 2022

Début des travaux : août 2023

Fin des travaux : novembre 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services  
administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-05-18

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

**Dossier # : 1227219002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Vive La Ruelle », pour son projet de mobilisation citoyenne et d'ateliers créatifs dans des ruelles de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Octroyer une contribution financière maximale totale de 15 000 \$, taxes incluses, le cas échéant pour l'année 2022 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est recommandé :

D'approuver la convention avec contribution financière à intervenir avec l'organisme « Vive la ruelle », se terminant le 15 décembre 2022 , pour la réalisation du projet « Mobilisation citoyenne et créativité dans des ruelles de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » à l'été 2022;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Vive la ruelle » une contribution financière de 15 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2022. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser un virement de crédits de 15 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 10:52

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227219002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Vive La Ruelle », pour son projet de mobilisation citoyenne et d'ateliers créatifs dans des ruelles de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Octroyer une contribution financière maximale totale de 15 000 \$, taxes incluses, le cas échéant pour l'année 2022 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie reçoit plusieurs demandes de comités de citoyens pour améliorer les ruelles. Les demandes concernent, entre autres, les aspects de la sécurité, l'entretien de la chaussée, la propreté et le verdissement que l'Arrondissement ne peut soutenir complètement avec ses programmes de ruelles vertes et de ruelles actives. Dans ce contexte et constatant la forte volonté citoyenne d'embellir les ruelles et d'accroître la vie communautaire, l'organisme « Vive La Ruelle » demande à l'Arrondissement de soutenir son projet.

« Vive La Ruelle » souhaite proposer aux comités de citoyens engagés pour améliorer leur ruelle, une alternative simple, amusante et inclusive pour tous les résidents de la ruelle. De ce fait, ils animeront des activités permettant d'embellir la ruelle, tout en mettant au centre la créativité des riverains. Leurs activités visent à rassembler les voisins, renforcer l'esprit communautaire, développer la créativité et contribuer à rendre la ruelle plus dynamique, plus accueillante et plus sécuritaire. À travers des activités animées et organisées par des intervenants en arts, « Vive La Ruelle » désire offrir un cadre aux voisins pour s'approprier leur ruelle avec leurs mains en utilisant les ressources et le matériel fournis pour l'activité. La créativité est au coeur de leur intervention.

Le projet s'inscrit de manière complémentaire aux démarches de mobilisation citoyennes initiées pour des projets de ruelles vertes et de ruelles actives. D'une part, le projet s'adresse aux candidats pour un projet de ruelle verte ou ruelle active qui se sont mobilisés récemment, qui ont fait du porte-à-porte en vue de récolter des signatures pour le projet, mais qui ne pourront être réalisés cette année, en raison d'un volume élevé de demandes.

D'autre part, il servira à soutenir les efforts des comités de ruelles retenus pour le programme de ruelles actives en 2022, dans le cadre d'un atelier spécifique de signalétique créative et ainsi offrir une occasion de rencontre autour d'une activité. Cet atelier servira également à marquer visuellement les lieux d'une appropriation citoyenne pour la pratique d'activités physiques et de loisirs.

Les activités proposées par « Vive La Ruelle » visent une participation pour tous les riverains de la ruelle avec une attention particulière à faire participer les enfants. Leur projet vise rejoindre onze communautés de ruelle et intervenir ponctuellement dans celles-ci, entre la fin juin 2022 et le début de septembre 2022.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 260008 - 7 février 2022 - Approuver une convention de services avec l'organisme « Nature-Action Québec », pour des services professionnels en mobilisation citoyenne dans les projets de ruelles actives pour l'année 2022 - Autoriser une dépense totale de 41 187 \$, taxes incluses - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers (RPPS22-01007-GG) [1227219001]

## **DESCRIPTION**

« Vive La Ruelle » propose deux formules d'animation. D'abord, pour les ruelles actives retenues, il s'agit d'activités de création de panneaux et d'éléments visuels personnalisés par les riverains. Ensuite, pour les ruelles non retenues, « Vive La Ruelle » propose une activité de transformation plus complète de la ruelle. Un plan des interventions sera élaboré par activité et « Vive La Ruelle », avec le comité de citoyens, mobiliseront les voisins lors d'une journée pour réaliser l'activité. Dans les deux formules, de la peinture, du vernis, du vinyle autocollant, des pochoirs et autres matériaux à assembler seront proposés et pourront être utilisés comme outils principaux de transformation. Le projet dans l'ensemble consiste à des activités visant à rassembler la communauté des ruelles pour la création de :

1. Panneaux dynamiques et engageants : fabrication collective de panneaux et signalisation artistique pour donner vie à la ruelle, afficher la présence des enfants (exemple : « Vas-y mollo /10 km/h », nom des enfants, etc.).
2. Bacs à fleurs colorés et vivants : fournir des espaces de jardinage communautaire peints sur place ou redonner vie au mobilier communautaire existant.

Dans sa démarche de mobilisation citoyenne et d'ateliers créatifs, l'organisme précise, pour les aspects suivants que :

1. Entretien et pérennité : créer des liens et motiver le voisinage à refaire des activités qui permet la revitalisation des installations à l'aide d'un mode d'emploi et d'une trousse pour l'entretien fournie sur demande.
2. Suivi et évaluation : mesure de la fréquentation et de la participation lors de l'activité et évaluation conjointe avec l'organisme « Respire », le résultat sera présenté dans le rapport final d'activité.
3. Budget : une contribution de 15 000\$ est demandée à l'Arrondissement pour réaliser leur projet, conditionnellement à la démonstration de leur montage financier.

## **JUSTIFICATION**

« Vive La Ruelle » est un nouvel organisme à but non lucratif local, qui a pour objectif de transformer les ruelles par l'art et des ateliers créatifs avec la communauté. L'expertise de cet organisme dans les créneaux artistique et communautaire s'est traduit par des initiatives dans Rosemont-La Petite-Patrie. Leur projet est complémentaire à ceux des ruelles vertes,



des jardins de rue, des ruelles actives et d'autres projets collectifs puisqu'il contribue à travers des ateliers participatifs et créatifs, au verdissement, à l'embellissement et à rendre les ruelles plus conviviales et sécuritaires.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un soutien financier maximal de 15 000 \$, taxes incluses, le cas échéant, est offert à l'organisme « Vivre La Ruelle » pour la réalisation de son projet. Cette contribution financière est conditionnelle à la démonstration du montage financier prévu par l'organisme, comportant d'autres sources de financements et commandites sollicitées par l'organisme auprès de divers partenaires.

La totalité des crédits budgétaires requis, soit un montant de 15 000 \$, sera pris au compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, sous réserve de son approbation par les instances.

Les sommes seront remises à l'organisme selon les modalités indiquées à la convention de contribution financière.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de cette contribution financière de l'Arrondissement permet d'appuyer un nouveau projet complémentaire à ceux des ruelles actives et ruelles vertes en 2022, en offrant des ressources professionnelles d'accompagnement aux comités de citoyens porteurs d'une volonté d'embellir et d'animer leur ruelle.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Afin de permettre le maintien de l'ensemble des ateliers, activités et suivis du projet, la proposition est construite de manière à pouvoir moduler le mode de réalisation de ceux-ci, en fonction des directives de la santé publique concernant la COVID-19 au moment des réalisations mentionnées.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Division des communications de l'Arrondissement sera mise à contribution, notamment pour valider les contenus et supports visuels et appuyer les activités de promotion au besoin.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Calendrier proposé pour les activités du projet de « Vive La Ruelle » en 2022 :  
Réalisation d'une activité de transformation de ruelle et d'un atelier de création de panneaux pendant cinq des sept fins de semaine suivantes :

- 18-19 juin
- 25-26 juin
- 2-3 juillet
- 9-10 juillet
- 20-21 août
- 27-28 août
- 3-4 septembre

\* Pour ce qui est des ateliers de création de panneaux, « Vive La Ruelle » souhaite faire preuve de flexibilité par rapport aux dates. Il est proposé de réaliser les activités le samedi en gardant le dimanche en cas de pluie.

- Remise du rapport synthèse d'activités et fin du projet : 15 décembre 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine BROUILLETTE  
agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Line FERLAND  
Chef de division - Sports et loisirs

Le : 2022-05-16



Dossier # : 1221663001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les conventions de contributions financières avec deux Tables locales de concertation de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, soit « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.» et « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) » - Octroyer à chacune d'elles une contribution financière respectivement de 32 893 \$ et de 29 833 \$, pour la période du 7 juin 2022 au 30 juin 2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (22-054-CG et 22-052-CG)

Il est recommandé :

D'approuver les deux conventions de contributions financières avec les Tables locales de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » et « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) », conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdites conventions de contributions financières;

D'octroyer à cet effet une contribution financière de 32 893 \$ pour l'année 2022-2023 à la Table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.»;

D'octroyer à cet effet une contribution financière de 29 833 \$ pour l'année 2022-2023 à la Table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 10:53

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1221663001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les conventions de contributions financières avec deux Tables locales de concertation de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, soit « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.» et « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) » - Octroyer à chacune d'elles une contribution financière respectivement de 32 893 \$ et de 29 833 \$, pour la période du 7 juin 2022 au 30 juin 2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (22-054-CG et 22-052-CG)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tout autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

§ Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;

§ Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser

autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;

§ Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la (des) Table(s) de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2022-2023 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 101 228 \$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CA21 26 0108 du 7 juin 2021**

Approuver les conventions de contributions financières avec deux Tables locales de concertation de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, soit « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) » et « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » - Octroyer à chacune d'elles une contribution financière respectivement de 29 833 \$ et de 32 893 \$, pour la période du 3 juillet 2021 au 2 juillet 2022, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (RPPL21-05040-GG et RPPL21-05039-GG)

### **CG18 0440 du 23 août 2018**

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

### **CM15 0329 du 24 mars 2015**

Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

## **DESCRIPTION**

### **Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (CDC de Rosemont)**

La mission de l'organisme est d'assurer la participation et la concertation des acteurs du milieu communautaire au développement social de Rosemont dans une perspective de lutte à la pauvreté et de transformation sociale. Elle vise l'augmentation des compétences et des

capacités d'action sociale dans la communauté ainsi que la mise en place de moyens concertés de prise en charge au profit de la population.

Depuis 2005, la CDC de Rosemont a mis en place une concertation large sur le développement social local qui assure un meilleur réseautage des organisations et des ressources du quartier, favorise un meilleur arrimage des différentes interventions auprès de la population du quartier et qui se veut également un espace d'information, de réflexion et d'action autant sur les sources des problèmes vécus par la population que sur les solutions appropriées. Cette table est inclusive et s'adresse aux intervenants de tous les milieux : institutionnels, scolaires, culturels et des loisirs, environnementaux et paroissiaux, économiques et de l'économie sociale, politiques ainsi que ceux du mouvement d'action communautaire autonome.

En 2018, la CDC de Rosemont a tenu un forum social pour lequel les participants ont retenu cinq priorités en développement social afin d'améliorer la qualité de vie des Rosemontois qui sont les suivantes :

1. S'assurer que Rosemont demeure un quartier accessible économiquement;
2. Faciliter l'utilisation du transport collectif et actif;
3. Un quartier qui se préoccupe des gens vulnérables, isolés, seuls ou dans la marge;
4. Dynamiser l'est de Rosemont;
5. Des lieux collectifs aménagés et accessibles qui favorisent les échanges et les rencontres.

#### **Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP)**

Le RTCPP a pour mission d'améliorer la qualité de vie des citoyens de La Petite-Patrie. Il vise à favoriser l'échange d'information entre les instances de concertation, à susciter un travail d'éducation populaire autour de dossiers communs, à promouvoir le développement du bien-être, de la santé, des aspirations éducatives et de justice sociale au profit de la population du quartier, à soutenir les initiatives émanant des tables et lieux de concertation et à contribuer au développement du quartier de La Petite-Patrie dans le but d'un mieux-être collectif.

Les priorités de La Petite-Patrie en 2019-2024 sont les suivantes :

1. Répondre aux besoins de base de toutes et tous dans la dignité;
2. Un quartier convivial, inclusif, équitable et sécuritaire;
3. Permettre à toutes et tous d'être des acteur-trice-s de changements;
4. Un quartier solidaire qui s'engage dans la lutte aux inégalités.

#### **JUSTIFICATION**

La complexité de certaines situations sociales et économiques oblige chaque acteur social à travailler en lien avec les autres acteurs sociaux et les citoyens concernés. Le soutien financier est précisément donné aux Tables de quartier pour créer ou consolider de tels liens entre les différents acteurs et pour supporter les projets des groupes et des citoyens dans chaque quartier, de façon à améliorer le cadre et les conditions de vie pour tous.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local pour la période 2022-2023, pour les Tables de concertation de la CDC de Rosemont et du RTCPP s'élève à 202 956 \$ et est réparti de la façon suivante :

<b>Tables de quartier</b>	<b>Centraide</b>	<b>DRSP</b>	<b>Ville de Montréal</b>	<b>Total</b>
CDC de Rosemont	52 620 \$	15 995 \$	32 893 \$	101 508 \$
RTCPP	52 620 \$	18 995 \$	29 833 \$	101 448 \$
<b>Total des contributions</b>	105 240 \$	34 990 \$	62 726 \$	202 956 \$

<b>financières</b>				
--------------------	--	--	--	--

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

#### CDC de Rosemont

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité sociale et de l'inclusion	2 233 \$	2,2 %
Entente administrative Ville-MTESS	16 380 \$	16 %
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie	14 280 \$	13,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>32 893 \$</b>	

#### RTCPP

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité sociale et de l'inclusion	2 233 \$	2,2 %
Entente administrative Ville-MTESS	16 380 \$	16 %
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie	11 220 \$	11,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>29 833 \$</b>	

Concernant la contribution allouée par le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale** :

§ Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Clé d'imputation du

SDIS : 2101.0010000.101482.05803.61900.016491.0000.003662.052142.00000.00000

Concernant la contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MTESS** :

§ Cette contribution financière demeure non récurrente;  
§ Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale);  
§ Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

Clé d'imputation

MTESS : 1001.0014000.101212.05803.61900.016491.0000.003662.052142.00000.00000

La contribution totale allouée par **l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie** pour 2022 est de 25 500 \$.

Numéro d'engagement: DCSLDS2217

Numéro de DA : 728224 et 728192

Les contributions financières seront versées aux organismes selon les modalités et conditions



indiquées à leur convention, incluant la production de la reddition de comptes requise. Lors des versements, le budget en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal sera utilisé en préséance à celui du Ministère.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise actuelle, le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement. Le projet est maintenu tel quel.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La CDC de Rosemont et le RTCPP diffusent régulièrement un bulletin de liaison qui renseigne les partenaires sur les réalités locales.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le travail et les projets des Tables de concertation de quartier sont suivis par la conseillère en développement communautaire qui complète annuellement un avis de renouvellement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Stéphanie MAURO, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Stéphanie MAURO, 18 mai 2022

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal LAUZON  
Conseillère en développement communautaire

### ENDOSSÉ PAR

Line FERLAND  
Chef de division - Sports et loisirs

Le : 2022-05-16

**Dossier # : 1228954006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « L'Anonyme U.I.M. » en soutien au projet « Intervention en sécurité urbaine et cohabitation » à réaliser sur le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie dans le cadre du budget dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine – Octroyer une contribution financière maximale de 31 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2022 (22-050-CG)

Il est recommandé :

D'approuver la convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « L'Anonyme U.I.M. », établissant les modalités et les conditions de versement du soutien financier pour la réalisation de son projet en sécurité urbaine sur le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'accorder à cet effet un soutien financier pour un montant total de 31 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à l'organisme « L'Anonyme U.I.M. »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 10:54

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1228954006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « L'Anonyme U.I.M. » en soutien au projet « Intervention en sécurité urbaine et cohabitation » à réaliser sur le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie dans le cadre du budget dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine – Octroyer une contribution financière maximale de 31 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2022 (22-050-CG)

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis l'adoption en 2003 du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, communément appelé TANDEM, la pertinence d'impliquer les forces vives des quartiers pour garantir des milieux de vie paisibles et sécuritaires n'est plus à démontrer.

En 2022, le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal (SDIS) dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine a été bonifié afin de permettre à l'ensemble des arrondissements de réaliser des stratégies de sécurité urbaine et de prévention structurante sur leur territoire, et ce, en concertation avec leurs partenaires.

Conformément aux balises 2022, les actions retenues dans le cadre de ce programme doivent correspondre à une ou plusieurs des cibles prioritaires suivantes :

1. La mobilisation citoyenne et les actions réalisées avec la communauté
2. Le renforcement de la capacité des acteurs et la concertation locale
3. La sécurité dans les espaces publics et la cohabitation sociale
4. La sécurité des collectivités et des personnes vulnérables

Les balises pour 2022 sont disponibles en pièces jointes.

Le présent dossier décisionnel vise à faire approuver une convention à intervenir avec l'organisme à but non lucratif « L'Anonyme U.I.M. » et à lui octroyer une contribution financière pour le soutenir dans la réalisation, à l'été 2022, du projet « Intervention en sécurité urbaine et cohabitation » dans l'espace public qu'il a déposé auprès de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 26 0147 - 6 juillet 2020 - Ratifier une convention de contribution financière avec l'organisme « L'Anonyme U.I.M. » - Octroyer une contribution financière maximale de 34 897,88 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, afin de soutenir la réalisation d'un projet d'information, de sensibilisation et d'intervention lié aux respects des consignes sanitaires liés à la COVID-19 et à la sécurité urbaine en général (RPPC20-06065-GG) [1207699003]  
CM03 0524 - 17 juin 2003 - Approuver le document Orientations et grands paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements

## **DESCRIPTION**

Nom de l'organisme : L'Anonyme U.I.M.  
Nom du projet : Intervention en sécurité urbaine et cohabitation  
Durée : 07-06-2022 au 30-09-2022, pour un total de 17 semaines

L'Anonyme vise à promouvoir des comportements sécuritaires et des relations égalitaires par une approche humaniste de proximité. Ainsi, l'équipe projet, composée de personnel qualifié, déploiera une patrouille à vélo sur le domaine public afin d'intervenir sur les divers enjeux de cohabitation et d'occupation de l'espace, par une approche de réduction des risques. L'équipe fera du référencement, interviendra sur des situations problématiques, et collaborera avec les différents acteurs du milieu afin d'intervenir de manière spécifique.

## **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal est responsable de mettre en place les conditions permettant d'offrir des environnements et des quartiers harmonieux et sécuritaires où chaque personne peut jouir pleinement du bien commun, d'un accès équitable aux espaces et aux services publics, et des possibilités qu'elle déploie sur son territoire. À travers son Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, la Ville encourage l'action concertée afin d'apporter des solutions et du soutien aux communautés et aux personnes les plus touchées par l'insécurité, la violence et la criminalité. Dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, des enjeux locaux concernant la sécurité dans l'espace public ont été observés en 2021 et nécessitent une attention et une intervention plus spécifique :

- Présence importante de graffitis dans l'espace public
- Hausse du vandalisme dans les parcs, ruelles, milieux de vie et jardins communautaires

C'est dans ce contexte que l'Arrondissement a invité un organisme à but non lucratif œuvrant sur son territoire à déposer un projet visant une action de nature préventive, axée sur la sécurité et la cohabitation dans l'espace public. L'organisme contribuera également à la planification et à la priorisation d'actions collectives.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière maximale totale est de 31 000 \$, taxes incluses, le cas échéant. Cette somme maximale sera versée à l'organisme selon les modalités indiquées à la convention, comme suit :

1. un premier versement de 26 350 \$ dans les 30 jours suivant la signature de la convention par les deux parties;
2. un second et dernier versement de 4 650 \$, dans les 30 jours suivant la remise du formulaire de rapport final de réalisation du projet, dûment complété et signé, faisant

état des résultats obtenus et de l'utilisation de la contribution financière versée par la Ville, jugé conforme.

Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal, dans le cadre de son budget dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine. Conséquemment, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de l'Arrondissement.

Numéro de DA : 727530

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques et contribue aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le soutien au projet proposé permettra d'aller plus loin dans l'aide offerte par la Ville aux personnes vulnérables. Ce projet pourra débuter dès l'approbation du conseil d'arrondissement. Un éventuel refus de ce soutien financier engendra l'annulation du projet. Parmi les impacts importants anticipés, ce projet devrait contribuer à améliorer le sentiment de sécurité de la population dans son quartier et dans la ville. Une attention particulière sera portée aux personnes et aux milieux plus susceptibles de vivre de l'insécurité. Intégré aux autres stratégies et leviers mobilisés par la Ville, ce projet d'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine participera ultimement à faire de Montréal une ville plus sûre et plus inclusive.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Bien que nous soyons encore à mesurer pleinement toute l'ampleur de son impact, il est indéniable que la pandémie de COVID-19 a des effets bien réels sur les facteurs qui influencent la sécurité et le sentiment de sécurité. Les activités prévues tiennent compte de cette réalité et visent également à apporter une contribution aux efforts de relance sociale qui sont présentement en marche à Montréal. Pour l'instant, les activités du projet devraient se réaliser comme prévu. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et l'organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du projet : 13 juin 2022

Fin du projet : mi-septembre 2022

Remise des bilans et rapports : 31 octobre 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Salwa MAJOUJI, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Dina HUSSEINI, Service du greffe

Lecture :

Pierre-Luc LORTIE, 19 mai 2022  
Salwa MAJOUJI, 18 mai 2022  
Dina HUSSEINI, 16 mai 2022

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Noelle DUFOUR-BOIVIN  
Agente de développement aux événements  
spéciaux et animation du domaine public

### ENDOSSÉ PAR

Line FERLAND  
Chef de division - Sports et loisirs

Le : 2022-05-16



**Dossier # : 1228954005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Ferment Montréal » - Octroyer une contribution financière de 2 000 \$ afin de soutenir la réalisation de la deuxième édition du « Ferment Fest Montréal » - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers

Il est recommandé :

D'approuver la convention avec contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Ferment Montréal », pour la réalisation de l'événement « Ferment Fest Montréal »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Ferment Montréal » une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximal du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 10:54

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228954005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Ferment Montréal » - Octroyer une contribution financière de 2 000 \$ afin de soutenir la réalisation de la deuxième édition du « Ferment Fest Montréal » - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme à but non lucratif, le « Ferment Montréal », qui tient son Festival de fermentation au marché Jean-Talon, en est à sa deuxième édition du « Ferment Fest Montréal ». Le 17 septembre 2022 prochain, l'organisme désire offrir aux citoyennes et citoyens de l'arrondissement une découverte de l'univers de la fermentation, des conférences, des kiosques informatifs et des ateliers, en plus de spectacles musicaux et d'animations diverses.

L'organisme a sollicité l'Arrondissement afin d'obtenir un soutien financier pour réaliser la deuxième édition du « Ferment Fest Montréal » au marché Jean-Talon. L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie est favorable à l'octroi d'une contribution financière.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 260244 - 12 août 2019 - Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Ferment Montréal » pour la réalisation du Ferment Fest Montréal 2019 - Octroyer une contribution financière de 2 000 \$ - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers (1198277001)

**DESCRIPTION**

Réalisé en partenariat avec les marchés publics de Montréal par l'entremise du marché Jean-Talon, le « Ferment Fest Montréal » comporte trois grands volets : des kiosques d'exposants offrant des dégustations gratuites de différents produits fermentés, des conférences innovantes gratuites ainsi que des ateliers culinaires participatifs. Ce festival s'adresse aux amateurs, aux spécialistes et aux personnes curieuses d'en apprendre davantage sur le sujet.

**JUSTIFICATION**

L'ajout de ce projet temporaire au marché Jean-Talon contribue à bonifier l'expérience des visiteurs du marché. Il s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des

citoyens de l'arrondissement et des visiteurs du marché Jean-Talon.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent sommaire vise à autoriser l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à utiliser son surplus afin de soutenir financièrement l'organisme « Ferment Montréal ».

Les crédits requis pour une contribution financière au montant maximal de 2 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, seront puisés à même le compte de surplus de gestion affecté - divers.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le plan d'aménagement sera présenté pour avis et approbation aux différents services et intervenants concernés. Il sera balisé en conformité avec la réglementation municipale ainsi que les encadrements administratifs d'usage.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le projet a été adapté afin de répondre aux exigences de la Santé publique en vigueur.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un communiqué indiquant la décision du conseil d'arrondissement sera publié. L'organisme fera la promotion de son événement en veillant à mentionner l'Arrondissement parmi ses partenaires. L'Arrondissement fera la promotion de l'événement via ses réseaux sociaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Événement prévu le 17 septembre 2022

- Remise du bilan : 17 décembre 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Noelle DUFOUR-BOIVIN  
Agente de développement aux événements  
spéciaux et animation du domaine public

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-05-16

Line FERLAND  
Chef de division - Sports et loisirs

**Dossier # : 1226955001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un protocole d'entente de soutien financier à un événement avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias » pour le projet « Cinéma sous les étoiles » - Octroyer une contribution financière de 6 600 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2022 - Autoriser un virement de crédits de 3 300 \$ du compte de surplus de gestion affecté – divers

Il est recommandé :

D'approuver un protocole d'entente de soutien financier à un événement avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias » dans le cadre de l'édition 2022 du projet Cinéma sous les étoiles au parc Molson;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ledit protocole d'entente;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Les Productions Funambules Médias » une contribution financière non récurrente au montant maximal total de 6 600 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2022. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues au protocole d'entente;

D'autoriser un virement de crédits de 3 300 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 10:55

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226955001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un protocole d'entente de soutien financier à un événement avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias » pour le projet « Cinéma sous les étoiles » - Octroyer une contribution financière de 6 600 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2022 - Autoriser un virement de crédits de 3 300 \$ du compte de surplus de gestion affecté – divers

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Maison de la culture de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie travaille depuis plusieurs années avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias ». Ceux-ci demandent le soutien de l'Arrondissement pour la réalisation d'une série de projections de films documentaires dans le cadre la l'édition 2022 du « Cinéma sous les étoiles » au parc Molson, les jeudis de l'été 2022. L'organisme offre des projections clé en main, s'assure de la publicité et remet un bilan exhaustif chaque fin de saison avec des données de fréquentation très satisfaisantes.

Le présent dossier décisionnel vise à approuver un protocole d'entente de soutien financier à intervenir avec cet organisme et à approuver l'octroi d'une contribution financière maximale de 6 600 \$ pour le soutenir dans la réalisation de son projet composé de six projections de films documentaires en plein air, diffusées sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en période estivale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 21 260142 - 5 juillet 2021 - Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias » pour soutenir le projet Cinéma sous les étoiles - Octroyer une contribution financière de 5 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2021 - Autoriser un virement de crédits de 2 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté – divers (1216955002)

CA19 260165 - 3 juin 2019 - Autoriser un virement de crédits de 1 365 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de projections en plein air de films documentaires au parc Molson (1196955001)



CA18 26 0154 - 4 juin 2018 - Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « S. I. D. A. C. Promenade Masson » pour la réalisation de l'événement Cinéma sous les étoiles - Accorder une contribution financière de 6 000 \$ pour l'année 2018 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers (1187699001)

## **DESCRIPTION**

L'organisme à but non lucratif « Les Productions Funambules Médias » propose à un public rosepatrien des projections de films documentaires en plein air au parc Molson, du 14 juillet au 18 août 2022. Pour ce faire, une contribution financière de 6 600 \$ est demandée à l'Arrondissement. Leur programmation régulière de trois projections peut être soutenue à même le budget de la Maison de la culture de Rosemont–La Petite-Patrie. L'organisme souhaite pouvoir offrir trois projections clé en main supplémentaires. Une portion budgétaire requiert un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers. Un protocole d'entente, à signer entre les parties, viendra encadrer les modalités et conditions de versement de la contribution financière de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

## **JUSTIFICATION**

Le projet « Cinéma sous les étoiles » de l'organisme « Les Productions Funambules Médias » est simple à réaliser, à faible coût et vient bonifier l'offre culturelle du quartier. De plus, l'organisme s'engage à s'adapter aux consignes sanitaires en vigueur. En acceptant de contribuer à la réalisation de ce projet, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie reconnaît le professionnalisme de cet organisme et l'importance d'un soutien au cinéma documentaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière à octroyer à « Les Productions Funambules Médias » totalise 6 600 \$, taxes incluses, le cas échéant.

Elle sera versée à l'organisme en deux versements :

- un premier versement de 6 000 \$ dans les 30 jours de la signature du protocole d'entente par les parties;
- un second et dernier versement, dans les 30 jours de la réception du rapport d'activités et du bilan financier relatifs à la réalisation de l'événement, jugés conformes.

La moitié des crédits budgétaires requis, soit pour un montant de 3 300 \$, est disponible à même le compte événements publics de la Maison de la culture : 2426-0010000-304126-07211-54506-014415.

L'autre moitié au montant de 3 300 \$, pour couvrir trois des six projections proposées par l'organisme, sera puisée au compte de surplus de gestion affecté - divers.

Numéro d'engagement: DCSLDS2219

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, est sans objet pour les engagements en changements climatiques et contribue aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Les projections Cinéma sous les étoiles rejoignent le Plan d'action « Montréal durable 2016-2020/Ensemble pour une métropole durable », notamment dans sa onzième action, qui vise à

soutenir le développement de la culture locale, qui est inscrite sous la priorité « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'offre culturelle sera bonifiée sur le territoire, et ce, à faible coût pour l'Arrondissement.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la mesure que les mesures sanitaires en vigueur cet été le permettent, les films documentaires seront présentés en présence physique.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un communiqué indiquant la décision du conseil d'arrondissement sera publié. L'organisme fera la promotion de son événement en veillant à mentionner l'Arrondissement parmi ses partenaires. L'Arrondissement fera la promotion de l'événement via ses réseaux sociaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Échéancier initial de réalisation du projet :

Fin mai : lancement de la programmation

Juin : lancement des publicités

Juillet - août : projections

Septembre - octobre : bilan de réalisation et statistiques

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Evelyne ARSENAULT  
agent(e) culturel(le)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-05-16

Line FERLAND  
Chef de division - Sports et loisirs



**Dossier # : 1229609001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 74 326,87 \$, taxes incluses – Prolonger le contrat accordé à « Techvac Environnement inc. », pour les services de nettoyage et vidange complète de puisards incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour une période de un an (contrat numéro RPPV20-06061-OP / 20-18107 lot 3)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 74 326,87 \$, taxes incluses, pour les services de nettoyage et vidange complète de puisards incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De prolonger le contrat octroyé à «Techvac Environnement inc.» à cette fin (appel d'offres numéro RPPV20-06061-OP / 20-18107 lot 3);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 10:56

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1229609001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 74 326,87 \$, taxes incluses – Prolonger le contrat accordé à « Techvac Environnement inc. », pour les services de nettoyage et vidange complète de puisards incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour une période de un an (contrat numéro RPPV20-06061-OP / 20-18107 lot 3)

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie dénombre approximativement 11 000 puisards sur son territoire qui collectent les eaux de ruissellement pour les acheminer vers le réseau d'égouts municipal.

Au fil du temps, les puisards accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement qu'ils servent à capter. Il est donc nécessaire de les nettoyer (incluant les drains) périodiquement. Cette fonction fait partie de l'entretien préventif de base pour ce genre de dispositif.

L'expérience de la Ville, en particulier celle de notre arrondissement, démontre que l'on doit effectuer le nettoyage tous les trois ans, afin de maintenir leur efficacité et ainsi éviter les refoulements, notamment lors de fortes pluies, d'averses subites ou de la fonte de la neige. Cette pratique permet d'atteindre un rendement optimal du réseau d'élimination des eaux de surface, tant du point de vue opérationnel que du point de vue d'une répartition équitable des coûts annuels.

Cette activité respecte donc le programme triennal élaboré par la Direction des travaux publics pour le nettoyage des puisards. En effet, l'objectif est d'effectuer le nettoyage de l'ensemble des puisards de l'arrondissement sur une période de trois (3) ans, tout en réalisant chaque année, le nettoyage d'un certain nombre de puisards jugés critiques en raison de leur positionnement.

Cette activité est prévue dans les cibles à réaliser annuellement et établie par la Direction de la gestion de l'eau.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 26 0144: Autoriser une dépense totale de 141 453,74 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Techvac environnement inc. », pour les services de nettoyage et vidange complète de puisards incluant le transport et la disposition des résidus pour

l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de renouvellement de douze (12) mois - Appel d'offres public numéro RPPV20-06061-O, 20-18107 lot numéro 3 (4 soumissionnaires)

CA18 26 0055: Autorisation d'une dépense maximale de 256 510,89 \$, taxes incluses – Prolongation du contrat accordé à « ABC Environnement inc. » pour les services de nettoyage de puisards, de drains de puisards incluant le transport et la disposition des résidus pour une durée d'un (1) an pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'année 2018 – Contrat 17-15985 / RPPS17-06057-OP

CA17 26 0177: Résiliation du contrat de «Qualinet Environnement inc.» pour des travaux de nettoyage de puisards et la disposition des déchets pour 2017 - Autorisation d'une dépense totale de 252 720,09 \$ (taxes incluses) et octroi d'un contrat à «ABC Environnement inc.» pour le service de nettoyage de puisards et l'élimination des déchets dans le cadre du programme triennal de nettoyage des puisards pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour l'année 2017 avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro 17-15985 / RPPS17-06057-OP (1 soumissionnaire).

CA16 26 0123 : Autorisation d'une dépense totale de 263 734,25 \$ (taxes incluses) et octroi d'un contrat au même montant à «Qualinet Environnement inc.», pour des travaux de nettoyage de puisards et la disposition des déchets dans le cadre du programme triennal de nettoyage des puisards - Appel d'offres public numéro 16-15029 / RPPS16-04022-OP (4 soumissionnaires).

CA15 26 0115 : Autorisation d'une dépense totale de 137 911,36 \$ (taxes incluses) et octroi d'une prolongation de contrat à «Veolia ES Canada Services Industriels inc.» pour des travaux de nettoyage de puisards et la disposition des déchets dans le cadre du programme triennal de nettoyage des puisards Appel d'offres public numéro 14-13460 / RPPV14-06027-OP (4 soumissionnaires).

CA14 26 0178 : Autorisation d'une dépense de 137 911,36 \$ (taxes incluses) et octroi d'un contrat à «Veolia ES Canada Services Industriels inc.» pour des travaux de nettoyage de puisards et la disposition des déchets dans le cadre du programme triennal de nettoyage des puisards de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie pour l'année 2014 - Appel d'offres public numéro 14-13460 (4 soumissionnaires).

CA13 26 0196 du 2 juillet 2013 : Autorisation d'une dépense de 87 748,92 \$ (taxes incluses) et octroi d'un contrat à «SSE Environnement inc. » pour des travaux de nettoyage de 3 000 puisards de rues, ainsi que la disposition des déchets dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, pour le même montant pour l'année 2013 - Appel d'offres public numéro RPPS13-05069-OP (4 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

Les travaux ont pour objectifs le nettoyage de 1140 puisards de rues par année, la vérification de l'écoulement au besoin et la disposition responsable des boues récupérées lors de cette activité. L'entrepreneur doit fournir un rapport complet de l'inspection des puisards qu'il nettoie, afin que l'Arrondissement puisse procéder aux réparations requises. Cette activité s'inscrit dans le cadre d'une approche préventive, afin d'optimiser la durée de vie active de l'égout et d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure.

## **JUSTIFICATION**

L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement du système d'évacuation des eaux de ruissellement et permet de prévenir les débordements qui peuvent survenir lors de fortes pluies ou à la fonte de la neige. Compte tenu de l'ampleur des travaux à exécuter, le personnel des Travaux publics ne peut effectuer la totalité des travaux de nettoyage des

puisards.

Les services offerts par l'adjudicataire ayant été satisfaisants, la Division de la voirie souhaite procéder au renouvellement du contrat tel que décrit à l'article 15.02 « Renouvellement » des clauses au contrat. Les prix unitaires sont indexés de 5,09 % à la suite de l'application des dispositions décrites à l'article 2.03 « Variation des prix » des clauses au contrat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total requis pour le nettoyage des puisards est de 74 326,87 \$ (taxes incluses). Cette dépense est prévue au fonds de l'eau. Elle sera imputée au budget de fonctionnement 2022 et 2023 de la Direction des travaux publics, Division de la voirie. Les crédits votés représentent une dépense nette de 67870,33 \$.

### **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au dossier en raison de sa nature.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin d'assurer la continuité du programme d'entretien du réseau d'égout.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat au CA : 6 juin 2022

Début du contrat : 6 juillet 2022

Fin du contrat : 5 juillet 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Zakaria HAMRAOUI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Zakaria Hamraoui

---

## Parties prenantes

Claudie DE BELLEFEUILLE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael HESSA  
surveillant(e) de travaux de genie civil - eaux  
& egouts

### ENDOSSÉ PAR

Hugo NAPPERT  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement

Le : 2022-05-24





**Dossier # : 1220717006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 avril 2022, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 26 mars au 29 avril 2022 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 30 avril 2022, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est recommandé :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 avril 2022, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 26 mars 2022 au 29 avril 2022 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 30 avril 2022, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 10:57

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1220717006****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 avril 2022, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 26 mars au 29 avril 2022 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 30 avril 2022, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 avril 2022, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 26 mars 2022 au 29 avril 2022 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 30 avril 2022, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 26 0087 : Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2022 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 26 février au 25 mars 2022 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2022, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa

nature administrative.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie DESJARDINS  
Secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Simone BONENFANT  
Directrice

Le : 2022-05-04



**Dossier # : 1227367001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport du maire sur la situation financière 2022 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est recommandé de :  
Prendre acte du rapport du maire sur la situation financière 2022 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 10:58

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1227367001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport du maire sur la situation financière 2022 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), le maire de l'arrondissement fait, au cours d'une séance du conseil, rapport sur la situation financière de l'Arrondissement. Plus précisément, le maire traite en regard de l'Arrondissement, des derniers résultats financiers, du dernier programme des immobilisations, des indications préliminaires quant aux résultats financiers de l'exercice 2021, du rapport du vérificateur général et du vérificateur externe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Exigence de la *Charte de la Ville de Montréal*.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un dossier administratif.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

En conformité avec l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le texte du rapport du maire de l'arrondissement sera publié sur le site web de l'Arrondissement dès le lendemain du conseil d'arrondissement du 6 juin 2022.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simone BONENFANT  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Simone BONENFANT  
Directeur

Le : 2022-05-12



**Dossier # : 1227367002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Répartir la somme de 1 830 500 \$ et autoriser les virements de crédits provenant du surplus de gestion 2021 de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, conformément à la politique approuvée par le Conseil municipal

Il est recommandé de :  
Répartir la somme de 1 830 500 \$ et autoriser les virements de crédits provenant du surplus de gestion 2021 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, conformément à la politique approuvée par le Conseil municipal.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 10:58

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227367002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Répartir la somme de 1 830 500 \$ et autoriser les virements de crédits provenant du surplus de gestion 2021 de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, conformément à la politique approuvée par le Conseil municipal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil municipal, dans sa séance du 16 mai 2022, a adopté la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2021, et a déterminé les surplus de gestion des arrondissements.

Seuls les arrondissements qui présentent un surplus de gestion se verront attribuer les sommes ainsi dégagées, qu'ils pourront affecter à des fins précises, au regard des modalités particulières retenues par leur conseil d'arrondissement respectif.

Le surplus divers de l'exercice 2021 pour Rosemont–La Petite-Patrie (incluant la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée ) totalise 10 063 400 \$.

Afin de rééquilibrer adéquatement et de répondre aux besoins de l'Arrondissement, il est recommandé de répartir et d'autoriser les virements de crédits des surplus de gestion 2021 de l'Arrondissement, totalisant 769 200 \$, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal, de la façon suivante :

- 1 171 300 \$ pour la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement;
- 119 000 \$ pour la réserve pour imprévus;
- 540 200 \$ pour le surplus de gestion affecté - Autres fins - Charges interunités.

--	--

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM22 0636 - 16 mai 2022 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2021, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2021 à des dossiers spécifiques.

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**



Sommaire décisionnel effectué afin de rendre disponible à la dépense les crédits du surplus budgétaire (formalité comptable et légale).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Provenance :

Surplus de gestion Divers 2426-0000000-000000-00000-31020 1 830 500 \$

Imputation :

Surplus de gestion Neige 2426-0000000-000000-00000-31005 1 171 300 \$

Surplus de gestion Imprévus 2426-0000000-000000-00000-31010 119 000 \$

Surplus de gestion Charges interunités 2426-0000000-000000-00000-31025-008519 540 200 \$

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un dossier administratif.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'adoption de la recommandation ne présente aucun enjeu, opportunité ou risque particulier en lien avec la situation actuelle découlant de la pandémie du virus COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simone BONENFANT  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Simone BONENFANT  
Directeur

Le : 2022-05-12



**Dossier # : 1227367003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des virements budgétaires pour un montant total de 20 973 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2021 en cours de réalisation

Il est recommandé :

D'autoriser des virements budgétaires pour un montant total de 20 973 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2021 en cours de réalisation.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 10:59

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227367003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des virements budgétaires pour un montant total de 20 973 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2021 en cours de réalisation

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Autoriser des virements budgétaires pour un montant total de 20 973 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2021 en cours de réalisation. Le Conseil municipal autorisait par sa résolution CM22 0635, le report au PDI 2021-2030 des dépenses non réalisées en 2021.

Ces virements budgétaires doivent être effectués afin d'assurer le financement des projets en pièce jointe, qui sont, pour le volet d'arrondissement, en voie de réalisation. En ce qui a trait aux projets corporatifs, les budgets de ceux-ci seront reportés pratiquement tels qu'ils figureraient aux livres au 31 décembre 2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM22 0635 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2021-volet conseil municipal

CM21 0588 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2020-volet conseil municipal

CM20 0408 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2019-volet conseil municipal

CM19 0590 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2018-volet conseil municipal

CA18 26 0128 - Autorisation des virements budgétaires pour un montant total de 19 243 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2017 non réalisées

**DESCRIPTION**

En mai dernier, à la suite de l'acceptation par le Conseil municipal de reporter les soldes non dépensés des budgets 2021 pour les dépenses en immobilisations des arrondissements, le Service des finances a procédé au transfert budgétaire en conséquence. Des virements budgétaires pour un montant de 20 973 000 \$ doivent être effectués afin d'assurer le financement de projets 2021 et 2022 qui sont, pour la plupart, en voie de

réalisation.

Le détail des virements budgétaires entre projets figure à titre de pièce jointe au sommaire.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des virements budgétaires doivent être effectués de façon à ce que les budgets soient en conformité avec les opérations de l'arrondissement. De plus, afin de respecter les règles figurant au guide de gestion budgétaire des dépenses en immobilisations, les virements de crédits autres qu'administratifs doivent être autorisés par le conseil d'arrondissement.

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un dossier administratif.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'adoption de la recommandation ne présente aucun enjeu, opportunité ou risque particulier en lien avec la situation actuelle découlant de la pandémie du virus COVID-19.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Division des ressources financières et matérielles effectuera les virements requis pour faire suite à la résolution du conseil d'arrondissement

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simone BONENFANT  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-05-12

Simone BONENFANT  
Directeur



**Dossier # : 1228332002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté divers au montant de 44 450,13 \$, pour le financement du démantèlement des tours d'éclairage du terrain de soccer au parc Père-Marquette

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté divers au montant de 44 450,13 \$, pour le financement du démantèlement des tours d'éclairage du terrain de soccer au parc Père-Marquette.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 11:07

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1228332002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté divers au montant de 44 450,13 \$, pour le financement du démantèlement des tours d'éclairage du terrain de soccer au parc Père-Marquette

**CONTENU****CONTEXTE**

À la suite d'une inspection des systèmes d'éclairage du terrain de soccer du parc Père-Marquette, il a été constaté que plusieurs éléments de l'équipement comportaient des défauts importants. Afin de réduire les risques d'incidents, l'Arrondissement a demandé de démanteler les tours d'éclairage du terrain de soccer à l'équipe de la Direction d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage (EESM).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le démantèlement des quatre tours d'éclairage du terrain de soccer a été complété par l'équipe d'éclairage des parcs d'EESM. Le coût d'intervention incluant matériaux et main d'œuvre revient à 44 450,13 \$.

**JUSTIFICATION**

Le budget de fonctionnement de la Division des études techniques n'est pas suffisant pour supporter ce projet. La Division demande donc de financer ce projet à partir du compte de surplus de gestion de l'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers d'un montant total de 44 450,13 \$.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030, car il vise à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Pour des raisons de sécurité, les tours d'éclairage ont été démantelées dans l'immédiat en février 2022.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Retrait réalisé en février 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

Le : 2022-05-19



**Dossier # : 1224330002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits de 1 528 212 \$ en provenance du surplus de gestion affecté divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, soit un montant de 610 450 \$ pour la Division de la voirie et un montant de 917 762 \$ pour la Division des Parcs

Il est recommandé :

D'autoriser un virement de crédits de 1 528 212 \$ en provenance du surplus de gestion affecté - divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, soit un montant de 610 450 \$ pour la Division de la voirie et un montant de 917 762 \$ pour la Division des parcs;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 11:00

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1224330002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits de 1 528 212 \$ en provenance du surplus de gestion affecté divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, soit un montant de 610 450 \$ pour la Division de la voirie et un montant de 917 762 \$ pour la Division des Parcs

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mai dernier le dossier pour un premier virement de crédits de 1 200 000 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers les budgets de fonctionnement de la Direction des travaux publics a été adopté. Ce montant était requis pour accomplir le plan d'action 2022 de bonification de l'offre de service de propreté estivale pour les divisions de la voirie et des parcs. Le budget de propreté bonifié est de 2 728 212 \$ et n'est pas couvert par le budget de fonctionnement.

Le dossier indique que le virement de crédits vise à renflouer momentanément le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, et ce, pour la période allant jusqu'au mois de juin 2022 et qu'une demande additionnelle de virement de crédits sera faite afin de financer les activités de propreté pour les mois subséquents, lorsque les fonds au surplus seront disponibles. Cette 2e demande de virement de crédits de 1 528 212 \$, en provenance du surplus de gestion divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, a pour but de fournir les crédits manquants pour réaliser le plan d'action.

En guise de rappel, le plan d'action est requis afin de répondre aux attentes et aux besoins des citoyens à la suite de la prise de conscience, en période de pandémie, de la nécessité d'avoir des espaces urbains extérieurs propres et attrayants. En effet, l'expérience de l'été dernier a démontré que nos citoyens ont profité et fréquenté davantage nos espaces publics extérieurs. La vague de beau temps et de chaleur de la mi-mai nous permet de constater que cette exigence est toujours aussi présente. Les habitudes acquises de profiter des espaces publics extérieurs et des espaces verts sont dorénavant bien installées et les besoins en propreté amplifiés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA22 26 0092 : Autoriser un virement de crédits de 1 200 000 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, soit un montant de 900 000 \$ pour la Division de la voirie et un montant de 300 000 \$ pour la Division des Parcs

## **DESCRIPTION**

Ce 2e virement de crédits permettra à la Direction des travaux publics d'assurer les engagements financiers pour la location de véhicules et d'équipements, d'octroyer certains contrats, ainsi que d'augmenter les effectifs nécessaires jusqu'à la fin de la période de fort achalandage des espaces verts et des espaces publics extérieurs. Ci-dessous, la liste des services bonifiés.

Pour la Division de la voirie :

- Augmentation de la fréquence de la collecte des paniers de rue (ordures et recyclage);
- Ajout de passages pour les amorces de ruelles et les encombrants;
- Ajout d'une équipe de nettoyage à la pression du mobilier urbain;
- Augmentation des budgets pour l'enlèvement des graffitis;
- Ajout d'escouades "propreté" (pique-papier);
- Ajout d'inspecteurs pour la surveillance du territoire;
- Bonification des opérations nids-de-poule.

Pour la Division des parcs :

- Bonification de la propreté et de l'ouverture des installations dans les parcs;
- Bonification de l'ouverture des jeux d'eau;
- Embellissement des espaces extérieurs (ajout de 150 bacs à fleurs);
- Entretien additionnel et arrosage des saillies.

## **JUSTIFICATION**

La Direction des travaux publics n'a pas le budget requis pour procéder aux opérations reliées à l'offre de propreté bonifiée pour la saison estivale de 2022. Sans ce virement de crédits, la Direction des travaux publics ne sera pas en mesure de bonifier son offre de service en matière de propreté.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce virement de crédits de 1 528 212 \$, en provenance du surplus de gestion divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, sera réparti entre les deux divisions de la façon suivante :

- Division de la voirie : 610 450 \$
- Division des parcs : 917 762 \$

Les crédits non utilisés seront retournés au surplus de gestion divers.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030, car il vise à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans ce virement de crédits la Direction des travaux publics ne sera pas en mesure de bonifier son offre de service en matière de propreté pour la saison estivale de 2022.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Très significative augmentation de la fréquentation des espaces verts et des parcs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Complétion de la mise en oeuvre du plan d'action 2022 de la Direction des travaux publics en matière de propreté.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Zakaria HAMRAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ariane GOYETTE  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Hugo NAPPERT  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement

Le : 2022-05-16



**Dossier # : 1226955002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits de 19 152 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation d'une bonification de programmation en plein air au parc Joseph-Paré et pour une bonification de la programmation du Ciné-été au Cinéma Beaubien à l'été 2022

Il est recommandé :

D'autoriser un virement de crédits de 19 152 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de quatre spectacles et quatre projections de films en plein air au parc Joseph-Paré et de cinq projections additionnelles à la programmation du Ciné-été au Cinéma Beaubien pendant l'été 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 11:01

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226955002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits de 19 152 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation d'une bonification de programmation en plein air au parc Joseph-Paré et pour une bonification de la programmation du Ciné-été au Cinéma Beaubien à l'été 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque année, l'Arrondissement organise des événements culturels dans les parcs pour le bénéfice de ses citoyens. Le présent projet viendra bonifier la programmation culturelle « hors les murs » avec quatre spectacles en plein air au parc Joseph-Paré les mercredis de juillet, quatre projections de films pour tout âge au parc Joseph-Paré les mercredis du mois d'août et cinq projections de films pour la famille au Cinéma Beaubien dans le cadre du programme Ciné-été.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1197174001

Autoriser un virement de crédits de 4 619,45 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de quatre projections de films en plein air au parc Joseph-Paré à l'été 2019.

**DESCRIPTION**

Le Plan directeur en culture de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a comme objectif de rendre accessible la culture partout, pour tous. Ces prestations culturelles et projections de films offrent cette possibilité à coût relativement bas pour l'Arrondissement. La programmation additionnelle sera offerte selon l'horaire suivant :

- Les mercredis 6, 13, 20 et 27 juillet : spectacles en plein air au parc Joseph-Paré
- Les mercredis 3, 10, 17 et 24 août : cinéma en plein air au parc Joseph-Paré
- Ciné-été au Cinéma Beaubien du 25 juin au 4 septembre pour onze fins de semaine de

projections gratuites en totalité. Six d'entre elles seront assumées à même le budget de la Maison de la culture et cinq seront assumées à même le surplus libre de l'Arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

Le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social permet une programmation estivale de base. Le présent sommaire décisionnel vise à autoriser un virement de crédits de 19 152 \$ en provenance du surplus de gestion affecté - divers permettant la présentation de quatre spectacles et quatre projections de films en plein air au parc Joseph-Paré, ce qui contribuera à diminuer un déficit d'infrastructure culturelle dans l'est de Rosemont. De plus, cinq projections de films pour la famille seront ajoutées à la programmation du Ciné-été du Cinéma Beaubien, un partenaire culturel important dans l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les prestations et projections offertes au parc Joseph-Paré n'étaient pas prévues initialement au budget de fonctionnement du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), ni à la programmation de la Maison de la culture.

La Maison de la culture offre déjà six projections de films pour la famille dans le cadre de la programmation du Ciné-été au Cinéma Beaubien. Avec les ajouts, les familles pourront profiter d'une programmation gratuite pendant toute la période estivale, soit du 25 juin au 4 septembre 2022.

Le virement de crédits budgétaires demandé est de 19 152 \$, net de ristournes.

Les crédits requis seront puisés à même le compte de surplus de gestion affecté - divers.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'offre culturelle gratuite sera bonifiée sur le territoire, notamment dans l'est de l'arrondissement, et ce, à faible coût pour l'Arrondissement.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'information de ces activités paraîtra dans nos médias sociaux et sur le site Montreal.ca.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juillet : spectacles et prestations

Août : projections de films en plein air

Septembre : bilan et statistiques

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.



## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services  
administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Evelyne ARSENAULT  
agent(e) culturel(le)

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-18

Martin SAVARIA  
Directeur de la culture des sports des loisirs  
et du développement social



**Dossier # : 1220125003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Céder à titre gratuit à l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un lot d'environ 20 120 livres retirés des collections des trois bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est recommandé :

D'autoriser la cession, à titre gratuit, à l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » d'un lot d'environ 20 120 livres retirés (élagués) des collections des trois bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour sa vente de livres annuelle.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 11:02

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1220125003

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la culture\_des bibliothèques et de l'expertise

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Charte montréalaise des droits et responsabilités :** Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance

**Projet :** -

**Objet :** Céder à titre gratuit à l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un lot d'environ 20 120 livres retirés des collections des trois bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le but de maintenir un niveau de qualité et d'actualité dans leurs collections, les bibliothèques montréalaises doivent éliminer régulièrement des documents périmés, abîmés ou sous-utilisés. Devant la nécessité de disposer de ces biens et de libérer des locaux d'entreposage de manière productive, les bibliothèques montréalaises participantes ont conçu le projet de donner ces documents à l'organisme à but non lucratif « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » voué à la promotion de la lecture et des bibliothèques auprès de la population montréalaise, et ce, afin que cet organisme assure la gestion de leur solde de documents.

C'est ainsi que depuis 1996, la Ville de Montréal et « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » conviennent d'une entente de principe relativement aux dons de documents périmés ou sous-utilisés afin d'organiser le solde annuel de livres de « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » et de réinjecter la majeure partie des profits dans les programmes d'animations des bibliothèques.

Depuis la création des arrondissements en 2002, cet échange a été maintenu dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie au grand bénéfice des citoyens, puisqu'il leur permet autant d'acheter des livres au rabais que de profiter d'une offre bonifiée en animation en bibliothèques.

La vente de livres aura lieu du 11 au 19 juin 2022, à l'aréna Martin-Brodeur (533, boulevard Robert, à Saint-Léonard).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 260093 - 10 avril 2017 Céder à l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un lot de 20 640 livres retirés (élagués) des collections des bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (1170081005)

CA16 260091 - 4 avril 2016 Octroyer une subvention à l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal », sous la forme d'une gratuité pour l'utilisation des locaux pour sa Foire du livre annuelle qui s'est tenue du 30 avril au 8 mai 2016, à l'aréna Étienne-Desmarteau pour un montant évalué à 13 004 \$ (1166600001)

CA15 260078 - 7 avril 2015 Céder à l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un lot de 21 546 livres retirés (élagués) de la collection du Bibliobus et des bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (1156600004)

CA15 260028 - 2 février 2015 Octroyer une subvention à l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal », sous la forme d'une gratuité pour l'utilisation des locaux pour sa Foire du livre annuelle qui s'est tenue du 2 au 10 mai 2015, à l'aréna Étienne-Desmarteau pour un montant évalué à 16 700 \$ (1156600002)

CA14 260091 - 8 avril 2014 - Octroyer une subvention à l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal », sous la forme d'une gratuité du permis d'utilisation pour sa Foire du livre annuelle qui s'est tenue du 26 avril au 4 mai 2014, à l'aréna Étienne-Desmarteau pour un montant évalué à 22 279,66 \$. (1146600002)

## **DESCRIPTION**

Chaque année, « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » organise un solde de livres et injecte la majeure partie de ses profits dans des activités d'animations dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal destinées aux jeunes et aux adultes.

Les 20 120 documents périmés, désuets ou abîmés, seront offerts au prochain solde de livres et les profits seront réinjectés dans le programme d'animation des bibliothèques de Montréal, incluant les trois bibliothèques de l'arrondissement.

- 3 640 livres de la bibliothèque de La Petite-Patrie
- 7 400 livres de la bibliothèque de Rosemont
- 9 080 livres de la bibliothèque Marc-Favreau

## **JUSTIFICATION**

Le don de ces documents représente un intérêt pour l'Arrondissement qui bénéficie d'avantages liés à la libération d'espaces d'entreposage ainsi qu'à la gestion déléguée d'une vente de livres, tout en profitant de la bonification de son programme d'animation en bibliothèques.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En 2022, pour chacune des bibliothèques de l'arrondissement, « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » pourront payer des fournisseurs choisis par l'Arrondissement jusqu'à concurrence de 3 000 \$ en projets d'animation.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce projet contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en développant une économie plus verte et inclusive qui soutient l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable; et en consolidant un filet social fort qui favorise le lien social et assure la pérennité du milieu communautaire et des services.

Le don de 20 120 documents périmés et sous-utilisés à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » représente une belle réutilisation de documents qui ne sont plus utiles en bibliothèques, mais qui pourront certainement trouver une place dans les foyers montréalais. En contribuant à la réduction des déchets et en invitant les citoyens à consommer différemment, les bibliothèques deviennent ainsi des actrices importantes des mesures en transition écologique.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le solde annuel de documents, organisé par « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal », est un événement attendu année après année et il est très apprécié par la population montréalaise. Il fait également l'objet d'un intérêt médiatique notable.

Le financement de l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » repose principalement sur le solde annuel de livres. Les livres vendus proviennent de l'élagage réalisé dans les bibliothèques des arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal.

Cette activité permet une bonification des programmes d'animation et de médiation dans les bibliothèques et hors les murs; aux citoyens d'acheter à peu de frais des documents; et de libérer des locaux d'entreposage de manière productive en se départissant de documents périmés et sous-utilisés (livres, périodiques adultes et jeunes, documents audiovisuels).

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

En 2020 et 2021, ce solde annuel ne s'est pas tenu en raison du contexte pandémique de la COVID-19 et des mesures sanitaires qui étaient mises en place par décrets par le gouvernement du Québec.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Prise en charge par « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal ». L'organisme produira une série d'outils de communication (affiches - dépliants - communiqués) pour annoncer l'événement en prenant soin d'identifier la participation de l'Arrondissement à travers chacun de ces outils et communications médiatiques.

L'information concernant la vente de livres annuelle sera diffusée dans les bibliothèques et les journaux de quartier.

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La vente annuelle de livres de l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » est prévue du 11 au 19 juin 2022.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte LEFEBVRE  
Chef de division Culture - bibliothèques et  
expertise

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-05-19

Martin SAVARIA  
Directeur de la culture des sports des loisirs  
et du développement social



**Dossier # : 1228954007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits de 10 500 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour les frais de signalisation et de planche de détour lors de fermetures de rues pour des événements à caractère commercial

Il est recommandé :

D'autoriser un virement de crédits de 10 500 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour le financement des plans de détour, de la signalisation et de l'installation de celle-ci lors des fermetures de rue des sociétés de développement commercial de notre territoire et de la fermeture de rue pour la Fête de la rentrée de l'Arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 11:08

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1228954007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits de 10 500 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour les frais de signalisation et de planche de détournement lors de fermetures de rues pour des événements à caractère commercial

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement a pour mandat de développer et de maintenir des relations productives avec des partenaires économiques de son territoire. Ainsi, il collabore à l'animation du milieu en participant aux activités de certains partenaires économiques et en contribuant financièrement à divers projets ayant une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux ou à vocation d'emplois.

Dans ce contexte, les sociétés de développement commercial (SDC) œuvrant sur le territoire de l'arrondissement participent à la réussite de ce mandat en contribuant à l'amélioration de la qualité des milieux de vie dont elles sont des composantes essentielles. Afin de poursuivre leurs actions auprès de leurs membres et de la population de l'arrondissement, les sociétés de développement commercial (SDC) réaliseront plusieurs événements publics et activités d'animation sur rue en 2022.

Afin d'offrir aux citoyens des options de détours sécuritaires, et de s'assurer que la signalisation est conforme aux lois et aux meilleures pratiques, l'Arrondissement confiera à une firme externe un contrat de signalisation pour les fermetures de rue prévues en 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

**DESCRIPTION**

Les SDC bénéficient de contributions financières et de soutien logistique de la Ville afin de réaliser un ensemble d'activités qui visent à promouvoir le développement économique, l'offre commerciale de proximité et le maintien des emplois dans le territoire dont elles ont la responsabilité. Elles œuvrent à favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande commerciale pour mieux répondre aux besoins des citoyens de l'arrondissement.

La contribution de la Ville permet aux SDC de bénéficier d'un soutien financier et logistique pour mener à bien leurs projets.

**JUSTIFICATION**



Le projet a pour but de faire produire des plans de détour et d'installer la signalisation adéquate pour rendre les détours sécuritaires et conformes aux meilleures pratiques lors de fermetures de rues nécessaires pour les différentes SDC de notre territoire, ainsi que pour la fermeture de rues prévue pour la Fête de la rentrée 2022, organisée en régie.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le virement de crédits de 10 500 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour les frais de signalisation et de planche de détour lors de fermetures de rues bénéficiera aux SDC suivantes :

- S.I.D.A.C. Promenade Masson
- S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert
- Société de développement commercial Petite Italie-Marché Jean-Talon - Montréal

Les crédits requis seront puisés à même le compte de surplus de gestion affecté - divers.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'ajout de divertissement sur rue, de foires commerciales et d'animations d'envergure contribue à l'amélioration de la qualité de vie de ces secteurs et encourage l'achat local. Sans plan de détour et signalisation adéquate, les fermetures de rues ne sont pas sécuritaires et ne répondent pas aux exigences du SPVM et du SIM.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise sanitaire actuelle, les projets de fermetures de rues temporaires et d'animation du domaine public peuvent se réaliser et être maintenus dans la mesure où les recommandations de la Santé Publique sont respectées.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des opérations de communication seront élaborées par la Division des communications de l'Arrondissement. Les citoyens seront également informés via nos différentes plateformes Web. Des affiches informant les citoyens des fermetures de rue seront installées dans les délais prescrits.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fermetures de rues prévues pour l'été 2022

Atmosph'Air : 7 au 10 juillet

ItalfestMtl : 11 au 15 août

La Rentrée : 18 au 21 août

Masson en fête : 26 au 28 août

Fête de la rentrée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie: 17 septembre

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Noelle DUFOUR-BOIVIN  
Agente de développement aux événements  
spéciaux et animation du domaine public

#### ENDOSSÉ PAR

Line FERLAND  
Chef de division - Sports et loisirs

Le : 2022-05-16



**Dossier # : 1224646003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de 25 458,96 \$ du fonds de surplus gestion affecté - divers afin de couvrir l'ensemble des frais liés à la mission de la délégation locale à Strasbourg (France), du 25 juin au 2 juillet 2022, dans le cadre de la démarche de coopération entre l'Arrondissement et la Ville et Eurométropole de Strasbourg, soutenu financièrement par le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée

Il est recommandé :

D'autoriser un virement de 25 458,96 \$ du fonds de surplus gestion affecté - divers afin de couvrir l'ensemble des frais liés à la mission de la délégation locale à Strasbourg (France), du 25 juin au 2 juillet 2022, dans le cadre de la démarche de coopération entre l'Arrondissement et la Ville et Eurométropole de Strasbourg, soutenu financièrement par le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée;

De mandater la directrice de la Direction des Relation avec les citoyens, Services administratifs et Greffe pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel..

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 11:02

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1224646003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de 25 458,96 \$ du fonds de surplus gestion affecté - divers afin de couvrir l'ensemble des frais liés à la mission de la délégation locale à Strasbourg (France), du 25 juin au 2 juillet 2022, dans le cadre de la démarche de coopération entre l'Arrondissement et la Ville et Eurométropole de Strasbourg, soutenu financièrement par le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis avril 2021, l'Arrondissement est engagé dans un projet de coopération et d'échange d'expertises avec la Ville et Eurométropole de Strasbourg, en France. Ce projet est soutenu financièrement par le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) mis en place par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (Québec) et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (France). Ensemble, ces organisations souhaitent contribuer à (re)penser la ville en transition avec les citoyens.

Depuis plusieurs années, tant Strasbourg que Rosemont-La Petite-Patrie sont reconnus comme des laboratoires urbains en raison de leurs engagements et des innovations qu'ils portent en lien avec la transition écologique et la participation citoyenne. L'expertise développée au sein des deux administrations publiques fait l'objet d'un transfert de compétences, lors d'échanges virtuels fréquents depuis plus d'un an, dans le but de soutenir l'émergence de meilleures politiques publiques.

La Chaire de recherche sur la transition écologique de l'Université du Québec à Montréal, partenaire de ce projet, mène une recherche-action sur les apprentissages issus des deux éléments centraux de ce projet de coopération tel que décrit ci-dessous. Deux membres de la Chaire de recherche participeront à la mission à Strasbourg.

Ainsi, la Ville et Eurométropole de Strasbourg s'intéresse particulièrement aux dynamiques collectives d'appropriation citoyennes et de végétalisation du domaine public développées dans le cadre des ruelles vertes et des projets participatifs citoyens. Les représentant·e·s de la Ville et Eurométropole de Strasbourg doivent venir en mission à Montréal en octobre 2022 afin d'approfondir leur apprentissage de ces sujets.

Pour sa part, Rosemont-La Petite-Patrie s'intéresse à des projets d'habitation innovants développés, encouragés et soutenus par la Ville de Strasbourg, notamment en termes d'habitat participatif et d'organisme foncier solidaire. Appliqués au contexte montréalais, ces deux éléments permettraient de concevoir avec les citoyen·nes des projets d'habitation qui correspondent davantage à leurs besoins et à meilleur coût.

L'Arrondissement regarde également avec beaucoup d'intérêt le dispositif de participation publique du Pacte (voir sommaire 1227624003) qui favorise un dialogue continue entre une diversité de parties prenantes autour de projets et de politiques publiques en lien avec la transition écologique et sociale. Tel qu'il est vécu à Strasbourg, le Pacte fournit un cadre de coopération nouveau qui permet aux différentes parties prenantes désireuses de s'engager pour la transition écologique, d'unir leurs forces, leurs idées et leurs expertises. Les représentants de l'Arrondissement et de l'organisme Solon, qui conduit différents projets de transition écologique et soutien des initiatives citoyennes dans La Petite-Patrie, participeront à la session plénière du Pacte le 1er juillet 2022.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA22 26 0095 (2 mai 2022) - Adhérer, à titre de collectivité partenaire, au PACTE : Penser, aménager et construire en transition écologique de l'Eurométropole de Strasbourg, France - Autoriser Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement, à signer l'engagement au nom de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire est requis afin d'autoriser le virement de 25 468,96 \$ du fonds de surplus gestion affecté - divers pour couvrir les frais liés à la participation de sept des huit membres de la délégation locale à la mission d'échange à Strasbourg (France) du 25 juin au 2 juillet 2022. Ce virement inclut le montant de 4 000 \$ mentionné dans le sommaire 1227059001.

La démarche de coopération entre l'Arrondissement et la Ville et Eurométropole de Strasbourg est soutenue financièrement par le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD). La contribution financière du FFQCD dans le cadre de cette mission est de 13 300 \$, soit de 1 900 \$ par participant admissible.

Les dépenses encourues par l'Arrondissement pour la participation d'une représentante de la Chaire de recherche sur la transition écologique et une représentante de Solon seront remboursées par ces organismes, une fois la contribution financière du FFQCD déduite de la somme due.

## **JUSTIFICATION**

La participation d'une délégation locale à cette mission est une occasion privilégiée d'augmenter significativement l'expertise de l'Arrondissement aux sujets de l'habitation participative et de la participation publique, ainsi que d'apporter une contribution valable à l'analyse de solutions innovantes pour le développement de projets immobiliers, tel que celui projeté sur le site Bellechasse.

Dans son ensemble, cette mission comprend plusieurs ateliers de travail, de visites de sites et de rencontres avec divers intervenants sur une période de cinq jours.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale pour ce séjour est estimée à 25 458,96 \$, toutes taxes et frais compris. Ce montant comprend 19 934,36 \$ déjà engagés pour les frais de transport (avion et train) et d'hébergement (hôtel) pour sept personnes. Un montant supplémentaire estimé à 5 524,60 \$ complète la dépense totale. Il s'agit du montant maximal qui pourrait être remboursé aux représentants de l'arrondissement (cinq personnes) pour les dépenses de repas réellement engagées lors de la mission selon les modalités établies par la Directive sur les voyages – Appendice D émise par le Conseil national mixte (en vigueur le 1 avril 2022). Les per diem accordés pour les dépenses engagées dans la zone Euro étant dans cette devise, la dépense réelle ne sera connue qu'au retour du voyage en fonction du nombre de repas réellement engagé par chacun des participants et du taux de conversion en devise

canadienne. Le montant maximal autorisé par personne pour un séjour de sept jours et six nuits dans une ville française autre que Paris est de 815,30 euros. Le calcul actuel est basé sur le taux de conversion au 12 mai 2022 à 1 euro pour 1,35523 dollar canadien. La dépense totale faisant l'objet du présent sommaire décisionnel ne correspond pas à la dépense réelle encourue par l'Arrondissement, puisque celui-ci bénéficie d'une contribution financière du Fonds franco-qubécois pour la coopération décentralisée (FFQCD). Sur les 19 934,36 \$ déjà engagés en frais de transport et d'hébergement pour sept personnes, la contribution financière du FFQCD sera de l'ordre de 11 527,51 \$. De plus, l'Arrondissement facturera les deux organismes partenaires pour qui il a engagé les dépenses préalables au séjour et pour qui il a perçu la contribution du FFQCD, pour le montant qui excède cette contribution. Ainsi, l'Arrondissement va récupérer 2 397,84 \$ supplémentaires (1 198,92 \$ par organisme). En conséquence, la dépense réelle pour l'arrondissement pour la dépense déjà engagée est de 6 009,01 \$ toutes taxes comprises. Quant à l'estimation de la dépense maximale à rembourser au retour de la mission de 5 524,60 \$ pour cinq personnes, elle fait l'objet d'une contribution financière du FFQCD de 1 231,15 \$. Le montant maximal réel de la dépense sera de 4 293,45 \$ pour un grand total réel estimé à 10 302,46\$ toutes taxes, frais, déductions et remboursements compris.

Les organismes externes participant à la mission sont responsables de l'ensemble des dépenses de leurs représentantes auxquelles l'Arrondissement a déduit la contribution de FFQCD. L'Arrondissement remettra à chacun des organismes le montant de 270,67 \$ qui correspond à la partie de la contribution du FFQCD leur étant attribuée et qui ne peut être déduite des dépenses encourues par l'Arrondissement en raison des règles comptables du programme de contribution financière.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, notamment en raison des engagements en matière d'habitation abordable; d'accroître la participation et l'engagement des citoyens à la vie publique; et à propulser Montréal comme un laboratoire vivant et une ville d'innovations.

Des crédits carbone seront achetés pour compenser les émissions produites dans le cadre du déplacement des membres de la délégation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services  
administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François SIMONEAU  
conseiller(-ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Simone BONENFANT  
Directeur

Le : 2022-05-19



**Dossier # : 1227059005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Bureau des élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense approximative de 4 000 \$ pour la participation d'un élu à une mission d'échanges à Strasbourg (France), du 25 juin au 2 juillet 2022, dans le cadre de la démarche de coopération entre l'Arrondissement et la Ville et Eurométropole de Strasbourg, soutenu par le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense approximative de 4 000 \$ pour la participation d'un élu à une mission d'échanges à Strasbourg (France), du 25 juin au 2 juillet 2022, dans le cadre de la démarche de coopération entre l'Arrondissement et la Ville et Eurométropole de Strasbourg, soutenu par le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée :

- M. François Limoges, maire de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 11:03

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227059005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Bureau des élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense approximative de 4 000 \$ pour la participation d'un élu à une mission d'échanges à Strasbourg (France), du 25 juin au 2 juillet 2022, dans le cadre de la démarche de coopération entre l'Arrondissement et la Ville et Eurométropole de Strasbourg, soutenu par le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis avril 2021, l'Arrondissement est engagé dans un projet de coopération et d'échange d'expertises avec la Ville et Eurométropole de Strasbourg, en France. Ce projet est soutenu financièrement par le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) mis en place par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (Québec) et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (France). Ensemble, ces organisations souhaitent contribuer à (re)penser la ville en transition avec les citoyens.

Une délégation locale de huit représentants, provenant de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, de la Chaire de recherche sur la transition écologique de l'Université du Québec à Montréal et de l'organisme à but non lucratif Solon, se rendra à Strasbourg du 25 juin au 2 juillet 2022 (voir sommaire 1224646003).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA22 26 0095 (2 mai 2022) - Adhérer, à titre de collectivité partenaire, au PACTE : Penser, aménager et construire en transition écologique de l'Eurométropole de Strasbourg, France - Autoriser Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement, à signer l'engagement au nom de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire est requis afin d'autoriser l'élu à diriger la délégation locale qui se rendra à Strasbourg du 25 juin au 2 juillet 2022 :  
M. François Limoges, maire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

## JUSTIFICATION

La participation de M. Limoges à cette mission d'échanges est une occasion privilégiée d'établir des contacts interpersonnels utiles et de faire état de travaux d'avant-garde à l'Arrondissement à l'égard de la nature en ville et de la participation citoyenne. De plus, il sera amené à intervenir, conjointement avec madame Jeanne Barseghian, Maire de Strasbourg, auprès de différentes parties prenantes lors de la session plénière du Pacte pour un urbanisme en transition écologique le 1er juillet 2022.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur totale de ce séjour est estimée à 4 000 \$ (taxes et frais compris). Une contribution financière de 1 900\$ du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée sera appliquée, ce qui aura pour incidence de réduire la portion de la dépense estimée pour l'Arrondissement à 2 100 \$.

Voir l'intervention afin de connaître l'imputation de la dépense.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, notamment en raison des engagements en matière d'habitation abordable; d'accroître la participation et l'engagement des citoyens à la vie publique; et à propulser Montréal comme un laboratoire vivant et une ville d'innovations.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nelly BARBOZA  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Simone BONENFANT  
Directeur

Le : 2022-05-16

**Dossier # : 1227178003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Fête Saint-Antoine », « Cinéma en plein air », « Festival Piccola », « Fête d'ouverture du Repaire de Biquette », « Ma Brasserie, Ma St-Jean sur Holt », « Fête National LRCR », « Cinéma sous les étoiles », « Bibliothèques dans les parcs », « Jeudis shows », « Jeux de la rue », « Autofest », « Jackalope BLOCK PARTY », « Amarkkalam », « Conte coeur de peuplier et autres histoires millénaires », « Fête de la Madonne », « Course Nocturne de Montréal », « La Candy Course 5K », « Festi-Aînés », « Marche 24 heures pour Le Phare », « Foire des possibles SOLON », « Ferment Fest Montréal », « Fête de la Rentrée », « Course À la Vie CIBC Montréal » et « Course RBC pour les enfants »

**Il est recommandé :**

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2022-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2022-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2022-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2022-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements

indiqués dans le tableau en annexe.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 11:04

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227178003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Fête Saint-Antoine », « Cinéma en plein air », « Festival Piccola », « Fête d'ouverture du Repaire de Biquette », « Ma Brasserie, Ma St-Jean sur Holt », « Fête National LRCR », « Cinéma sous les étoiles », « Bibliothèques dans les parcs », « Jeudis shows », « Jeux de la rue », « Autofest », « Jackalope BLOCK PARTY », « Amarkkalam », « Conte coeur de peuplier et autres histoires millénaires », « Fête de la Madonne », « Course Nocturne de Montréal », « La Candy Course 5K », « Festi-Aînés », « Marche 24 heures pour Le Phare », « Foire des possibles SOLON », « Ferment Fest Montréal », « Fête de la Rentrée », « Course À la Vie CIBC Montréal » et « Course RBC pour les enfants »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons un dossier comportant des événements qui se dérouleront sur le territoire de l'Arrondissement en 2022. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés aux tableaux ci-joints et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 260096 - 2 mai 2022, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8, le Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5 et le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7 (1227178002).

CA21 260122 - 7 juin 2021, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le

bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8, le Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5 et le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7 (1217178003).

CA21 260088 - 3 mai 2021, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8, le Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5 et le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7 (1217178001).

CA19 26 0331 - 4 novembre 2019, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8, le Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 et le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7 (1197699006).

## **DESCRIPTION**

Les événements sont de nature culturelle, ludique et sportive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en favorisant la rencontre citoyenne dans un cadre convivial ainsi que l'accès aux diverses expériences culturelles. Ces activités génèrent une affluence et contribuent au rayonnement de l'arrondissement.

Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettra aux organismes d'autofinancer leurs activités et d'augmenter la valeur ajoutée de leur événement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les activités des différents événements sont entièrement sous la responsabilité financière et logistique des promoteurs. L'Arrondissement offre un soutien logistique, selon ses capacités, à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion sociale, en équité et en accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements répertoriés dans le tableau de l'annexe A, en pièce jointe, seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier l'approbation des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les demandes doivent tenir compte des consignes sanitaires et des recommandations de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) et du CCMU, et les événements devront être ajustés en fonction de l'évolution de la situation pandémique en vigueur au moment de leur réalisation. Toutes les mesures sanitaires devront être scrupuleusement respectées.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'Arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements :

- Des rencontres de coordination avec les services concernés seront tenues avant l'événement, si nécessaire;
- Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront émis par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :



---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle DESJARDINS  
Agente de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-05-20

Martin SAVARIA  
Directeur de la culture des sports des loisirs  
et du développement social

**Dossier # : 1227178004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter trois ordonnances élargies - Programmation d'animations diverses entre le 1er juillet et le 15 octobre 2022

Il est recommandé :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance 2022-26\_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements autorisés entre le 1er juillet et le 15 octobre 2022;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)*, l'ordonnance 2022-26\_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant la vente d'articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements autorisés entre le 1er juillet et le 15 octobre 2022;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3)*, l'ordonnance 2022-26\_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant d'occuper l'espace de stationnement et/ou de procéder à la fermeture de rue(s) à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements autorisés entre le 1er juillet et le 15 octobre 2022;

D'autoriser, à cet effet, le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à autoriser pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdites animations.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 11:05

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227178004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter trois ordonnances élargies - Programmation d'animations diverses entre le 1er juillet et le 15 octobre 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En raison de la pandémie due à la COVID-19, l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a dû revoir et ajuster la programmation culturelle sur son territoire à de très nombreuses reprises depuis mars 2020, et ce, toujours à la dernière minute. La situation s'est améliorée, mais reste toujours incertaine, et les directives de santé publique à l'intention de la population peuvent encore changer régulièrement.

Dans ce contexte hors du commun, qui pourrait durer encore quelques mois, l'Arrondissement ainsi que les organismes sont préoccupés par l'impact des contraintes sur la santé et la qualité de vie de ses citoyens et ils souhaitent pouvoir faire des changements rapides et de dernière minute pour maintenir une programmation qui s'adapte toujours aux contraintes. La consigne sur le port du masque obligatoire dans les endroits publics ayant été très récemment éliminée, il n'est pas encore possible d'en prévoir les impacts au cours des prochains mois. De plus, les organismes communautaires n'ont pas repris les retards accumulés ni toutes leurs activités habituelles, ils ont des employés isolés régulièrement à cause de la COVID-19 et donc ont peine à assurer leur quotidien et encore plus à organiser des événements sur du moyen terme.

Le présent dossier comporte une demande pour trois ordonnances élargies sur le territoire de l'arrondissement entre le 1er juillet et le 15 octobre 2022. L'aval du conseil d'arrondissement est demandé pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire et pour déroger aux règlements suivants :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement* R.R.V.M., c. C-41, Article 3
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8
- *Règlement sur le bruit et les nuisances* R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 26 0269 - Édicter trois ordonnances élargies - Programmation d'animations diverses entre le 1er janvier et le 30 juin 2022 (1217178007)

CA21 26 0158 - Édicter deux ordonnances élargies - Programmation d'animations diverses entre le 5 juillet et le 31 décembre 2021 (1217178006)

CA20 26 0309 - Édicter une ordonnance élargie - Programmation d'animations diverses entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2021 (1207699007).

CA20 26 0130 - Édicter une ordonnance élargie - Programmation d'animations diverses entre le 2 juin et le 31 décembre 2020 (120769900).

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire constitue une demande au conseil d'arrondissement afin d'adopter trois ordonnances élargies pour le *Règlement sur la circulation et le stationnement*, le *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public ainsi que le Règlement sur le bruit et les nuisances* afin de permettre à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) ainsi qu'aux organismes d'adapter leur programmation au rythme des contraintes et recommandations émises par l'Institut national de santé publique du Québec, de la Direction régionale de santé publique et du CCMU. Ainsi, la DCSLDS et les organismes pourront soutenir rapidement des initiatives professionnelles ou amateurs qui répondent aux dites recommandations.

Ainsi, sous l'approbation du directeur de la DCSLDS de l'Arrondissement, la Direction pourra autoriser la tenue d'animations sur le domaine public entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 octobre 2022.

## **JUSTIFICATION**

Les diverses animations prévues par la DCSLDS et les organismes visent, entre autres, à permettre aux gens les plus vulnérables de profiter des avantages de la culture et de briser l'isolement tout en limitant leurs déplacements et en respectant les règles de distanciation physique. Les emplacements seront choisis selon les besoins identifiés par les équipes et seront ajustés en fonction des recommandations en vigueur émises par les différents paliers décisionnels.

La présentation d'animations sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement et au maintien d'une bonne santé mentale de la population en favorisant l'accès aux diverses expériences culturelles. Ces activités contribuent également au rayonnement de l'Arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Certaines activités seront sous la responsabilité financière de l'Arrondissement et seront payées à même les budgets de la DCSLDS. D'autres seront sous la responsabilité financière et logistique d'artistes, de groupes communautaires ou de promoteurs d'événements. L'Arrondissement offre un soutien logistique, selon ses capacités, à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, ne s'applique pas aux engagements liés aux changements climatiques et contribue aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les dérogations élargies permettront à la DCSLDS d'adapter rapidement ses animations en fonction des recommandations émises par l'Institut national de santé publique du Québec, de la Direction régionale de santé publique et du CCMU. Sans ces dérogations élargies, de nombreux événements ne pourraient pas être présentés ou modifiés à la dernière minute.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'adoption des dérogations élargies par le conseil d'arrondissement permettra à l'appareil municipal d'être plus agile dans sa réponse au besoin d'animation du domaine public, au plus grand bénéfice des citoyens, qui sont restreints pour une période encore indéterminée.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'Arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Des rencontres de coordination avec les services concernés seront tenues avant les animations, via vidéoconférence, si nécessaire.
- Les permis autorisant les animations sur le domaine public seront délivrés par la DCSLDS avant les événements.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle DESJARDINS  
Agente de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Martin SAVARIA  
Directeur de la culture des sports des loisirs  
et du développement social

Le : 2022-05-19



**Dossier # : 1228954004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre de divers événements

Il est recommandé :

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2022-26- \_\_\_\_\_ jointe à la présente, afin de permettre la consommation de boissons alcooliques à l'occasion d'un repas, sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 11:08

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228954004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre de divers événements

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour encourager la vitalité de cette artère commerciale, qui peine à se relever des conséquences de la pandémie, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie recommande de permettre la consommation d'alcool sur les terrasses publiques du projet d'aménagements temporaires 2022 aux abords de la Promenade Masson.

**Aménagements Masson :**

Les aménagements temporaires seront installés sur des places de stationnement aux endroits suivants :

- sur le côté sud de la rue Masson, entre la 5e Avenue et la 6e Avenue;
- sur la 2e Avenue, à l'angle de la rue Masson, côté est et ouest;
- sur le côté sud de la rue Masson, entre la 7e et la 8e Avenue.

Le présent sommaire addenda vise à édicter une ordonnance permettant la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées en libre accès au public. Il inclut de nouveaux espaces aux abords de la Promenade Masson (section entre la 7e Avenue et la 8e Avenue) qui n'étaient pas couverts dans les ordonnances du sommaire décisionnel initial, adopté en séance du conseil d'arrondissement du 4 avril 2022.

Cette ordonnance actualisée sera valable du mercredi au dimanche, du 15 juin 2022 (ou selon la date d'installation des aménagements) au 31 octobre 2022, selon l'horaire suivant :

- Dimanche et mercredi, entre 10 h et 23 h;
- Jeudi au samedi, entre 10 h et minuit.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Noelle DUFOUR-BOIVIN  
Agente de développement - Événements et animation  
du domaine public



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228954004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits de 160 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour des aménagements temporaires sur le domaine public sur les rue Masson et St-Zotique - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre de l'événement Saint-Zotique Conviviale

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Aménagement Masson :**

Depuis quelques années, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie réalise des aménagements temporaires sur la Promenade Masson par la création d'îlots de fraîcheur et de placotoirs pour les utilisateurs de cette artère commerciale.

La Promenade Masson, située sur la rue du même nom, entre la rue D'Iberville et la 12<sup>e</sup> Avenue, est une artère commerciale importante et authentique de Montréal. Située au cœur du district du Vieux-Rosemont, elle regroupe plus de 150 commerces et services variés.

Pour 2022, la Société de développement commercial Promenade Masson (SDC Promenade Masson) et l'Arrondissement ont ciblé conjointement des places de stationnement à aménager temporairement. Dans leur forme finale, ces espaces actuellement très minéralisés vont se transformer en oasis de verdure, pour répondre notamment à un déficit de plantations sur le domaine public dans ce secteur. En plus de contribuer à lutter contre les îlots de chaleur, les aménagements, qui se veulent accueillants et accessibles à tous, deviendront un lieu de détente, de rencontre, de petits rassemblements et de contemplation pour les citoyennes et citoyens.

Le présent sommaire décisionnel vise à autoriser un virement de crédits de 115 000 \$ en provenance du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la création, la fabrication, l'installation, l'entretien et le verdissage des aménagements de la rue Masson, de juin 2022

à la fin octobre 2022.

### **Aménagement Saint-Zotique :**

En 2021, dans le cadre d'une démarche visant à bonifier les milieux de vie au sein du district de Saint-Édouard, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a fait l'ajout de neuf parklets et bacs de verdissement pour la rue Saint-Zotique, l'avenue Christophe-Colomb et la rue Saint-Dominique . L'Arrondissement a obtenu la collaboration et l'appui des sociétés de développement commercial du secteur (SDC), soit celles de la Petite-Italie et de la Plaza St-Hubert. En 2022, l'Arrondissement entend poursuivre son engagement à bonifier les milieux de vie sur l'espace public dans le secteur du district de Saint-Édouard. Ainsi, en collaboration avec la SDC Petite-Italie et la SDC Plaza St-Hubert, qui occupent et animent le district, l'Arrondissement souhaite réinstaller le mobilier conçu en 2021 et recréer un espace confortable, accueillant et rafraîchissant. À la croisée d'un quartier résidentiel, d'artères commerciales et près de parcs de quartier, les espaces convoités sont parfaitement situés pour répondre à des besoins de rencontres conviviales, de halte et de petite oasis de verdure.

Le présent sommaire décisionnel vise à autoriser un virement de crédits de 45 000 \$ en provenance du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réinstallation, l'entretien et le verdissement des aménagements dès la mi-mai jusqu'à la fin octobre 2022, ainsi que pour le démontage, l'entreposage et le transport vers le site d'entreposage à la fin de la saison.

La pandémie de la COVID-19 a affecté de manière importante le secteur du commerce, et tout particulièrement les établissements de restauration pour lesquels les salles à manger ont été fermées durant plusieurs mois. Dans la foulée de la crise sanitaire et des mesures de distanciation physique qui ont été imposées par la Santé publique, les acteurs du milieu commercial ont dû innover et modifier leurs pratiques afin de les adapter et de répondre aux enjeux sanitaires. L'idée de déployer des terrasses mutualisées, libres d'accès au public, est née en 2020 afin de créer des espaces de socialisation sur les artères commerciales, qui assureraient également un lien avec l'activité commerciale de proximité.

Dans ce contexte, pour continuer de favoriser la vitalité commerciale qui a peine à se relever de cette pandémie, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite permettre la consommation d'alcool sur les terrasses publiques des projets Saint-Zotique Conviviale et Promenade Masson, des événements ludiques permettant de contribuer à la vitalité des secteurs et de bonifier les milieux de vie des citoyens.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 260166 - 4 juin 2018 - Autoriser un virement de crédit d'un montant maximal de 100 000 \$ par année, en 2018 et 2019, afin d'imputer des dépenses au projet d'aménagement transitoire de la rue Masson, dans le cadre du programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) – Autoriser un virement de crédit du compte surplus de gestion affecté - divers ( 1180963017 )

CA21 260096 - 13 mai 2021 - Autoriser un virement de 200 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour le financement de projets de réalisation d'aménagements temporaires visant à bonifier les milieux de vie. ( 1219096003 )

CA21 260170 - 9 août 2021 - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre de l'événement Saint-Zotique Conviviale. ( 1219096005 )

### **DESCRIPTION**

### **Aménagements Masson :**

Les aménagements temporaires seront installés sur des places de stationnement, sur la rue Masson, entre la 5e Avenue et la 6e Avenue, côté sud, ainsi que sur la 8e Avenue, coin Masson, côté nord-ouest. L'installation débutera en juin 2022 et le démantèlement est prévu pour octobre 2022.

### **Aménagements Saint-Zotique :**

De la mi-mai à la fin octobre 2022, l'Arrondissement souhaite réinstaller le mobilier construit en 2021, reverdir l'espace et ainsi proposer aux citoyennes et aux citoyens des aménagements temporaires fleuris, sécuritaires et accessibles qui leur permettront de profiter des attraits du secteur. Le projet inclut :

- le transport du mobilier de l'entrepôt vers le site désigné;
- la réinstallation de l'aménagement;
- le verdissement;
- l'entretien général durant toute la saison estivale;
- le démontage et le transport vers l'entrepôt.

### Les aménagements seront situés devant les commerces suivant:

- L'Hamburger : 933, rue Saint-Zotique
- Kasaisuta fusion : 929, rue Saint-Zotique
- Les Voisines : 923, rue Saint-Zotique
- Amir : 763, rue Saint-Zotique
- Taco Trunp : 388, rue Saint-Zotique
- Panino Pazzo/ Salon de coiffure Chouki's : 193 et 185, rue Saint-Zotique
- Uniburger : 50, rue Saint-Zotique
- Pumpui : 83, rue Saint-Zotique

En vertu de l'article 3 du *Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1), le conseil d'arrondissement peut permettre la consommation d'alcool, sur le domaine public, dans le cadre d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, aux conditions qu'il détermine.

Le présent dossier décisionnel vise également à édicter une ordonnance permettant la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées libres d'accès au public dans le cadre des événements Saint-Zotique Conviviale qui aura lieu sur la rue Saint-Zotique, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Saint-Dominique du 15 mai 2022 au 31 octobre 2022 et Promenade Masson qui aura lieu sur la rue Masson, entre la 5e Avenue et la 6e Avenue, côté sud, ainsi que sur la 8e Avenue, coin Masson, côté nord-ouest débutera de juin au 31 octobre 2022. Ces événements ont pour objectif de contribuer à l'animation de ces secteurs et de faire un lien entre les deux pôles commerciaux situés sur cette artère : la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon et la SDC Plaza St-Hubert ainsi que la Promenade Masson.

Cette ordonnance sera valable du mercredi au dimanche, du 15 mai 2022 (ou selon la date d'installation des aménagements) au 31 octobre 2022, selon l'horaire suivant :

- Dimanche et mercredi, entre 10 h et 23 h;
- Jeudi au samedi, entre 10 h et minuit.

### **JUSTIFICATION**

Le projet a pour objectifs de contribuer à l'animation des deux districts et des SDC de

l'arrondissement, d'augmenter les déplacements actifs, de contrer le manque d'espaces verts et d'ajouter un lieu de rencontres citoyennes. Les projets d'aménagements temporaires participent à la création d'un sentiment d'appartenance à un quartier. Les projets ont un impact positif sur la qualité de vie des citoyennes et des citoyens résidents du secteur et des usagers des artères commerciales puisqu'ils constituent un milieu de vie animé et agréable.

#### **Aménagements Saint-Zotique:**

La Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) régit la vente et le service d'alcool dans les établissements licenciés et sur les terrasses liées à ces derniers. Les terrasses mutualisées liées au présent dossier décisionnel n'étant pas associées à des établissements licenciés de la Ville de Montréal alors il relève de régir la consommation d'alcool sur ces terrasses libres d'accès installées sur le domaine public.

Les terrasses mises à disposition du public permettront ainsi la consommation de nourriture et d'alcool, achetés à proximité des terrasses libres d'accès, selon l'horaire cité ci-haut, contribuant à la fois à créer des lieux de socialisation sur les artères commerciales et à assurer un lien entre les terrasses et les établissements commerciaux à proximité.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aménagements rue Masson : Le virement de crédits budgétaires demandé est de 115 000 \$, net de ristournes.

Aménagements rue Saint-Zotique : Le virement de crédits budgétaires demandé est de 45 000 \$, net de ristournes.

Les crédits requis seront puisés à même le compte de surplus de gestion affecté - divers.

L'approbation de la consommation d'alcool sur les terrasses mutualisées n'engendrera pas de coûts supplémentaires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'ajout de lieux de rencontres et de divertissement libre, de verdissement et l'entretien des aménagements contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de ces secteurs. Sans les conditions requises, le projet devra être annulé.

Un refus d'approbation de l'ordonnance ne permettrait pas aux citoyens de consommer de l'alcool sur les terrasses, libres d'accès, mises à la disposition du public.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise sanitaire actuelle, les projets d'aménagements temporaires extérieurs peuvent se réaliser sans ajustement et être maintenus tels quels.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des opérations de communication seront élaborées en accord avec la Division des communications de l'Arrondissement et les citoyennes et les citoyens seront également informés via nos différentes plateformes Web.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Aménagements Masson :**

Printemps 2022 : sélection de la firme pour le concept et la réalisation des travaux d'aménagement

Juin 2022 : installation des aménagements

Juin à octobre 2022 : entretien régulier du mobilier et de la végétation

Octobre 2022 : démantèlement du mobilier

**Aménagements Saint-Zotique :**

Printemps 2022 : signature de conventions de service de verdissement et d'entretien général avec des entreprises spécialisées

Mai 2022 : travaux d'installation du mobilier et verdissement

Mai à octobre 2022 : entretien régulier du mobilier et de la végétation

Octobre 2022 : fin des contrats de services

Novembre 2022 : démantèlement, transport et entreposage du mobilier

**Événements Saint-Zotique Conviviale et Promenade Masson :**

15 mai 2022 : mise en application de l'ordonnance permettant la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées libres d'accès au public pour Saint-Zotique Conviviale

Juin 2022 : mise en application de l'ordonnance permettant la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées libres d'accès au public pour la Promenade Masson

31 octobre 2022 : fin des ordonnances

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

**Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER****ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-15

Marie-Noelle DUFOUR-BOIVIN  
agent (e) de developpement d'activites  
culturelles physique s et sportives

Martin SAVARIA  
Directeur de la culture des sports des loisirs  
**et du développement social**



**Dossier # : 1220284006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 85 du Règlement sur les tarifs (2022) (RCA-164) afin de modifier les tarifs applicables aux permis de stationnement sur rue réservé aux résidents

IL EST RECOMMANDÉ :

D'édicter l'ordonnance 2022-26-0XX, jointe à la présente, en vertu de l'article 85 du Règlement sur les tarifs (2022) (RCA-164) afin de modifier les tarifs applicables aux permis de stationnement sur rue réservé au résidents.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 11:06

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1220284006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 85 du Règlement sur les tarifs (2022) (RCA-164) afin de modifier les tarifs applicables aux permis de stationnement sur rue réservé aux résidents

**CONTENU****CONTEXTE**

Des modifications au Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (2022) (RCA-164) sont requises afin de permettre une majoration des tarifs de vignettes pour le stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 26 0272 / 1215017004 - 6 décembre 2021 - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2022) » (RCA-164)

**DESCRIPTION**

Il est proposé de modifier certains tarifs prévus à l'article 70 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (2022) (RCA-164). Cette majoration des tarifs s'aligne sur l'objectif de la Ville de Montréal de favoriser la mobilité durable. Les modifications proposées sont les suivantes :



		<b>Tarif actuel</b>	<b>Proposé</b>
1°	Vignette délivrée entre le 1er janvier et le 31 mars, valide jusqu'au 30 septembre de la même année		
a)	véhicule de promenade électrique (100% électrique)	66,00 \$	79,00 \$
b)	véhicule de promenade hybride de cylindrée inférieure à 3 litres	97,00 \$	116,00 \$
c)	véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou véhicule pour personne à mobilité réduite	97,00 \$	116,00 \$
d)	véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus	128,00 \$	154,00 \$
e)	véhicule de promenade hybride de cylindrée de 3 litres et plus	128,00 \$	154,00 \$
2°	Vignette délivrée entre le 1er avril et le 30 juin, valide jusqu'au 30 septembre de la même année;		
a)	véhicule de promenade électrique (100% électrique)	34,00 \$	41,00 \$
b)	véhicule de promenade hybride de cylindrée inférieure à 3 litres	49,00 \$	59,00 \$
c)	véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou véhicule pour personne à mobilité réduite	49,00 \$	59,00 \$
d)	véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus	66,00 \$	79,00 \$
e)	véhicule de promenade hybride de cylindrée de 3 litres et plus	66,00 \$	79,00 \$
3°	Vignette délivrée entre le 1er juillet et le 31 décembre, valide jusqu'au 30 septembre de l'année suivante;		
a)	véhicule de promenade électrique (100% électrique)	66,00 \$	79,00 \$
b)	véhicule de promenade hybride de cylindrée inférieure à 3 litres	97,00 \$	116,00 \$
c)	véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou véhicule pour personne à mobilité réduite	97,00 \$	116,00 \$
d)	véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus	128,00 \$	154,00 \$
e)	véhicule de promenade hybride de cylindrée de 3 litres et plus	128,00 \$	154,00 \$
4°	Toute vignette supplémentaire délivrée pour la même adresse en vertu des paragraphes 1° et 3°	311,00 \$	373,00 \$
5°	Toute vignette supplémentaire délivrée pour la même adresse en vertu du paragraphe 2°	156,00 \$	187,00 \$

Enfin, l'article 85 du Règlement sur les tarifs permet de modifier, par ordonnance, un tarif existant :

**85.** Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou des contribuables qu'il détermine. Il peut également augmenter tout tarif fixé par le présent règlement.

## JUSTIFICATION

La Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe est favorable à cette majoration, dans la mesure où elle est cohérente avec celle qui sera envisagée dans les autres arrondissements limitrophes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La modification proposée entraînera une augmentation de revenus d'environ 109 335 \$, selon les prévisions de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue indirectement à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 de la façon suivante :

Priorité 1 - « Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050 » : l'augmentation des tarifs des vignettes SRRR, permet d'encourager les citoyens à privilégier les moyens de transport actifs et collectifs et permet aussi d'inciter les propriétaires de véhicules à réduire leur nombre par ménage, ce qui a pour effet de diminuer les émissions de GES.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les titulaires de permis SRRR seront avisés de la nouvelle tarification avant le début de la période de renouvellement.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'entrée en vigueur de l'ordonnance se fera dans les jours suivant son édicition par le conseil d'arrondissement. Un avis public sera diffusé à cette fin.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## **Parties prenantes**

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie  
Mylène LETOURNEAU-RIOUX, Rosemont - La Petite-Patrie  
Charles AUGER, Rosemont - La Petite-Patrie  
Zakaria HAMRAOUI, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 18 mai 2022  
Mylène LETOURNEAU-RIOUX, 18 mai 2022  
Charles AUGER, 18 mai 2022

---

## **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Arnaud SAINT-LAURENT  
Secrétaire d'arrondissement

## **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-05-18

Simone BONENFANT  
Directrice - Relations avec les citoyens,  
services administratifs et greffe



Dossier # : 1228695003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie (01-279) » afin d'assujettir le secteur de la Plaza Saint-Hubert à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter un règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–Petite-Patrie (01-279)* » afin d'assujettir le secteur de la Plaza Saint-Hubert à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une consultation publique.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 12:35

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1228695003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (01-279) » afin d'assujettir le secteur de la Plaza Saint-Hubert à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Plaza Saint-Hubert, localisée entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon, a récemment fait l'objet de travaux de réfection et de réaménagement touchant aux infrastructures et au paysage. Dans le cadre de ces travaux, la marquise installée le long des bâtiments dans les années 1980 a été démantelée. Une nouvelle marquise plus adaptée au contexte a ensuite été installée, mais celle-ci a toutefois laissé un dégagement de 1 m devant les façades, révélant ainsi un front bâti hétérogène. Par conséquent, les bâtiments de la Plaza Saint-Hubert sont voués à être rénovés au cours des prochaines années.

Des modifications sont donc proposées au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–Petite-Patrie (01-279)* afin d'encadrer la revitalisation et la rénovation du cadre bâti de la Plaza Saint-Hubert.

Le conseil d'arrondissement peut adopter des modifications au *Règlement d'urbanisme* en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), des articles 130 et 131 de la *Charte de la Ville de Montréal I, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et de l'article 155 de l'annexe C de cette Charte.

Ainsi par ces dispositions législatives, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a donc le pouvoir, par voie réglementaire, d'adopter un Plan d'implantation et d'intégration architecturale comprenant des objectifs et des critères spécifiques au secteur de la Plaza Saint-Hubert.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La Direction du développement du territoire et des études techniques propose les principales modifications suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–Petite-Patrie (01-279)* :

*Plan d'implantation et d'intégration architecturale :*

- Modifier l'annexe A afin de remplacer le plan intitulé « Localisation des secteurs d'évaluation particulière » par un nouveau plan qui inclut les délimitations du secteur d'évaluation particulière de la Plaza Saint-Hubert;
- Modifier l'annexe H afin d'y ajouter le secteur d'évaluation particulière de la Plaza Saint-Hubert.

## JUSTIFICATION

Les modifications au Plan d'implantation et d'intégration architecturale visent à encadrer les interventions réalisées sur la Plaza Saint-Hubert.

En effet, la Plaza Saint-Hubert est une artère commerciale dynamique d'importance dans le paysage de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie, mais également dans le paysage montréalais. Cependant, il est possible de constater que de nombreux bâtiments de la Plaza Saint-Hubert ont subi d'importantes altérations au fil du temps, causant la disparition des caractéristiques architecturales d'origine. On remarque aussi que de nouvelles constructions ou de nouveaux agrandissements ont été réalisés au cours des dernières années, sans tenir compte du contexte d'insertion. C'est pourquoi il est nécessaire de viser à renforcer la cohérence de la composition urbaine et de l'architecture singulière, par le biais d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale spécifique à ce secteur. Celui-ci se compose des bâtiments de la rue Saint-Hubert, au nord de la rue de Bellechasse, et ce, jusqu'au sud de la rue Jean-Talon.

Pour ce faire, tout projet de construction, d'agrandissement d'un bâtiment ou de transformation d'une caractéristique architecturale dans le secteur de la Plaza Saint-Hubert doit respecter les objectifs suivants :

- Rehausser la qualité des interventions architecturales sur la rue Saint-Hubert afin de refléter l'importance de l'artère commerciale, ainsi que sur la rue Saint-André afin de traiter la façade qui fait face à la voie publique de manière appropriée;
- Encourager le respect et la mise en valeur des bâtiments existants présentant un intérêt architectural;
- Favoriser un langage architectural contemporain et approprié à une rue commerciale pour les nouvelles constructions ou les réfections des bâtiments présentant peu d'intérêt ou ayant subi d'importantes altérations;
- Participer à l'animation et la convivialité de l'espace public par l'entretien du rythme, de la profondeur et de la transparence des façades.

Les projets doivent également viser à satisfaire des critères d'évaluation plus précis, en regard au rythme de composition des façades, aux revêtements, aux détails architecturaux, à l'interaction avec la marquise, au traitement des rez-de-chaussée, aux accès aux étages, aux agrandissements et aux nouvelles constructions. Des critères additionnels s'appliquent également aux bâtiments de coin ainsi qu'à ceux ayant une façade sur la rue Saint-André.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, mais ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il concerne l'adoption d'objectifs et de critères qualitatifs en lien avec l'architecture des bâtiments uniquement.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Juin 2022** : CA 6 juin - Avis de motion et adoption du projet de Règlement

**Juillet 2022** : CA 4 juillet - Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement

Entrée en vigueur à la suite de l'obtention du certificat de conformité.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina LEMIRE-LAUZON  
Conseillère en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

Guyline DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

Le : 2022-05-10







**Dossier # : 1226079002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie (01-279) » afin d'adopter des mesures visant la transition écologique (mesures additionnelles).

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie (01-279) » afin d'adopter des mesures additionnelles visant la transition écologique;

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une consultation.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-27 11:06

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226079002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie (01-279) » afin d'adopter des mesures visant la transition écologique (mesures additionnelles).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Misant depuis plusieurs années sur la création de milieux de vie à échelle humaine et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite maintenant optimiser son cadre réglementaire afin de favoriser la transition écologique, dans le but de lutter efficacement contre le réchauffement climatique et de mieux faire face aux risques environnementaux, économiques et sociaux. Cette démarche s'inscrit en accord avec l'adoption récente, par l'Arrondissement, de son plan « *La transition écologique dans Rosemont–La Petite-Patrie : Agir pour l'avenir !* » et de l'adoption, par la Ville de Montréal, du « Plan Climat 2020-2030 ».

Considérant que les villes jouent un rôle considérable dans le réchauffement climatique, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite mettre en place de meilleures pratiques d'aménagement du territoire en vue de favoriser un urbanisme durable, inclusif et résilient ainsi que la santé et le bien-être des citoyens.

Des modifications additionnelles sont donc proposées au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie* (01-279) afin de mettre en oeuvre la vision du plan de transition écologique à l'aide des outils d'urbanisme à la disposition de l'Arrondissement. Ces modifications sont la suite logique des dispositions déjà approuvées en 2021.

Le conseil d'arrondissement peut adopter des modifications au *Règlement d'urbanisme* en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), des articles 130 et 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et de l'article 155 de l'annexe C de cette Charte.

Ainsi, par ces dispositions législatives, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a donc le pouvoir, par voie réglementaire, d'adopter diverses mesures, notamment au niveau des exigences pour l'aménagement de bornes de recharge pour les voitures électriques au niveau des aires de stationnement, du nombre d'unités pour vélo et pour vélo visiteur exigé et l'aménagement de vestiaire-douche dans les lieux de travail, en vue de favoriser les bonnes pratiques touchant la transition écologique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

## DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire et des études techniques propose les principales modifications suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie* (O1-279) :

*Définitions :*

- Ajouter les définitions des termes suivants : « pleine terre » et « vestiaire-douche »;

*Stationnement pour véhicule automobile électrique :*

- Ajouter la « Section VI.2 Stationnement pour véhicule automobile électrique »;
- Ajouter l'article 613.3. afin d'exiger l'installation électrique pour recevoir une borne de recharge de niveau 2 ou supérieure pour toute nouvelle construction résidentielle et projet de transformation ayant pour objet l'ajout de logement et d'une unité de stationnement;
- Ajouter l'article 613.4. afin d'exiger l'installation de borne de recharge pour toute aire de stationnement d'au moins dix unités et plus desservant un usage de la famille commerciale, industrielle ou équipement collectif et institutionnel.

*Stationnement pour vélo et vestiaire-douche :*

- Modifier le tableau de l'article 614. afin d'exiger 1,5 unité pour vélo par logement pour les bâtiments résidentiels de deux à huit logements, au lieu d'un par logement;
- Modifier le tableau de l'article 614. afin d'exiger deux unités pour vélo par logement pour les bâtiments résidentiels de neuf logements et plus, au lieu d'un par logement;
- Modifier l'article 619. afin de soumettre également les bâtiments de quatre logements et plus aux dispositions applicables de cet article;
- Ajouter l'article 619.1. afin de prévoir l'aménagement de vestiaire-douche pour les usages commerciaux ou industriels lorsqu'une aire de stationnement pour vélo est d'au moins 20 unités;
- Ajouter l'article 619.2. afin de prévoir des unités pour vélo pour visiteur pour un bâtiment de 36 logements et plus. Les unités peuvent se situer à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment, mais au moins la moitié doit être aménagée à l'extérieur.

## JUSTIFICATION

Les modifications proposées au Règlement d'urbanisme visent des dispositions relatives aux bornes de recharge électrique, aux exigences pour les unités de vélo et à l'aménagement de vestiaire-douche. Celles-ci s'inscrivent dans l'objectif général de l'Arrondissement qui est de réduire notre empreinte écologique, en favorisant des déplacements verts et actifs.

*Stationnement pour véhicule automobile électrique :*

La modification réglementaire vise à obliger, pour tout nouveau bâtiment résidentiel ou lors d'une intervention entraînant l'ajout d'un logement et d'une unité de stationnement, le filage en prévision de l'installation de borne de recharge électrique de niveau 2 (240 volts) ou supérieure. Dans le but de promouvoir l'utilisation de voiture électrique et de faciliter l'installation de borne dans le futur.

La modification réglementaire vise également, à prévoir l'installation de borne de recharge électrique pour les aires de stationnement desservant les usages commerciaux, industriels ou équipements collectifs et institutionnels. Dans le but d'offrir des espaces de rechargement pour les usagés.

#### Stationnement pour vélo et vélo visiteur :

Les modifications proposées visent à promouvoir l'utilisation du vélo et les déplacements actifs. La bonification du nombre de vélos par logement tend à répondre à un besoin plus réel par rapport à ce qui est actuellement exigé au 01-279, soit une unité par logement.

Également, afin de promouvoir davantage les déplacements actifs par vélo, l'aménagement d'un espace réservé pour le stationnement des vélos pour visiteur devra être prévu pour tout bâtiment de 36 logements et plus.

De plus, les emplacements des unités de stationnement pour vélo pour les bâtiments résidentiels seront mieux encadrés afin de permettre l'aménagement d'unités de stationnement pour vélo sécuritaire tout en préservant la qualité des cours résidentielles.

#### Vestiaire-douche :

Les modifications proposées visent à promouvoir les déplacements en vélo vers les lieux de travail et ainsi réduire les déplacements en voiture. L'exigence de fournir des vestiaires-douche fera en sorte de proposer aux citoyens des espaces de commodité adaptés aux besoins des utilisateurs des transports actifs. Tout cela dans le but de promouvoir une meilleure qualité de vie à l'échelle humaine.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

### **MONTRÉAL 2030**

Le projet de règlement s'inscrit dans le cadre de l'adoption du plan de transition écologique de l'Arrondissement, qui vise à promouvoir l'aménagement d'un territoire durable et résilient. Les mesures réglementaires proposées ont notamment pour objectif de réduire l'utilisation de voiture à carburant, promouvoir l'utilisation des véhicules électriques et le déplacement actif.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'arrêté ministériel 2021-054, qui permettait notamment le remplacement des consultations publiques par des consultations écrites de quinze jours a été abrogé en date du 18 mars 2022 par l'arrêté ministériel 2022-022. En conséquence, les mesures temporaires en vigueur ne s'appliquent plus et les consultations publiques en présentiel doivent reprendre.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, en vertu de

la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (art. 123).

#### **Juin 2022**

- CA du 6 juin - Adoption du projet de règlement et avis de motion
- Avis public annonçant la tenue d'une consultation publique
- Consultation publique

#### **Juillet 2022**

- Au plus tôt à la séance du CA du 4 juillet - Adoption du second projet de règlement par le conseil d'arrondissement
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire

#### **Septembre 2022**

- Au plus tôt à la séance du CA du 6 septembre - Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement

Entrée en vigueur à la suite de l'obtention du certificat de conformité.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Léandre CAMPEAU-LÉVESQUE  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

Le : 2022-05-11



Dossier # : 1226079001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 105 logements et d'une hauteur de six étages, bâtiment situé sur le lot 3 795 031 sur la rue des Carrières.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), le projet de résolution suivant :

1° D'autoriser pour la propriété située sur le lot vacant 3 795 031 :

a) la construction d'un bâtiment ayant une hauteur de six étages, à condition qu'une demande de permis de construction conforme au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279) et à la présente résolution, soit déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'Arrondissement.

2° D'assortir les autorisations prévues au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

- a) fournir un rapport d'expertise sur la qualité du sol;
- b) fournir un plan de rétention des eaux de pluie sur le site, tel qu'exigé par le règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales 20-030;
- c) prévoir le câblage pour l'installation de bornes de recharge au niveau du stationnement au sous-sol;
- d) fournir un plan de gestion des déchets du bâtiment afin de s'assurer de la minimisation des contenants destinés aux collectes ainsi que de l'efficacité des collectes;
- e) prévoir l'aménagement de 1.5 unités de stationnement pour vélo par logement;
- f) fournir une étude sonore et une qualité supérieure des matériaux, afin d'assurer l'insonorisation des logements et la qualité de vie des occupants;
- g) fournir à l'ensemble des logements un système d'air climatisé.

3° D'assortir les autorisations prévues aux paragraphes 1° à une révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* . Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, les critères d'aménagement additionnels suivants s'appliquent :

- a) assurer l'harmonisation du volume par rapport aux bâtiments adjacents et prévoir une gradation du volume au niveau des murs donnant sur les propriétés au nord du lot;
- b) favoriser un revêtement de brique comme parement des murs latéraux;
- c) assurer la qualité architecturale du projet, en prévoyant des matériaux de qualité, notamment en ce qui concerne la maçonnerie;
- d) favoriser les déplacements actifs en prévoyant une aire de stationnement pour vélo pour visiteurs à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment;
- e) prévoir des aménagements de qualité s'adressant à toutes les classes d'âge dans la cour centrale, afin d'assurer l'aménagement d'un espace privé de qualité pour tous;
- f) favoriser l'aménagement de talus dans la cour centrale afin de permettre la plantation d'arbres à moyen ou grand déploiement;
- g) favoriser l'aménagement des équipements mécaniques au niveau du toit et traiter les sorties mécaniques comme des composantes architecturales des façades.

4° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148) s'appliquent.

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

**Signé par** Daniel LAFOND Le 2022-04-22 14:24

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226079001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 105 logements et d'une hauteur de six étages, bâtiment situé sur le lot 3 795 031 sur la rue des Carrières.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adina IACOB  
secrétaire- recherchiste





**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226079001**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme\_des permis et de l'inspection

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 105 logements et d'une hauteur de six étages, bâtiment situé sur le lot 3 795 031 sur la rue des Carrières.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adina IACOB  
secrétaire- recherchiste



**IDENTIFICATION** Dossier # :1226079001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 105 logements et d'une hauteur de six étages, bâtiment situé sur le lot 3 795 031 sur la rue des Carrières.

**CONTENU**

CONTEXTE



<b>Contenu</b>	
----------------	--

Par souci de clarification, la DDTET souhaite apporter des précisions afin de mieux identifier les articles concernés qui font l'objet d'une dérogation. À savoir :

- ◊ Autoriser une hauteur de 6 étages et 19.1 m, et ce, en dérogation de l'article 9 du règlement 01-279 qui autorise une limite à la hauteur de 6 étages et 19.1 m;
- ◊ Autoriser une densité de 3.5, et ce, en dérogation de l'article 34 du règlement 01-279 qui autorise une densité maximale de 3;
- ◊ Autoriser l'aménagement de 105 logements, et ce, en dérogation de l'article 121 du règlement 01-279 qui autorise un maximum de 8 logements par lot.

Ce complément d'information avait été mentionné lors de la consultation publique tenue le 19 mai 2022. Les précisions apportées n'impactent en rien le processus de PPCMOI et permettent simplement une meilleure compréhension du projet et de ses dérogations.

Le procès-verbal de la consultation publique est inséré en note additionnelle au sommaire addenda.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adina IACOB  
secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226079001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 105 logements et d'une hauteur de six étages, bâtiment situé sur le lot 3 795 031 sur la rue des Carrières.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En date du 12 décembre 2021, la Direction du développement du territoire et des études techniques a reçu une demande d'autorisation, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* , pour le développement du lot vacant 3 795 031.

Le lot vacant 3 795 031 d'une superficie de 2 506,5 m<sup>2</sup> (26 979,74 pi<sup>2</sup>) se situe le long de la rue des Carrières entre les rues Chambord et de Lanaudière. Ce dernier est vacant depuis déjà plusieurs années.

Le conseil d'arrondissement qui est saisi de la demande peut adopter une résolution autorisant l'occupation et la construction d'un bâtiment en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivant de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . La demande implique des dérogations au *Règlement d'urbanisme de Rosemont–La Petite–Patrie* (01-279) quant à l'usage, à la hauteur en étages, en mètre et en regard à la densité.

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

**Susceptible d'approbation référendaire**

L'autorisation de la résolution se rapportant à la hauteur et à la densité est susceptible d'approbation référendaire.

**Retour à la consultation publique**

L'arrêté ministériel 2021-054, qui permettait notamment le remplacement des consultations publiques par des consultations écrites de 15 jours a été abrogé en date du 18 mars 2022, par l'arrêté ministériel 2022-022. En conséquence, les mesures temporaires en vigueur ne

s'appliquent plus et les consultations publiques en présentiel doivent reprendre.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

## **DESCRIPTION**

L'objet de la présente résolution vise à permettre la construction d'un bâtiment sur le lot vacant 3 795 031 situé le long de la rue des Carrières entre les rues Chambord et de Lanaudière. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'une hauteur de six étages hors-sol et d'un étage dédié au stationnement au niveau du sous-sol. Le projet prévoit également un accès au toit et une terrasse pour les occupants. Le bâtiment aurait une superficie de plancher d'environ 1 604,16 m<sup>2</sup>. Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, car il déroge aux normes se rapportant à l'usage, à la hauteur en étages, en mètre et à la densité.

### **Site et son contexte**

Le site à l'étude est vacant et est utilisé depuis plusieurs années comme site d'entreposage des matériaux de construction de toute sorte et de carcasses de voiture. Il se situe le long de la rue des Carrières en face de l'incinérateur. Le lot est d'une superficie de 2 506,5 m<sup>2</sup> et propose une forme rectangulaire épousant la courbe de la rue des Carrières.

Plusieurs arbres se trouvent sur le site, cependant ces derniers présentent pour la plupart des défauts de structure et ont également poussé à travers la clôture bordant les limites du lot.

À l'ouest du lot à l'étude un projet résidentiel a été construit dans les dernières années en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*. Ce dernier propose une volumétrie allant jusqu'à six étages de haut. À l'est du lot, un projet résidentiel de plein droit a vu le jour également dans les dernières années proposant une hauteur de quatre étages et mezzanine. Le projet à l'étude vient s'harmoniser au niveau de sa volumétrie et de sa qualité architecturale entre le bâtiment de quatre étages à l'est et celui de six étages à l'ouest.

Le terrain se trouve à proximité du réseau vert des Carrières, des parcs des Carrières et Père-Marquette et à moins de 1 km de marche de la station de métro Rosemont.

Finalement, le site ne figure pas sur la liste des terrains contaminés de la Ville de Montréal. Cependant à cause de l'usage perpétué dans les dernières années et l'entreposage intensif de matériaux de construction de toute sorte, un rapport sur la qualité du sol sera exigé avant l'émission du permis de construction, afin de confirmer que la qualité des sols du terrain permet un usage résidentiel.

## **Projet**

### Cadre bâti

Le projet proposé prévoit une hauteur de 16,1 m variant entre quatre et six étages afin de venir s'implanter entre les deux projets résidentiels existant le long de la rue des Carrières. Au total, 107 logements sont prévus dont 63 proposant une chambre à coucher (58 %), 33 proposant deux chambres à coucher (30 %) et 11 proposant trois chambres à coucher (12 %). Le nombre de logements proposant deux chambres et plus est de 44 (42 %) afin de pouvoir héberger de nouvelles familles dans le secteur. De plus, la proximité de différents espaces verts et écoles dans le secteur est idéale pour favoriser la venue des familles. Tous les logements sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite par ascenseur.

L'implantation au sol projetée du bâtiment en forme de « C », représente 64 % alors que la densité projetée est de 3,5. Le projet présenté déroge au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie* (01-279) au niveau de l'usage, de la hauteur en nombre d'étages, en mètre et en regard à la densité. Par contre, le projet proposé respecte les paramètres d'encadrement du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

#### Verdissement

Le projet propose une profondeur adéquate au niveau de la cour avant afin de permettre la plantation d'arbres à moyen ou grand déploiement. De plus, une cour intérieure sera aménagée afin de venir verdifier le cœur de l'îlot. Finalement, une toiture verte est prévue sur l'ensemble de la superficie des toits, sauf là où se trouveront les équipements mécaniques et la terrasse au toit. Au total, le verdissement au sol représente 34 % du terrain et la plantation de 24 arbres dont cinq en cour intérieure est prévue.

#### Stationnement

Le projet propose 30 unités de stationnement intérieures, dont une pour personne à mobilité réduite située à proximité de l'accès pour l'ascenseur. Au niveau du stationnement pour vélo, 107 unités seront proposées au sous-sol. De plus, un espace pour stationnement de vélo visiteur est prévu en cour avant à proximité de l'entrée principale.

#### Règlement pour une métropole mixte

Adopté en avril dernier, le projet prévoit le respect des exigences du règlement pour une métropole mixte.

### **Réglementation applicable**

#### Plan d'urbanisme :

Affectation du sol : Secteur mixte  
 Densité de construction : Secteur 21-T2 (3 à 6 étages)  
 Taux d'implantation au sol : Moyen ou élevé

#### Règlement d'urbanisme (01-279) :

Usages : H.2-4 (usage de la famille habitation, jusqu'à 8 logements)  
 Hauteur : 3 à 3 étages - 0 à 12,5 m max.  
 Densité : C.O.S. de 0 à 3  
 Marges : 1,5 m (latérale), 3 m (arrière)  
 Taux d'implantation : 35 % à 70 % max.  
 Verdissement : 25 % minimum requis

### **Dérogations à la réglementation**

Le projet proposé présente la dérogation suivante à l'égard de la réglementation d'urbanisme de l'Arrondissement :

	RÉGLEMENTATION (01-279)	PARAMÈTRE DU PROJET	PLAN D'URBANISME (VILLE)
USAGE	H.2-4 Jusqu'à 8 logements	105 logements prévus	Secteur mixte
HAUTEUR	3 à 3 étages 12,5 m	6 étages 19,1 m	3 à 6 étages



DENSITÉ	1 à 3	3,5	Moyen ou élevé
---------	-------	-----	----------------

## Projet particulier de construction

### Autorisations

- autoriser un nombre de logements supérieur à huit;
- autoriser une hauteur supérieure à trois étages et 12,5 m;
- autoriser une densité supérieure à trois.

### Conditions

- Fournir un rapport d'expertise sur la qualité du sol;
- Fournir un plan de rétention des eaux de pluie sur le site;
- Prévoir le câblage pour l'installation de bornes de recharge au niveau du stationnement au sous-sol;
- Fournir un plan de gestion des déchets du bâtiment afin de s'assurer de la minimisation des contenants destinés aux collectes ainsi que de l'efficacité des collectes;
- Prévoir l'aménagement de 1.5 unités de stationnement pour vélo par logement;
- Fournir une étude sonore et une qualité supérieure des matériaux, afin d'assurer l'insonorisation des logements et la qualité de vie des occupants;
- Fournir à l'ensemble des logements un système d'air climatisé.

### Révision architecturale

Lors de l'évaluation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet devra tenir compte des critères suivants qui seront ajoutés aux critères existants pour une construction neuve :

- Assurer l'harmonisation du volume par rapport aux bâtiments adjacents et prévoir une gradation du volume au niveau des murs donnant sur les propriétés au nord du lot;
- Favoriser un revêtement de brique comme parement des murs latéraux;
- Assurer la qualité architecturale du projet, en prévoyant des matériaux de qualité, notamment en ce qui concerne la maçonnerie;
- Favoriser les déplacements actifs en prévoyant une aire de stationnement pour vélo pour visiteurs à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment;
- Prévoir des aménagements de qualité et s'adressant à toutes les classes d'âge dans la cour centrale, afin d'assurer l'aménagement d'un espace privé de qualité pour tous;
- Favoriser l'aménagement de talus dans la cour centrale afin de permettre la plantation d'arbres à moyen ou grand déploiement;
- Favoriser l'aménagement des équipements mécaniques au niveau du toit et traiter les sorties mécaniques comme des composantes architecturales des façades.

## JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques a analysé la demande de projet particulier, quant au respect des critères d'évaluation énoncés à l'article 9 du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie* (RCA-148). Voir grille d'analyse en pièce jointe.

Pour être accepté, un projet particulier doit respecter les objectifs du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*. Le chapitre 21 de la partie II du *Plan d'urbanisme* précise les objectifs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie. L'Arrondissement souhaite favoriser des constructions et des aménagements écologiques et durables sur son territoire. Pour ce faire, il mise, notamment, sur les éléments suivants :

1. la performance énergétique des bâtiments et la durabilité des matériaux;
2. le verdissement de son territoire et la protection des arbres existants;
3. la rétention naturelle des eaux pluviales;
4. l'aménagement d'espaces verts de qualité;
5. l'agriculture urbaine;
6. la mobilité active et collective.

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de donner une suite favorable à la demande, car le projet respecte les objectifs et les critères applicables du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), soit :

### **Verdissement, protection des arbres et gestion des eaux de pluie**

- Le projet, par son développement, permettra de contribuer à la réduction d'îlots de chaleur et à bonifier le verdissement du secteur de la rue des Carrières;
- Une toiture verte est prévue sur toute la superficie du toit non utilisé par les terrasses et les équipements mécaniques;
- L'alignement de construction a été pensée afin de prévoir une plus grande superficie en cour avant pour la plantation d'arbre à moyen et grand déploiement;
- Une cour intérieure est prévue afin de venir créer un coeur vert au centre du lot pour les futurs occupants;
- Le projet devra prévoir un plan de gestion des eaux de pluie sur le site qui devra favoriser un maximum de percolation des eaux dans le sol et l'irrigation de la végétation.

### **Architecture**

- Le traitement architectural proposé est de qualité et s'harmonise au secteur. Le choix des matériaux sera cependant réévalué au PIIA lors de l'analyse de la demande de permis pour construction neuve. Dans le but de venir bonifier la qualité architecturale du projet dans son ensemble;
- La hauteur et la volumétrie de l'agrandissement proposé s'intègrent adéquatement à la volumétrie des nouveaux projets dans le secteur.

### **Mobilité active et collective**

- L'emplacement clef du projet favorise la mobilité active et collective et s'implante au coeur d'un quartier où la plupart des services sont accessibles à distance de marche, de vélo ou à l'aide du transport en commun (piste cyclable, réseau vert, parcs des Carrières et Père-Marquette, station de métro Rosemont, boulevard Rosemont);
- Des cases de stationnement pour vélos seront disponibles à l'intérieur du bâtiment afin de favoriser la mobilité active des occupants. De plus, des stationnements pour vélo visiteur sont prévus à proximité de l'entrée principale;
- Les unités de stationnement pour voiture seront précâblées afin de favoriser l'installation de bornes de recharge pour voiture électrique.

## Ensoleillement

- L'étude d'ensoleillement remise permet de conclure que le projet n'aura que très peu d'impact sur l'ensoleillement des cours voisines. L'ombre sera principalement projetée vers la voie publique.

## CCU

- À la séance du 26 janvier 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande sous certaines conditions, ainsi que l'ajout de nouveaux critères d'évaluation PIIA.

### **Extrait du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue sur l'application Meet de Google, en date du 26 janvier 2022.**

*5.3. Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 107 logements et d'une hauteur de 6 étages, bâtiment situé sur le lot 3 795 031 sur la rue des Carrières. Demande de permis 3003096642 (Dossier no 1216079004 – District de Saint-Édouard). Présentation : Monsieur Léandre Campeau, conseiller en aménagement*

*Sur proposition de Monsieur Réjean Côté, appuyée par Madame Elaine Éthier, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'approuver la demande précitée sous réserve des conditions suivantes :*

- 1. Fournir un rapport d'expertise sur la qualité du sol;*
- 2. fournir un plan de rétention des eaux de pluie sur le site;*
- 3. prévoir le câblage pour l'installation de bornes de recharge au niveau du stationnement au sous-sol.*

*De plus, les critères suivants seront ajoutés à ceux existants à l'étape subséquente de révision architecturale (PIIA) :*

- 1. assurer l'harmonisation du volume par rapport aux bâtiments adjacents et prévoir une gradation du volume au niveau des murs donnant sur les propriétés au nord du lot;*
- 2. favoriser un revêtement de brique comme parement des murs latéraux;*
- 3. assurer la qualité architecturale du projet, en prévoyant des matériaux de qualité, notamment en ce qui concerne la maçonnerie;*
- 4. favoriser les déplacements actifs en prévoyant une aire de stationnement pour vélo pour visiteurs à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment;*
- 5. prévoir des aménagements de qualité s'adressant à toutes les classes d'âge dans la cour centrale, afin d'assurer l'aménagement d'un espace privé de qualité pour tous;*
- 6. favoriser l'aménagement de talus dans la cour centrale afin de permettre la plantation d'arbres à moyen ou grand déploiement;*

*7. favoriser l'aménagement des équipements mécaniques au niveau du toit et traiter les sorties mécaniques comme des composantes architecturales des façades.*

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (voir Grille d'analyse Montréal 2030 en annexe au présent sommaire).

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Présentation du dossier au comité consultatif d'urbanisme : 26 janvier 2022
- Adoption du premier projet de résolution : CA du 2 mai 2022
- Consultation publique : mai 2022 (date à confirmer)
- Adoption du second projet de résolution : au plus tôt au CA du 6 juin 2022
- Publication d'un avis sur la possibilité de tenue d'un référendum : juin 2022 (date à confirmer)
- Adoption finale : au plus tôt au CA du 4 juillet 2022

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Léandre CAMPEAU-LÉVESQUE  
Conseiller en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-02-14

Guyline DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques



**Dossier # : 1227133002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant le changement d'usage et la transformation du bâtiment situé au 5270, rue de Bellechasse.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), le projet de résolution suivant :

1° D'autoriser, pour la propriété située au 5270, rue de Bellechasse (lot 2 788 805) :

a) L'agrandissement du bâtiment afin d'y aménager un maximum de 27 logements.

2° D'autoriser, dans le cadre des travaux visés au paragraphe 1° :

a) Une hauteur maximale de trois étages et de douze mètres;

b) La démolition du garage;

c) L'abattage des arbres apparaissant comme « arbres à abattre » à l'annexe 1 du présent sommaire.

3° D'assortir les autorisations prévues aux paragraphes 1° et 2° aux conditions suivantes :

a) Préserver le bâtiment existant, mais autoriser sa transformation selon les conditions et les critères applicables;

b) Respecter un taux d'implantation maximal de 48 %;

c) En plus des cases au sous-sol, intégrer des unités de stationnement vélo sur le terrain;

d) Ne pas agrandir le bâtiment au-devant de la façade faisant face à la rue de Bellechasse et son prolongement;

e) Utiliser des piliers en béton comme fondation pour une rampe d'accès afin de ne pas nuire au système racinaire des arbres;

f) Prévoir que toute excavation pour la construction d'un sentier soit située à une

- distance de deux mètres du centre du tronc de tout arbre;
- g) Aménager un local pour l'entreposage des déchets et du recyclage au rez-de-chaussée du bâtiment;
- h) Déposer, aux fins de la révision architecturale prévue au paragraphe 4°, un plan de rétention des eaux pluviales, ainsi qu'une stratégie pour la protection des arbres apparaissant comme « arbres à préserver » à l'annexe 1 du présent sommaire;
- i) Le dépôt d'une garantie monétaire correspondant à 50 000\$ en liens avec les travaux d'aménagements paysagers. Cette garantie visera aussi à assurer le respect de la stratégie de protection des arbres.

4° D'assortir les autorisations prévues aux paragraphes 1° et 2° à une révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie*. Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, les critères d'aménagement additionnels suivants s'appliquent :

- a) La transformation du bâtiment existant devra viser la préservation ou la réinterprétation des caractéristiques architecturales de la façade faisant face à la rue de Bellechasse;
- b) La volumétrie du bâtiment existant devra être perceptible à partir de la rue de Bellechasse;
- c) Le côté sud devrait être traité plus délicatement pour que l'ajout de l'étage supplémentaire ne soit pas trop imposant par rapport au secteur résidentiel.
- d) La rétention des eaux pluviales sur le site du projet devra favoriser un maximum de percolation des eaux dans le sol et l'irrigation de la végétation;
- e) Limiter au maximum la minéralisation du site;
- f) Évaluer la possibilité de déplacer l'entrée du stationnement sur la 43<sup>e</sup> Avenue afin d'éviter d'augmenter la circulation sur la rue de l'école et assurer la sécurité des élèves;
- g) Prévoir le câblage pour l'installation de bornes de recharge au niveau du stationnement intérieur.

5° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148) s'appliquent.

6° De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-04-21 16:28

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227133002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant le changement d'usage et la transformation du bâtiment situé au 5270, rue de Bellechasse.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adina IACOB  
secrétaire- recherchiste



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227133002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant le changement d'usage et la transformation du bâtiment situé au 5270, rue de Bellechasse.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier a été déposée auprès de la Direction du développement du territoire et des études techniques le 18 octobre 2021, afin d'autoriser la transformation d'un bâtiment situé au 5270, rue de Bellechasse, pour y aménager 27 logements.

Le demandeur désire agrandir le bâtiment existant afin d'aménager 27 logements. Le projet prévoit l'augmentation de l'implantation au sol du bâtiment et l'ajout d'un étage afin que le bâtiment ait trois étages hors-sol et une hauteur de 11,65 m. Le projet prévoit l'aménagement de 17 cases de stationnement en stationnement souterrain.

Le conseil d'arrondissement qui est saisi de la demande peut adopter une résolution autorisant l'occupation et la construction d'un bâtiment en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148), en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**Susceptible d'approbation référendaire**

L'autorisation de la résolution se rapportant à la hauteur est susceptible d'approbation référendaire.

**Retour à la consultation publique**

L'arrêté ministériel 2021-054 qui permettait notamment le remplacement des consultations publiques par des consultations écrites de quinze jours a été abrogé en date du 18 mars 2022, par l'arrêté ministériel 2022-022. En conséquence, les mesures temporaires en vigueur ne s'appliquent plus et les consultations publiques en présentiel doivent reprendre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

15 janvier 2018 - Résolution : CA18 26 0018 - Résolution abrogeant la résolution CA05 26 0372 et autorisant l'usage « clinique médicale » à certaines conditions sur le terrain situé au 5270, rue de Bellechasse et portant le numéro de lot 2 788 805 du cadastre du Québec, en

vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8). Dossier 1170963069

**3 octobre 2005** - Résolution CA05 26 0372 - Adoption de la résolution autorisant l'occupation d'une clinique médicale spécialisée en chirurgie plastique à l'intérieur du bâtiment situé au 5270, rue de Bellechasse. Dossier 1050963042

## **DESCRIPTION**

### **Site et son contexte**

Le site du 5270, rue de Bellechasse abritait, dans les dernières années, une clinique de chirurgie esthétique. Cet usage a été autorisé par projet particulier d'occupation en 2005, soit il y a 15 ans. Au zonage, seuls les usages culturels sont autorisés, car à l'origine, le bâtiment hébergeait une communauté religieuse. Le bâtiment a été construit en 1955 par la Commission des écoles catholiques de Montréal, afin de servir de résidence pour les enseignantes religieuses dominicaines de l'école Notre-Dame-du-Foyer. La communauté a quitté le site au début des années 2000.

Ce secteur résidentiel est bien consolidé et relativement dense. Le site du projet est localisé à 23 minutes de marche de la station de métro Assomption.

La principale composante du site qui apporte un avantage à la collectivité est son fort verdissement. Une évaluation des arbres, qui a été commandée par le promoteur du projet a permis d'évaluer les quatorze arbres recensés dans l'environnement immédiat du projet.

### **Projet**

#### Verdissement

Le verdissement du site sera presque entièrement préservé principalement par la conservation des arbres matures. L'inventaire et la caractérisation des quatorze arbres présents sur le site ont permis d'observer qu'environ deux tiers des arbres présentent une valeur de conservation élevée ou très élevée. Le projet de construction prévu entraînera la perte de deux de ces arbres. Ces derniers sont matures et situés dans la cour arrière et devront être abattus pour faire place à l'agrandissement du bâtiment. La transplantation d'un arbre et la plantation de nouveaux arbres sont aussi prévues au plan d'aménagement paysager. Pour les autres arbres, les impacts de la construction seront tolérables, voire très tolérables, selon le rapport déposé. Des actions de préservation devront être mises de l'avant lors du chantier. Le site conservera donc son côté verdoyant.

#### Cadre bâti

Le projet proposé prévoit l'aménagement de 27 logements. Sur ce nombre, cinq logements auront trois chambres à coucher et huit logements auront deux chambres à coucher. Cette proposition fait en sorte que le projet sera favorable à l'accueil de nouvelles familles dans le secteur. De plus, une école primaire se trouve tout juste sur l'intersection opposée au site (école Notre-Dame-du-Foyer), ce qui est idéal pour favoriser la venue de familles. Tous les logements sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Bien que le bâtiment existant ne possède pas une qualité architecturale exceptionnelle, il sera préservé et mis en valeur dans le projet. L'agrandissement prévoit l'ajout d'un 3<sup>e</sup> étage et l'agrandissement de l'aire d'implantation. La marge latérale prévue est de trois mètres. L'alignement des arbres sur rue sera préservé par l'implantation du bâtiment qui se fera en retrait du domaine public. Par la volumétrie proposée, le projet sera respectueux de l'environnement dans lequel il s'implante et permettra une densité adéquate. Au niveau de l'ensoleillement, le projet aura très peu d'impact sur les propriétés voisines. L'ombre sera principalement projetée sur la rue de Bellechasse dans l'avant-midi, et sur la 42<sup>e</sup> Avenue,

dans l'après-midi.

Un local pour l'entreposage des déchets et du recyclage sera aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment.

#### Stationnement

Le projet propose 17 cases de stationnement en stationnement souterrain. Aucun minimum n'est requis par la réglementation d'urbanisme.

#### Règlement pour une métropole mixte

Entrée en vigueur le 1er avril 2021, le règlement vise à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial. Le présent projet prévoit le respect des exigences du règlement à travers une contribution financière.

Avant l'entrée en vigueur de ce règlement, le projet aurait été assujéti à la stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables qui exigeait une contribution monétaire pour les logements sociaux, 20 % logements abordables et 20 % logements pour familles (3 chambres).

Non seulement ce projet répond au *Règlement pour une métropole mixte* à travers une contribution financière, mais le promoteur propose également une offre variée en terme de logement, en projetant 14 unités de 1 chambre (50%), 8 unités de 2 chambres (30%) et 5 unités de 3 chambres (20%).

### **Réglementation applicable**

#### Plan d'urbanisme :

Affectation du sol : Secteur résidentiel  
Densité de construction : Secteur 21-09 (1 à 3 étages)  
Taux d'implantation au sol : Faible ou moyen (0 à 65 %)

#### Règlement d'urbanisme (01-279) :

Usages : E.5(1) - (établissement culturel)  
Hauteur : 2 à 2 étages - 9 m max.  
Marges : 1,5 m (latérale), 3 m (arrière)  
Taux d'implantation : 50 % max.  
Verdissement : 30 %

### **Dérogations à la réglementation**

Le projet proposé présente la dérogation suivante à l'égard de la réglementation d'urbanisme de l'Arrondissement :

	<b>Réglementation</b>	<b>Paramètres du projet</b>
<b>Usages</b>	E.5(1) - (établissement culturel)	27 logements
<b>Hauteur</b>	2 à 2 étages - 9 m max.	11,65 m

## Projet particulier de construction

### Autorisations

- autoriser 27 logements alors que l'usage autorisé est E.5(1) - (établissement culturel);
- autoriser une hauteur supérieure à deux étages et supérieure à 9 m.

### Conditions

- a) Préserver le bâtiment existant, mais autoriser sa transformation selon les conditions et les critères applicables;
- b) Respecter un taux d'implantation maximal de 48 %;
- c) En plus des cases en sous-sol, intégrer des unités de stationnement vélo sur le terrain;
- d) Ne pas agrandir le bâtiment au-devant de la façade faisant face à la rue de Bellechasse et son prolongement;
- e) Utiliser des piliers en béton comme fondation pour une rampe d'accès afin de ne pas nuire au système racinaire des arbres;
- f) Prévoir que toute excavation pour la construction d'un sentier soit située à une distance de deux mètres du centre du tronc de tout arbre;
- g) Aménager un local pour l'entreposage des déchets et du recyclage au rez-de-chaussée du bâtiment;
- h) Déposer, aux fins de la révision architecturale prévue au paragraphe 4°, un plan de rétention des eaux pluviales, ainsi qu'une stratégie pour la protection des arbres apparaissant comme « arbres à préserver » à l'annexe 1 du présent sommaire;
- i) Le dépôt d'une garantie monétaire correspondant à 50 000\$ en lien avec les travaux d'aménagements paysagers. Cette garantie visera aussi à assurer le respect de la stratégie de protection des arbres.

### Révision architecturale

Lors de l'évaluation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet devra tenir compte des critères suivants qui seront ajoutés aux critères existants pour une construction neuve :

- a) La transformation du bâtiment existant devra viser la préservation ou la réinterprétation des caractéristiques architecturales de la façade faisant face à la rue de Bellechasse;
- b) La volumétrie du bâtiment existant devra être perceptible à partir de la rue de Bellechasse;
- c) Le côté sud devrait être traité plus délicatement pour que l'ajout de l'étage supplémentaire ne soit pas trop imposant par rapport au secteur résidentiel;
- d) La rétention des eaux pluviales sur le site du projet devra favoriser un maximum de percolation des eaux dans le sol et l'irrigation de la végétation;
- e) Limiter au maximum la minéralisation du site;
- f) Évaluer la possibilité de déplacer l'entrée du stationnement sur la 43<sup>e</sup> Avenue afin d'éviter d'augmenter la circulation sur la rue de l'école et assurer la sécurité des élèves;
- g) Prévoir le câblage pour l'installation de bornes de recharge au niveau du stationnement intérieur.

## JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques a analysé la demande

de projet particulier, quant au respect des critères d'évaluation énoncés à l'article 9 du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-148). Voir grille d'analyse à cet effet.

Pour être accepté, un projet particulier doit respecter les objectifs du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*. Le chapitre 21 de la partie II du *Plan d'urbanisme* précise les objectifs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie. L'Arrondissement souhaite favoriser les constructions et les aménagements écologiques et durables sur son territoire. Pour ce faire, il mise, notamment, sur les éléments suivants :

1. la performance énergétique des bâtiments et la durabilité des matériaux;
2. le verdissement de son territoire et la protection des arbres existants;
3. la rétention naturelle des eaux pluviales;
4. l'aménagement d'espaces verts de qualité;
5. l'agriculture urbaine;
6. la mobilité active et collective.

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de donner une suite favorable à la demande, car le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148), soit :

#### **Verdissement, protection des arbres et gestion des eaux de pluie**

- le projet, par la préservation de la majeure partie des arbres présents sur le site, permettra de contribuer à la réduction d'îlots de chaleur et à l'aspect verdoyant du site;
- le projet devra prévoir un plan de gestion des eaux de pluie sur le site qui devra favoriser un maximum de percolation des eaux dans le sol et l'irrigation de la végétation.

#### **Architecture**

- le traitement architectural qui est proposé est de qualité et s'harmonise adéquatement au bâtiment existant;
- la hauteur et la volumétrie de l'agrandissement proposé s'intègrent adéquatement au secteur;
- l'offre de logements universellement accessibles.

#### **Mobilité active et collective**

- la nouvelle vocation du site pourra permettre l'établissement de travailleurs de la santé à proximité des principaux lieux de travail (Institut de cardiologie - Hôpital Maisonneuve-Rosemont, Centre de réadaptation Marie-Enfant, Hôpital Santa-Cabrini);
- des cases de stationnement pour vélos seront disponibles à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

#### **Ensoleillement**

- l'étude d'ensoleillement remise permet de conclure que le projet n'aura que très peu d'impact sur l'ensoleillement des cours résidentielles voisines. L'ombre sera projetée presque entièrement sur le domaine public.

## CCU

- À la séance du 16 février 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande sous certaines conditions, ainsi que certains commentaires :

### **Extrait du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue sur l'application Meet de Google, en date du 16 février 2022.**

*5.1. Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant le changement d'usage et la transformation du bâtiment situé au 5270, rue de Bellechasse - Demande de permis 3003071340 (Dossier N/A- District de Marie-Victorin). Présentation : Monsieur Louis Bastien Lapierre, conseiller en aménagement – 15 minutes.*

*Sur proposition de Réjean Côté, appuyée par Richard Adam, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'approuver la demande précitée, sous réserve des conditions suivantes :*

- 1. En plus des cases au sous-sol, intégrer des unités de stationnement vélo sur le terrain;*
- 2. Le côté sud devrait être traité plus délicatement pour que l'ajout de l'étage supplémentaire ne soit pas trop imposant par rapport au secteur résidentiel.*

*Le Comité formule également les commentaires suivants :*

- *Évaluer la possibilité de déplacer l'entrée du stationnement sur la 43<sup>e</sup> Avenue afin d'éviter d'augmenter la circulation sur la rue de l'école et assurer la sécurité des élèves;*
- *Veiller à ce que les plantations à l'arrière du bâtiment contribuent à préserver l'intimité des voisins.*

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (voir Grille d'analyse Montréal 2030 en annexe au présent sommaire).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Présentation du dossier au comité consultatif d'urbanisme : 16 février 2022
- Adoption du premier projet de résolution : CA du 2 mai 2022
- Consultation publique : mai 2022 (date à confirmer)
- Adoption du second projet de résolution : au plus tôt au CA du 6 juin 2022
- Publication d'un avis sur la possibilité de tenue d'un référendum : juin 2022 (date à confirmer)
- Adoption finale : au plus tôt au CA du 4 juillet 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mario BENAVENTE  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

Le : 2022-04-13



Dossier # : 1216079004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel mixte de 45 logements et d'une hauteur de six étages, bâtiment situé sur le lot vacant 3 361 797 à l'intersection des rues D'Iberville et Masson.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), le projet de résolution suivant :

1° D'autoriser pour la propriété située sur le lot vacant 3 795 031 :

a) la construction d'un bâtiment ayant une hauteur de six étages, à condition qu'une demande de permis de construction conforme au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279) et à la présente résolution, soit déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'Arrondissement;

b) une hauteur de 6 étages et 19.5 m, et ce, en dérogation à l'article 9 du règlement d'urbanisme 01-279 qui autorise une hauteur maximale de 3 étages et 12.5 m de haut;

c) une densité de 4.25, et ce, en dérogation à l'article 34 du règlement d'urbanisme 01-279 qui autorise une densité maximale de 3;

d) un taux d'implantation de 78.4%, et ce, en dérogation à l'article 40 du règlement d'urbanisme 01-279 qui autorise un taux d'implantation maximum de 60%;

e) un taux de verdissement en pleine terre 5%, et ce, en dérogation à l'article 413.3 du règlement d'urbanisme 01-279 qui autorise un taux minimum de verdissement en pleine terre de 25%.

2° D'assortir les autorisations prévues au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

a) Augmenter le nombre d'unités pour vélos pour un ratio de deux unités par logement;

b) Prévoir un retrait du dernier étage, face à la rue D'Iberville;

c) Fournir un plan de rétention des eaux de pluie sur le site;

d) Prévoir un système de déchet par compaction afin de réduire le nombre de bacs



- sur rue les jours des collectes. Prévoir également un espace pour entreposer ces derniers le jour des collectes;
- e) Prévoir le câblage pour l'installation de bornes de recharge (240 volts) au niveau des stationnements au sous-sol;
  - f) Réduire au maximum l'impact des sorties d'équipement mécanique en façade et camoufler les équipements au niveau du toit.

3° D'assortir les autorisations prévues aux paragraphes 1° à une révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie*. Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, les critères d'aménagement additionnels suivants s'appliquent :

- a) Assurer l'harmonisation du volume par rapport aux bâtiments adjacents et prévoir un jeu de volume en basilaire;
- b) Assurer la qualité architecturale du projet, en prévoyant des matériaux de qualités;
- c) Favoriser un traitement architectural afin de marquer l'intersection;
- d) Capacité du projet à venir bonifier la canopée du secteur et assurer la qualité végétale des cours à proximité du domaine public et assurer un « lien vert » communiquant avec le jardin communautaire.
- e) Simplifier la composition des ouvertures;
- f) Simplifier la composition des matériaux;

4° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148) s'appliquent.

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

**Signé par**

**Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_

Daniel LAFOND  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216079004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel mixte de 45 logements et d'une hauteur de six étages, bâtiment situé sur le lot vacant 3 361 797 à l'intersection des rues D'Iberville et Masson.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adina IACOB  
secrétaire- recherchiste



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1216079004

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme\_des permis et de l'inspection

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel mixte de 45 logements et d'une hauteur de six étages, bâtiment situé sur le lot vacant 3 361 797 à l'intersection des rues D'Iberville et Masson.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Consultation publique**

Lors de la consultation publique du 19 mai dernier, certaines précisions ont été apportées au projet. Les précisions consistent à :

- Modifier le nombre de logements prévu au projet de 45 à 49. Cette modification mineure n'a aucune incidence sur le processus de PPCMOI, puisque le nombre de logements autorisés n'est pas dérogoire et que la volumétrie ne sera pas affectée.
- Les conditions émises au point 2° c) et d) de la recommandation seront traitées en tant que nouveaux critères d'aménagement applicables dans la révision architecturale lors du permis de construction.
  - Simplifier la composition des ouvertures;
  - Simplifier la composition des matériaux.

De plus, par souci de clarification, la DDTET souhaite apporter des précisions afin de mieux identifier les articles concernés qui font l'objet d'une dérogation. À savoir :

- Autoriser une hauteur de 6 étages et 19.5 m, et ce, en dérogation de l'article 9 du règlement 01-279 qui autorise une limite à la hauteur de 3 étages et 12.5 m;
- Autoriser une densité de 4.25, et ce, en dérogation de l'article 34 du règlement 01-279 qui autorise une densité maximale de 3;
- Autoriser un taux d'implantation de 78.4%, et ce, en dérogation de l'article 40 du règlement 01-279 qui autorise un taux d'implantation maximum de 60%;
- Autoriser un taux de verdissement au sol en pleine terre de 5%, et ce, en dérogation de l'article 413.3 du règlement 01-279 qui exige un taux de verdissement au sol en pleine terre minimum de

25%.

Les précisions apportées n'impactent en rien le processus de PPCMOI et permettent simplement une meilleure compréhension du projet et ses dérogations.

La recommandation addenda a été modifiée afin de concorder aux différentes précisions énumérées.

Le procès-verbal de la consultation publique est inséré en note additionnelle au sommaire addenda.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adina IACOB  
secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1216079004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel mixte de 45 logements et d'une hauteur de six étages, bâtiment situé sur le lot vacant 3 361 797 à l'intersection des rues D'Iberville et Masson.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier a été déposée auprès de la Direction du développement du territoire et des études techniques le 8 mars 2021, afin d'autoriser le développement du lot vacant 3 631 797 pour y construire un bâtiment de six étages comportant un rez-de-chaussée commercial et 45 unités résidentielles, bâtiment situé au 2505, rue Masson.

Le lot 3 631 797 d'une superficie de 1 009,4 m<sup>2</sup> (10 860,79 pi<sup>2</sup> ) est vacant depuis déjà plusieurs années. Il épouse l'intersection des rues D'Iberville et Masson et propose une forme irrégulière due en grande partie à la large emprise du domaine public au niveau de l'intersection. Le lot desservait une ancienne station-service qui a fermé vers les années 2012-2013.

Le projet prévoit un sous-sol où se trouvera l'aire de stationnement pour 19 unités dont une pour personne à mobilité réduite, les rangements et chambres techniques. Le rez-de-chaussée sera composé d'une partie commerciale donnant fronton sur les rues Masson et D'Iberville ainsi que quatre logements donnant sur la ruelle. Les cinq autres étages seront 100 % consacrés à l'usage résidentiel en proposant neuf logements par étage. Le toit sera accessible à tous les occupants et proposera une aire de détente sur terrasse et des espaces de verdissement. La hauteur hors-sol proposée est de six étages et 19,5 m.

Le conseil d'arrondissement qui est saisi de la demande peut adopter une résolution autorisant l'occupation et la construction d'un bâtiment en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148)*, en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivant de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* .

**Susceptible d'approbation référendaire**

L'autorisation de la résolution se rapportant à la hauteur et à la densité est susceptible d'approbation référendaire.

## Retour à la consultation publique

L'arrêté ministériel 2021-054, qui permettait notamment le remplacement des consultations publiques par des consultations écrites de 15 jours a été abrogé en date du 18 mars 2022 par l'arrêté ministériel 2022-022. En conséquence, les mesures temporaires en vigueur ne s'appliquent plus et les consultations publiques en présentiel doivent reprendre.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

## DESCRIPTION

### Site et contexte

Situé à l'intersection des rues Masson et D'Iberville, le site à l'étude abritait autrefois une station-service. Depuis 2014, le bâtiment a été détruit et le lot 3 631 797 est barricadé et vacant. Le lot est d'une superficie de 1009,4 m<sup>2</sup> (10 865,1 pi<sup>2</sup>) et propose une forme irrégulière due à la large emprise du domaine public au niveau de l'intersection.

Un avis de décontamination a été émis en date du 8 juin 2015 et confirme que la qualité des sols du terrain permet un usage résidentiel.

Le projet se trouve entre le pôle d'emploi espace affaires Rosemont et les *Shops Angus*. Il marque également la porte d'entrée de la promenade Masson en provenance du Plateau Mont-Royal. Adjacent au site, se trouve d'anciens bâtiments industriels transformés en ateliers d'artistes et du côté sud de Masson se trouve le projet résidentiel Noramparc. Le site est également adjacent à plusieurs espaces verts, dont le parc Rosemont, le parc du Pélican et un jardin communautaire accessible par la ruelle derrière du lot à l'étude.

Au niveau de la voie publique, l'intersection est actuellement très large et propose six voies de circulation sur la rue Masson et quatre voies sur la rue D'Iberville. Le cadre bâti existant est constitué du côté sud-est d'un restaurant McDonald et son espace de stationnement, d'un bâtiment résidentiel mixte de trois étages du côté sud-ouest et d'un bâtiment résidentiel mixte de deux étages du côté nord-ouest.

À l'échelle humaine, le site se trouve à l'entrée de la promenade Masson et à proximité de plusieurs espaces verts. Cependant, aucune station de métro ne se trouve à distance de marche. En revanche, deux lignes d'autobus passent dans le secteur. L'autobus 94 circule le long de la rue D'Iberville reliant les stations de métro D'Iberville (ligne bleue) au nord et la station Frontenac (ligne verte) au sud. L'autobus 27 déserte la station Laurier (ligne orange).

L'intersection ne propose pas un verdissement ni une canopée de valeur. Seul le terrain de restaurant McDonald propose un aménagement paysager et quelques arbres. Un petit espace vert se trouve également du côté nord-ouest. Le site à l'étude est barricadé et le sol est constitué de pierre et béton.

Par son emplacement, le site propose quelques avantages à prendre en considération au niveau de son apport à la collectivité :

- Sa proximité à des pôles d'emplois, à plusieurs commerces de proximité de la Promenade Masson et à différents parcs (Rosemont et du Pélican);
- Le potentiel de développement du site qui donnera une identité comme porte d'entrée de la promenade Masson;
- Le potentiel de verdissement du site et la possibilité de bonifier la canopée du

secteur hautement minéralisé.

## Projet

### Cadre bâti

Le projet proposé prévoit l'aménagement de trois suites commerciales et 45 logements. Donc, huit unités auront trois chambres à coucher et 21 unités auront deux chambres à coucher. Cette proposition favorise l'accueil de nouvelles familles dans le secteur. De plus, la proximité de différents espaces verts et écoles dans le secteur est idéale pour favoriser la venue de familles. Tous les logements sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite par ascenseur et une unité de stationnement sera réservée pour ces derniers au niveau du sous-sol.

Le projet prévoit un rez-de-chaussée en basilaire afin de rappeler le volume existant du bâtiment adjacent côté nord sur la rue D'Iberville, le rez-de-chaussée propose trois suites commerciales donnant sur rue afin de valoriser l'offre commerciale dans le secteur. Afin de redonner une certaine identité à la ruelle, plusieurs logements donnent sur cette dernière et un verdissement sera proposé afin de lier le projet au jardin communautaire situé à l'extrémité dans la ruelle. Au niveau des étages, la plupart des logements seront desservis par un balcon privé et l'ensemble des occupants aura accès à la terrasse au toit. Cette dernière donnera sur une toiture verte et offrira un espace de détente et un espace de plantation en bac permanent.

Au niveau de son architecture, le projet propose un parement de brique aux premiers étages et le dernier sera composé d'un revêtement métallique léger. Les ouvertures en façade seront maximisées afin de favoriser l'éclairage naturel des logements.

Un jeu de volumétrie est proposé afin d'animer les façades et s'harmoniser avec la forme irrégulière du site. L'alignement de construction au niveau de son implantation au sol proposera un retrait afin de favoriser le verdissement en cour avant adjacent au domaine public. Puisque ce dernier est très large au niveau du trottoir, un verdissement de l'intersection pourrait également être favorisé au niveau du domaine public.

Un local pour l'entreposage des déchets et du recyclage sera aménagé au sous-sol du bâtiment et un système par compaction permettra de limiter la présence de bacs sur rue le jour des collectes.

À noter que la volumétrie et la matérialité seront revues en profondeur à l'étape de l'analyse du projet au niveau des objectifs et critères du PIIA concernant les constructions neuves.

### Verdissement

Le site actuel est caractérisé par une absence de verdissement et d'arbres. Cependant, le projet propose un verdissement en cour avant par la plantation de onze arbres dont certains à grand déploiement, du mobilier urbain sous la forme de bacs et murets afin de délimiter et protéger les espaces verts, des supports pour favoriser les plantes grimpantes et une toiture verte et espace vert au niveau de la terrasse au toit. Au total, le verdissement au sol en bac et celui au niveau de la toiture représenteront plus ou moins 30 % de la superficie du terrain.

### Stationnement

Le projet propose quinze unités de stationnement intérieures, dont une pour personne à mobilité réduite située à proximité de l'accès pour l'ascenseur. Au niveau du stationnement pour vélo, 90 unités seront proposées au sous-sol, soit un ratio de deux par logement.



## Règlement pour une métropole mixte

Adopté en avril dernier, le projet prévoit le respect des exigences du règlement pour une métropole mixte.

### **Réglementation applicable**

#### Plan d'urbanisme :

Affectation du sol : Secteur d'activités diversifiées  
Densité de construction : Secteur 21-03 (deux à six étages)  
Taux d'implantation au sol : Moyen ou élevé

#### Règlement d'urbanisme (01-279) :

Usages : C.4(2)C H (établissement de vente au détail et de services en secteur de moyenne intensité commerciale, habitation)  
Hauteur : 2 à 3 étages - 12,5 m max.  
Marges : 1,5 m (latérale), 3 m (arrière)  
Taux d'implantation : 35 % à 60 % max.  
Verdissement : 25 %

### **Dérogations à la réglementation**

Le projet proposé présente les dérogations suivantes à l'égard de la réglementation d'urbanisme de l'Arrondissement :

	Réglementation	Paramètre du projet
Hauteur	3 étages, 12,5 m	6 étages, 19,1 m
Densité	3	4,25
Taux d'implantation	60 %	78,4 %
Verdissement	25 % (dont la moitié au sol)	30 % total (0 % en pleine terre)

- Autoriser la dérogation à l'article 9 du 01-279, concernant la hauteur maximale prescrite en mètres et en étage;
- Autoriser la dérogation à l'article 34 du 01-279, concernant la densité maximale prescrite;
- Autoriser la dérogation à l'article 40 du 01-279, concernant le taux d'implantation maximum prescrit;
- Autoriser la dérogation à l'article 413.3 du 01-279, concernant le taux de verdissement au sol en pleine terre minimum prescrit.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des études techniques a analysé la demande de projet particulier, quant au respect des critères d'évaluation énoncés à l'article 9 du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-148). Voir grille d'analyse à cet effet.

Pour être accepté, un projet particulier doit respecter les objectifs du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*. Le chapitre 21 de la partie II du *Plan d'urbanisme* précise les objectifs de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. L'Arrondissement souhaite favoriser des constructions et des aménagements écologiques et durables sur son territoire. Pour ce faire, il mise, notamment, sur les éléments suivants :

1. la performance énergétique des bâtiments et la durabilité des matériaux;
2. le verdissement de son territoire et la protection des arbres existants;
3. la rétention naturelle des eaux pluviales;
4. l'aménagement d'espaces verts de qualité;
5. l'agriculture urbaine;
6. la mobilité active et collective.

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de donner une suite favorable à la demande, car le projet respecte les objectifs et les critères applicables du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), soit :

### **Verdissement, protection des arbres et gestion des eaux de pluie**

- Le projet, par son développement, permettra de contribuer à la réduction d'îlots de chaleur et à bonifier le verdissement du secteur. Cependant, la plantation au sol est prévue en bac puisque la superficie du sous-sol occupe 100 % du lot. Les bacs seront en béton et offriront en même temps une protection de l'aménagement paysager par rapport à l'achalandage au niveau de la voie publique. Également, les bacs serviront de mobilier urbain pour la communauté à l'échelle humaine. Finalement, des fosses plus profondes seront prévues pour la plantation des arbres dans les cours;
- La totalité des toitures du projet sera aménagée en toiture verte à l'exception des espaces voués aux terrasses et équipements mécaniques;
- Le projet devra prévoir un plan de gestion des eaux de pluie sur le site qui devra favoriser un maximum de percolation des eaux dans le sol et l'irrigation de la végétation.

### **Architecture**

- Le traitement architectural proposé est de qualité et s'harmonise au secteur;
- La hauteur et la volumétrie de l'agrandissement proposé s'intègrent adéquatement à la volumétrie des projets récemment construits dans le secteur (*Norampac*).

### **Mobilité active et collective**

- L'emplacement clef du projet favorise la mobilité active et collective et s'implantera au coeur d'un quartier où la plupart des services sont accessibles à distance de marche, vélo ou à l'aide du transport en commun;
- Des cases de stationnement pour vélos seront disponibles à l'intérieur du bâtiment afin de favoriser la mobilité active des occupants;
- Dans une volonté de transition écologique, la totalité des unités de stationnement pour voiture sera câblée afin de recevoir un éventuel branchement d'une borne de recharge électrique.

### **Ensoleillement**

- Bien que l'étude d'ensoleillement démontre un certain ombrage porté sur le bâtiment d'un étage voisin, la plupart de l'ombrage en après-midi sera porté vers le domaine public.

### **CCU**

- À la séance du 16 mars 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande sous certaines conditions, ainsi que l'ajout de nouveaux critères d'évaluation PIIA.

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue sur l'application Meet de Google, en date du 16 mars 2022.**

5.3. Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel mixte, bâtiment situé sur le lot vacant 3 361 797 (District du Vieux-Rosemont).

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'approuver la demande précitée, sous réserve des conditions suivantes :

1. Augmenter le nombre d'unités pour vélos pour un ratio de 2 unités par logement;
2. Prévoir un recul du dernier étage, face à la rue D'Iberville;
3. Simplifier la composition des ouvertures;
4. Simplifier la composition des matériaux;
5. Fournir un plan de rétention des eaux de pluie sur le site, tel qu'exigé par le règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales 20-030;
6. Prévoir un système de déchet par compaction afin de réduire le nombre de bacs sur rue les jours des collectes. Prévoir également un espace pour entreposer ces derniers le jour des collectes;
7. Prévoir le câblage pour l'installation de bornes de recharge (240 volts) au niveau des stationnements au sous-sol;

De plus, les critères suivants seront ajoutés à ceux existants à l'étape subséquente de révision architecturale (PIIA) :

1. Assurer l'harmonisation du volume par rapport aux bâtiments adjacents et prévoir un jeu de volume en basilaire;
2. Assurer la qualité architecturale du projet, en prévoyant des matériaux de qualités;
3. Favoriser un traitement architectural afin de marquer l'intersection;
4. Capacité du projet à venir bonifier la canopée du secteur et assurer la qualité végétale des cours à proximité du domaine public et assurer un « lien vert », communiquant avec le jardin communautaire;
5. Réduire l'impact des sorties d'équipement mécanique en façade et camoufler les équipements au niveau du toit.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Rétention des eaux de pluie sur le site et verdissement important.

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en

changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (voir Grille d'analyse Montréal 2030 en annexe au présent sommaire).

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Présentation du dossier au comité consultatif d'urbanisme : 16 mars 2022
- Adoption du premier projet de résolution : CA du 2 mai 2022
- Consultation publique : mai 2022 (date à confirmer)
- Adoption du second projet de résolution : au plus tôt au CA du 6 juin 2022
- Publication d'un avis sur la possibilité de tenue d'un référendum : juin 2022 (date à confirmer)
- Adoption finale : au plus tôt au CA du 4 juillet 2022

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-04-08

Léandre CAMPEAU-LÉVESQUE  
Conseiller en aménagement

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques



**Dossier # : 1228695001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148), un projet de résolution autorisant un débit de boissons alcooliques au 5425, rue Chapleau

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), le projet de résolution suivant :

1° D'autoriser pour la propriété située au 5425, rue Chapleau (lot 1 586 078) :

a) L'occupation d'une partie du bâtiment identifié à l'annexe « A » du sommaire décisionnel par un débit de boissons alcooliques.

2° D'assortir l'autorisation prévue au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

a) Le débit de boissons alcooliques doit demeurer un usage accessoire à l'usage de la distillerie qui opère dans le même bâtiment;

b) Le débit de boissons alcooliques doit être aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment;

c) L'aire de plancher du débit de boissons alcooliques doit occuper une superficie maximale de 86 m<sup>2</sup> (925 pi<sup>2</sup>).

3° D'assortir l'autorisation prévue au paragraphe 1° à une révision architecturale, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de Rosemont-La Petite-Patrie* . Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, les critères d'aménagement additionnels suivants s'appliquent :

a) Chercher à être accessible universellement;

b) Contribuer au rehaussement de la qualité du cadre bâti du secteur;

c) Contribuer à la création d'un environnement convivial, attrayant et sécuritaire.

4° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148) s'appliquent.

5° De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 19:01

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228695001**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme\_des permis et de l'inspection

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148), un projet de résolution autorisant un débit de boissons alcooliques au 5425, rue Chapleau

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

**Lecture :**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adina IACOB  
secrétaire- recherchiste



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228695001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148), un projet de résolution autorisant un débit de boissons alcooliques au 5425, rue Chapleau

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et des études techniques a reçu une demande d'autorisation, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148)*, pour aménager un débit de boissons alcooliques au 5425, rue Chapleau. Le demandeur désire aménager une salle de dégustation (débit de boissons alcooliques) pour les produits de la distillerie qui sont fabriqués dans le même bâtiment. Ce débit de boissons alcooliques serait donc accessoire à la distillerie. Le Conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant la construction de ce projet, par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (RCA-148)*, en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . La demande implique une dérogation au *Règlement d'urbanisme de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279)* quant à l'occupation du bâtiment, plus précisément au niveau de l'usage débit de boissons alcooliques.

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

**Susceptible d'approbation référendaire**

L'autorisation de la résolution, se rapportant à l'usage, est susceptible d'approbation référendaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

**Objet de la résolution**

L'objet de la présente résolution vise à autoriser un débit de boissons alcooliques au 5425, rue Chapleau. Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* , car il déroge aux normes se

rapportant à l'occupation du bâtiment, plus précisément au niveau de l'usage de débit de boissons alcooliques.

## Site

Le site visé par la demande est situé dans le secteur Espace Affaires Rosemont, à proximité de l'intersection de la rue Masson et de la rue d'Iberville. Le zonage du secteur autorise principalement les usages suivants : industriel, commerces de gros et entreposage ainsi que commerces et services de faible intensité commerciale. Dans le secteur, on retrouve notamment des entreprises d'entretien ménager, d'intégration technologique, de construction, d'ateliers de mécanique et de fabrication d'alcool. Le secteur dans lequel s'implante le site est caractérisé par l'absence de végétation et la présence de bâtiments de faible hauteur qui sont pour la plupart de faible qualité architecturale. Par ailleurs, vu la localisation stratégique du secteur, la proximité avec le Réseau-Vert, la présence de zones d'habitation relativement proches ainsi que la possibilité de construire en hauteur, le secteur est voué à se transformer et à être revalorisé au cours des prochaines années.

## Projet

Le projet prévoit l'aménagement d'un débit de boissons alcooliques au rez-de-chaussée du bâtiment, pour les produits de la distillerie qui sont fabriqués dans le même bâtiment. Le débit de boissons alcooliques aurait une superficie d'environ 825 pi<sup>2</sup> et serait accessoire à la distillerie.

## Paramètres réglementaires

Le projet présenté déroge au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279) au niveau de l'usage. En effet, les débits de boissons alcooliques ne sont pas autorisés dans les classes d'usages permises dans la zone 0473, zone dans laquelle s'implante le projet.

<b>Règlement d'urbanisme de Rosemont-Petite-Patrie (01-279)</b>			
<b>Zone 0473</b>		<b>Débit de boissons alcooliques</b>	
Usage principal	I.4A (industrie)	Catégories d'usages permettant les débits de boissons alcooliques	C.3(10), C.3(13), C.3(14) Commerces et services en secteurs désignés
Usages secondaires	C.6(2)A Commerces lourds		C.4(1) Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale
	C.7A Commerces de gros et entreposage		C.5 Commerces et services en secteur de forte intensité commerciale
	C.2C:32 Bureaux		

## Projet particulier

### Autorisations

- Autoriser l'occupation d'une partie du bâtiment sis au 5425, rue Chapleau par un débit de boissons alcooliques.

## Conditions

- Le débit de boissons alcooliques doit demeurer un usage accessoire à la distillerie qui opère dans le même bâtiment;
- Le débit de boissons alcooliques doit être aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment;
- L'aire de plancher du débit de boissons alcooliques doit occuper une superficie maximale de 86 mètres carrés (925 pieds carrés).

## Révision architecturale

L'aménagement du débit de boissons alcooliques impliquera également des modifications extérieures au bâtiment, notamment l'ajout d'une nouvelle porte d'entrée. Ainsi, lors de l'évaluation du Plan d'implantation et d'intégration architectural, le projet devra :

- Chercher à être accessible universellement;
- Contribuer au rehaussement de la qualité du cadre bâti du secteur;
- Contribuer à la création d'un environnement convivial, attrayant et sécuritaire.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) a analysé la demande de projet particulier quant au respect des critères d'évaluation énoncés au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie* (RCA-148). Voir la grille d'analyse à cet effet.

Pour être accepté, un projet particulier doit respecter les objectifs du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*. Le chapitre 21 de la partie II du *Plan d'urbanisme* précise les objectifs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie, notamment travailler sur les éléments suivants :

1. Revitaliser en priorité les secteurs défavorisés de La Petite–Patrie et du Vieux–Rosemont;
2. Consolider les secteurs d'emplois bordant la voie du CP en favorisant une diversification et un renouvellement des activités dans les espaces moins performants;
3. Rehausser la qualité du cadre bâti dans l'ensemble de l'arrondissement.

La DDTET recommande de donner une suite favorable à la demande, car le projet respecte les objectifs et les critères applicables du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), soit :

- **Compatibilité des occupations prévues :**

La dérogation demandée, à savoir d'aménager un débit de boissons alcooliques dans le bâtiment visé, est justifiée dans le présent contexte. En effet, il est possible de reconnaître la compatibilité entre les usages prévus dans le bâtiment, soit une distillerie et un espace de dégustation pour les produits fabriqués sur place. Le fait d'avoir un espace de dégustation pour les clients permettrait de donner une visibilité à l'entreprise de distillerie. Considérant les usages du secteur, il est également possible de dire que l'usage de débit de boissons alcooliques serait compatible, puisque celui-ci est composé de commerces et d'industries. Il faut aussi mentionner qu'un usage de débit de boissons alcooliques, dans le contexte du présent projet, n'aurait pas un grand impact sur le stationnement ou la circulation, puisque l'usage serait seulement accessoire à la production. Il ne s'agirait donc pas d'un « bar » proprement dit et il est possible de croire que cet usage ne causerait pas de nuisances particulières.

- **Favoriser l'établissement d'entreprises et contribuer au rehaussement de l'image du secteur :**

Le projet a pour effet de favoriser l'établissement d'entreprises créatrices d'emplois, mais également de contribuer au rehaussement de l'image de ce secteur d'emploi. Au cours des prochaines années, l'arrivée de ce type d'entreprises, mais aussi d'une nouvelle clientèle pourrait même participer à la revitalisation du secteur, en améliorant la qualité et la sécurité du milieu. On constate d'ailleurs un certain créneau pour la fabrication d'alcool dans le secteur, avec la présence de plusieurs autres brasseries et distilleries.

- **Consolider les secteurs d'emplois bordant la voie du CP :**

Il est important d'ajouter que le projet aiderait à consolider les secteurs d'emplois bordant la voie du CP, en favorisant une diversification et une intensification des activités commerciales.

### **Comité consultatif d'urbanisme**

À la séance du 16 février 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande (voir note additionnelle).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il concerne seulement une dérogation à l'occupation du bâtiment, plus particulièrement à l'usage exercé.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement visant à adopter le projet particulier en première lecture - 4 avril 2022
2. Publication de l'avis public - avril 2022 (date à déterminer)
3. Accès à la documentation - avril 2022 (date à déterminer)
4. Consultation publique (date à déterminer)
5. Adoption d'une résolution par le Conseil d'arrondissement visant à adopter le projet particulier en deuxième lecture - 2 mai 2022
6. Processus référendaire - mai 2022 (dates à déterminer)
7. Conseil d'arrondissement pour adoption finale de la résolution - au plus tôt 6 juin 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sabrina LEMIRE-LAUZON  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Guyline DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

Le : 2022-03-14

**Dossier # : 1213823002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant l'aménagement d'une cour de matériel et de véhicules de service sur un lot vacant situé à l'intersection des rues Rachel Est et Molson - lot 3 361 834.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148)*, le projet de résolution suivant :

1. D'autoriser, pour la propriété située au 2900, rue Rachel Est (lot 3 361 834) :

1° L'usage de la catégorie d'usages E.7(1) « cour de matériel et de véhicules de service » ;

2° L'entreposage extérieur complémentaire à l'usage « cour de matériel et de véhicules de service » ;

3° L'installation de bâtiments temporaires utiles aux opérations de l'usage « cour de matériel et de véhicules de service » et répondant aux conditions apparaissant aux articles 347.11 et 347.13 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie (01-279), à l'exception de la disposition sur la superficie de plancher maximale.

2. De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 125. RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Ce projet est susceptible d'une approbation référendaire.

**Signé par** Simone BONENFANT **Le** 2021-09-02 11:15

**Signataire :**

Simone BONENFANT

---

Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des  
services administratifs et du greffe

**IDENTIFICATION****Dossier # :1213823002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant l'aménagement d'une cour de matériel et de véhicules de service sur un lot vacant situé à l'intersection des rues Rachel Est et Molson - lot 3 361 834.

**CONTENU****CONTEXTE**

Comme prévu au départ et mentionné dans la présentation de la consultation publique, la circulation véhiculaire devait respecter un circuit précis, soit l'entrée des véhicules via la rue Rachel et la sortie de ceux-ci via la rue Sherbrooke afin de minimiser leur passage sur notre territoire. Pour réaliser cela, une entente de passage sur la propriété voisine (centre d'achat) devait être obtenue. N'ayant pu obtenir une telle entente avec le propriétaire, une proposition alternative de circulation a été soumise à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

La proposition suggère l'aménagement d'une intersection sur la rue Rachel avec ligne d'arrêt et opérée par un feu de circulation temporaire qui sera déclenché uniquement lorsqu'il y aura des véhicules souhaitant quitter le site. Cette option permet l'entrée et la sortie des véhicules de manière sécuritaire. Une signalisation obligeant le virage à gauche vers l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sera également ajoutée.





Ce changement sur l'aménagement du site n'a aucun d'impact sur le processus du PPCMOI concernant l'autorisation de l'usage « cour de service » en cours et permet, à notre avis, de répondre adéquatement aux préoccupations du départ sur la sécurité et la minimisation de la circulation sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adina IACOB  
secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213823002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant l'aménagement d'une cour de matériel et de véhicules de service sur un lot vacant situé à l'intersection des rues Rachel Est et Molson - lot 3 361 834.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier a été déposée auprès de la Direction du développement du territoire et des études techniques, afin d'autoriser l'occupation d'un terrain vacant pour y recevoir la cour de matériel et de véhicules de service de l'arrondissement voisin du Plateau-Mont-Royal. Le site visé par cette demande est situé à la limite de cet arrondissement au coin des rues Rachel Est et Molson.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville désire utiliser ce lot vacant pour y installer temporairement une cour de services. Cette cour temporaire est nécessaire pour la durée des travaux prévus à la cour située de la rue de Mentana dans l'arrondissement voisin du Plateau-Mont-Royal. Les travaux prévus sur le site de la rue de Mentana sont :

- La démolition complète des installations existantes;
- La décontamination du site;
- La construction d'un nouveau bâtiment de deux étages et des dépendances requises (abris, enclos, entrepôt, etc.)
- La construction d'une nouvelle jauge à arbres.

Les travaux s'échelonnent sur une période d'environ deux ans et seront effectués entre 2022 et 2025. Pour la durée des travaux, il s'avère nécessaire de relocaliser certaines activités sur un site temporaire.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ne possède aucun site qui pourrait accueillir une cour temporaire.

Le conseil d'arrondissement qui est saisi de la demande peut adopter une résolution autorisant l'occupation de ce terrain en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148)*, en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* .

**La procédure de remplacement**

Pour le projet particulier d'occupation du lot vacant 3 361 834, remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 125. RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

En temps normal, le projet de règlement visé par le présent sommaire décisionnel aurait fait l'objet d'une assemblée publique de consultation, tel que prescrit par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 125. RLRQ, c. A-19.1).

Or, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020. Ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite le ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population.

Dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19), le ministre de la Santé et des Services sociaux a signé le 22 mars 2020 l'arrêté ministériel 2020-008 qui a ensuite été modifié par l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

L'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment :

*« Que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement... la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public; ».*

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

#### **Le site et son contexte**

Le terrain, d'une superficie de 8 413 m<sup>2</sup>, est actuellement vacant. Le bâtiment qui s'y trouvait et qui portait les numéros 2900 et 2940, rue Rachel Est a été démoli en 2018 afin de procéder à la décontamination du terrain. Le terrain est accessible à partir de la rue Rachel Est et il est situé tout près de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui se trouve de l'autre côté de la voie ferrée. Le site est bordé par le centre commercial Maisonneuve à l'est, la voie ferrée à l'ouest, un restaurant McDonald au sud et au nord, par des immeubles commerciaux de l'autre côté de la rue Rachel Est. Aucun bâtiment résidentiel n'est adjacent au site ou situé à moins de 120 m de celui-ci.



### Circulation

L'arrivée des véhicules de service à partir de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal se fera à partir de la rue Rachel. Ceci permettrait aux véhicules de tourner directement à droite sur le site. Pour le départ de véhicules vers l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, un virage à gauche sur la rue Rachel obligerait de traverser deux voies de circulation avant de rejoindre la voie permettant d'aller vers l'ouest. Ce mouvement augmenterait le risque d'accident. La solution envisagée serait de transiter par la voie de circulation arrière du centre commercial adjacent. Cette option viserait à créer un accès plus vers le sud, et autoriser la circulation des véhicules vers la rue Sherbrooke. Une entente devra être négociée avec ce propriétaire.



- Arrivé au site
- Départ du site

## Le projet

Le projet prévoit la relocalisation temporaire des activités suivantes sur le site :

- les vestiaires des employés;
- des espaces à bureaux;
- le stationnement de certains véhicules lourds;
- l'entreposage extérieur propre (les terres d'excavations seront envoyées ailleurs pour éviter les risques de contamination).

## La réglementation applicable

Plan d'urbanisme :

Affectation du sol : Secteur d'emplois

Règlement d'urbanisme (01-279) :

Usages : C.4 (1)c - (commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale)

Hauteur : 2 à 2 étages - 12,5 m max.

Taux d'implantation : 35-70 %

Densité : 3

## Les dérogations à la réglementation

Le projet proposé présente une dérogation quant à l'usage autorisé par la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement. Le projet particulier vise à autoriser l'usage « cour de matériel et de véhicules de service » de la catégorie d'usages E.7(1). Le projet particulier devra aussi autoriser l'entreposage extérieur et l'installation de bâtiments temporaires sous certaines

conditions.

## **La procédure de remplacement**

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 et tenir une consultation écrite en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

## **JUSTIFICATION**

Le terrain visé par la demande serait adéquat par sa superficie et sa localisation pour répondre aux besoins temporaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Le projet aura peu d'impacts sur les citoyens de l'arrondissement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Application d'un nouveau processus de consultation publique écrite (Arrêté ministériel 2020-033).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement visant à adopter le projet particulier en première lecture et visant aussi à poursuivre la procédure d'autorisation d'un projet particulier de construction conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en remplaçant la possibilité de se faire entendre devant le conseil par une consultation écrite - 7 septembre 2021

Publication de l'avis public - septembre 2021

Consultation écrite d'une durée de 15 jours - septembre 2021

Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement visant à adopter le projet particulier en deuxième lecture - à venir

Processus référendaire - à venir

Conseil d'arrondissement pour adoption finale de la résolution - à venir

Entrée en vigueur à la suite de la délivrance du certificat de conformité.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Ce projet est susceptible d'une approbation référendaire.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrick BOUFFARD  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-06-11

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques





**Dossier # : 1227367004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner l'entente de fin d'emploi intervenue le 30 mai 2022 entre la Direction de l'arrondissement et un Employé (matricule 100000771)

Il est recommandé :  
D'entériner l'entente de fin d'emploi intervenue le 30 mai 2022 entre la Direction de l'arrondissement et un Employé (matricule 100000771).

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2022-05-30 15:21

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1227367004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner l'entente de fin d'emploi intervenue le 30 mai 2022 entre la Direction de l'arrondissement et un Employé (matricule 100000771)

**CONTENU****CONTEXTE**

L'Employé était à l'emploi de la Ville de Montréal depuis le 5 décembre 2005 avec le statut de cadre régulier. L'Employeur et l'Employé sont venus à une entente de fin d'emploi à la satisfaction mutuelle des parties.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est prévu qu'à la signature de l'entente de fin d'emploi, l'Employé renonce définitivement et irrévocablement à son emploi au sein de l'Employeur à la date convenue par les parties.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simone BONENFANT  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Simone BONENFANT  
Directeur

Le : 2022-05-13